

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

Envoyé en préfecture le 08/04/2025
Reçu en préfecture le 08/04/2025
Publié le **11 AVR. 2025**
ID : 059-215903923-20250325-D22_2025-DE

SEANCE DU 25 MARS 2025 : DELIBERATION N° 22

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎:03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 18 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à 18h00,

Le conseil municipal de Maubeuge s'est réuni à la mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPER - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Nicolas LEBLANC pouvoir à Arnaud DECAGNY - Patricia ROGER pouvoir à Jeannine PAQUE - André PIEGAY pouvoir à Bernadette MORIAME - Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE - Michel WALLET pouvoir à Marie-Pierre ROPITAL - Inèle GARAH pouvoir à Guy DAUMERIES

EXCUSÉ(E)S :

Marc DANNEELS - Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Naguib REFFAS

OBJET : Demande d'approbation du projet d'établissement de la future Maison de la Culture, destinée à accueillir le musée-médiathèque

Vu la loi n°2002-5 en date du 4 janvier 2002 relative aux musées de France,

Vu la loi n°2016-925 en date du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine,

Vu la loi Robert n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles :

- L.2121-29 relatif à la cause générale de compétence qui donne au Conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- L.2122-21 relatif à l'exécution des décisions dudit conseil par le Maire,

Vu le Code du patrimoine, et notamment les articles :

- L.310-1A, relatif aux missions des bibliothèques,
- L.310-1, relatif à l'organisation et au financement des bibliothèques par la collectivité territoriale dont elles relèvent,
- L.310-2, relatif au contrôle scientifique et technique de l'Etat des activités des bibliothèques,
- L.310-6, relatif à l'obligation pour les bibliothèques de présenter les orientations générales de leur politique documentaire à l'organe délibérant de la collectivité dont elles relèvent,
- L. 441-1 relatif à l'appellation « musées de France »,
- L.441-2 relatif aux missions permanentes des musées de France et l'obligation pour un musée de France d'établir un projet scientifique et culturel,
- L.442-10 relatif aux conventions conclues entre les musées de France et l'Etat ou un de ses établissements publics pour la réalisation des missions confiées aux musées de France,
- L.442-11 relatif au contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les musées de France,
- D.442-15 relatif à l'approbation préalable par l'autorité administrative compétente du projet scientifique et culturel (PSC) d'un musée de France pour l'octroi d'une subvention de l'Etat à un projet de construction, d'extension ou de réaménagement,

Vu le manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque Publique publié en 1994, mis à jour en juillet 2022 : « La bibliothèque publique, porte d'accès de proximité à la connaissance, offre les conditions de base nécessaires à l'apprentissage tout au long de la vie, à la prise de décision autonome et au développement culturel de l'individu et des groupes sociaux. Elle est nécessaire à la vitalité de sociétés de la connaissance, car elle permet l'accès à la création et le partage de connaissances de tous types, y compris scientifiques et locales, et ce sans barrières commerciales, technologiques ou juridiques »

Vu la circulaire ministérielle NOR : MICE1908915C relative au concours particulier créé au sein de dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et intercommunales et les bibliothèques départementales,

Vu la charte des bibliothèques, conseil supérieur des bibliothèques, publié en 1991, article 1: « *Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires.* »

Vu les délibérations du conseil municipal :

- n°58 du 28 juin 2021, approuvant le projet de « Renforcement de l'attractivité des équipements culturels structurants du territoire pour une approche culturelle, scientifique et patrimoniale, comprenant le projet de diagnostic culturel sur la lecture publique,
- n°33 du 4 avril 2022 approuvant le nouveau plan de financement du projet de diagnostic culturel sur la lecture publique,
- n°73 du 27 juin 2022 approuvant le Projet scientifique et culturel (PSC) du musée Henri Böez,
- n°74 du 27 juin 2022 approuvant le Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque,
- n°75 du 27 juin 2022 autorisant la signature du contrat d'objectifs niveau 2 - partenariat avec le conseil départemental du Nord pour le développement du service de la lecture publique,

Vu l'examen du projet de délibération en Commission « Culture, Patrimoine, Urbanisme, Logement et rénovation Urbaine », en date du 03 mars 2025,

Considérant qu'étant au cœur des enjeux touristiques, économiques, de cohésion sociale et de rayonnement de la ville, la valorisation de la culture et du patrimoine constitue une priorité affirmée de l'action publique municipale,

Que la médiathèque et le musée participent à la valorisation de la culture et du patrimoine,

Que par conséquent, pour mener à bien cette action municipale la ville peut demander l'octroi de subventions afin de financer les projets de la médiathèque et du musée et plus particulièrement du projet de tiers-lieu culturel associant ces deux derniers,

Considérant que la ville nourrit un ambitieux projet culturel autour de la création d'un tiers-lieu qui associera le musée et la médiathèque dans le bâtiment de l'ancienne CAF/CPAM conçue par André Lurçat au début des années 1960,

Que les orientations stratégiques déterminées par un projet d'établissement de cet équipement permettront de prendre en compte les réflexions du PCSES de la médiathèque et du PSC du musée et de former un schéma directeur de l'établissement sur plusieurs années en favorisant l'expérience culturelle tout en invitant la population à s'autoriser à utiliser ce lieu,

Considérant que le projet d'établissement de la maison de la culture, futur tiers-lieu musée-médiathèque, dresse un état des lieux ainsi qu'un diagnostic des structures existantes,

Qu'il s'appuie sur ce diagnostic pour proposer un plan d'actions décliné en quatre axes :

- axe 1 : un équipement accueillant et bienveillant : contribuer à une vie plurielle,
- axe 2 : un équipement culturel de premier plan : éveiller l'imagination, éveiller les sens,
- axe 3 : un tiers-lieu guide : trouver et interroger le monde, l'information, enrichir la connaissance, favoriser l'intégration sociale, développer le sens critique,
- axe 4 : un tiers-lieu, lieu de vie : favoriser la participation, la coopération, placer la population au cœur de l'équipement,

Que ces quatre axes sont déclinés en 95 actions qui posent le cadre général de leur mise en œuvre afin de pouvoir être investies au cours des années à venir,

Que le projet d'établissement garantit les valeurs fondamentales, la raison d'être et les objectifs à long terme de l'équipement culturel.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité avec 2 votes CONTRE (Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPE)

- Approuve le projet d'établissement joint en annexe
- Autorise Monsieur le Maire ou son délégataire à signer le projet d'établissement et tout document afférent

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Secrétaire de séance



Naguib REFFAS

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

Ville de Maubeuge

Projet d'établissement

La Maison de la Culture de Maubeuge : un tiers-lieu musée-médiathèque en Sambre-Avesnois

Lauren Brouillard, Responsable du musée Henri Böez
Hélène Haumont-Davain, Cheffe de projet Lecture publique

Septembre 2024

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer nos plus sincères remerciement pour l'engagement de l'équipe de la médiathèque et du musée dans ce projet.

Par leur investissement lors de groupes de travail, leur collaboration constante et leur disponibilité, ils ont grandement contribué à imaginer et construire ce que sera ce futur équipement culturel.

Ce projet d'établissement n'aurait pu être mené à bien sans la collaboration de : Céline Antunes, Béatrice Ayadi, Christiane Boughedada, Izabela Delorme, Mohamed Halabi, Vincent Lysczarz, Christel Paris, Marion Tatin, Malek Traka.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
INTRODUCTION.....	5
ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC	9
Fiche 1 : les habitants	9
Fiche 2 : le territoire, le tissu socio-culturel et associatif	13
Fiche 3 : les historiques de la mediatheque et du musee	19
Fiche 4 : le Bâtiment et aménagement	24
Fiche 5 : les collections	38
Fiche 6 : les services	45
Fiche 7 : les actions culturelles.....	50
Fiche 8 : les publics.....	54
Fiche 9 : les equipes.....	57
 PLAN D’ACTIONS.....	 61
1. AXE 1 : Un équipement accueillant et bienveillant	61
1.1. Travailler l’universalité pour être accessible à tous	62
1.1.1. Avoir une approche universelle des collections	62
1.1.2. Diversifier les approches, les expériences, désacraliser la pratique culturelle.....	65
1.1.3. Créer un lieu familier et familial, un environnement adapté à tous : ce qui sert à l’un, sert à l’autre	68
1.1.4. Offrir Un accès adapté à tous	70
1.2. L’accueil au cœur du dispositif	70
1.2.1. Travailler les valeurs de l’équipement, asseoir l’engagement d’accueil et de bienveillance	72
1.2.2. Se sentir accueilli avant, pendant et après sa visite	72
1.2.3. Proposer des horaires adaptés	73
2. AXE 2 : Un équipement culturel de premier plan : éveiller l’imagination, éveiller les sens	75
2.1. Être connu et reconnu	75
2.1.1. Rendre lisible la singularité de l’équipement	75
2.1.2. Faire rayonner l’équipement au-delà du territoire	77
2.1.3. Valoriser le bâtiment, son architecture singulière, un patrimoine à préserver et valoriser ...	79
2.2. Constituer des collections à la hauteur	80
2.2.1. Mettre les collections au service d’une ambition	80
2.2.2. Créer des points de rencontre entre les collections muséales et documentaires.....	82
2.3. Affirmer la singularité de l’équipement en cultivant les synergies	84

2.3.2.	Développer les synergies entre les collections par une offre de médiation créative et innovante	85
2.3.3.	créer des synergies partout dans l'équipement	86
2.3.4.	Rendre lisible les synergies à travers l'aménagement intérieur, l'ambiance	88
2.3.5.	Affirmer la singularité de l'équipement par une programmation culturelle ambitieuse	89
3. AXE 3 :	un tiers-lieu guide : trouver et interroger le monde, l'information, enrichir la connaissance, favoriser l'intégration sociale, développer le sens critique	92
3.1.	Former, susciter l'apprentissage tout au long de la vie	92
3.1.1.	Accompagner l'enfant, le jeune dans son développement et sa réussite scolaire	93
3.1.2.	Bénéficier de formations tout au long de la vie	95
3.1.3.	Favoriser la pratique, l'expérimentation ET LE « faire » comme moteur de l'apprentissage	97
3.2.	Accompagner les changements numériques et faire du numérique un allié	98
3.2.1.	Former pour réduire la fracture numérique	99
3.2.2.	Développer l'offre numérique	100
3.3.	Enrichir la connaissance et la recherche et la rendre accessible	101
3.3.1.	assurer l'accessibilité des fonds patrimoniaux	101
3.3.2.	Assurer un développement et une mise à disposition du fonds local et presse locale	102
3.3.3.	Etre acteur de la transmission de la connaissance	102
3.4.	Sensibiliser au développement durable et éco-responsabilité	104
3.4.1.	Favoriser les geste éco-responsables	105
3.4.2.	Sensibiliser, informer sur le sujet	106
4. AXE 4 :	Un tiers-lieu, lieu de vie : favoriser la participation, la coopération, placer la population au cœur de l'équipement	109
4.1.	Cultiver la collaboration, le vivre ensemble	110
4.1.1.	Créer une communauté d'usagers	110
4.1.2.	Devenir un lieu familial	111
4.2.	S'insérer dans la vie de la cité	113
4.2.1.	Aller à la rencontre des publics	113
4.2.2.	Renforcer les liens avec les acteurs de la cite, devenir un outil incontournable	115
4.2.3.	S'inspirer du 3 ^{ème} lieu : créer des espaces de vie pour se détendre, pour échanger, pour travailler	116
4.3.	Favoriser la collaboration dans l'organisation et le fonctionnement de l'équipement	118
4.3.1.	Favoriser le travail en mode projet et développer des méthodes de travail collaboratives	118
4.3.2.	Favoriser l'usage des ressources de l'équipement par le personnel	119

PREAMBULE

Le présent projet d'établissement est l'aboutissement d'un travail mené en concertation entre la médiathèque de Maubeuge et le musée Henri Boëz. Il réalise ainsi une synthèse du Projet culturel, scientifique, éducatif et social de la médiathèque, validé en 2022, et du Projet scientifique et culturel du musée, lui aussi validé en 2022. Ces documents ont permis de dresser des observations et un état des lieux concernant les institutions citées mais le projet d'établissement ici présenté a, lui, pour mission de conjuguer les missions et ambitions de chaque institution au service d'un établissement unique. Ainsi, est ici dressée une feuille de route pour les années à venir, feuille de route au service et à l'initiative d'un établissement original et singulier que la Ville de Maubeuge entend bâtir.

En effet, la Ville de Maubeuge nourrit un ambitieux projet de tiers-lieu culturel. Ce projet répond à un constat, celui d'un véritable besoin d'une population dont la médiathèque actuelle ne répond plus aux attentes et à laquelle les collections du musée n'ont pas été présentées pendant trois décennies. Ainsi, le constat dressé est clair : la médiathèque de Maubeuge apparaît aujourd'hui comme sous-dimensionnée pour une ville de 30 000 habitants, qui plus est, affichant une ambition culturelle forte. Permettre un déménagement et initier un enrichissement des collections documentaires constituent des prérequis essentiels en vue de remplir ses missions de lecture publique et de faire croître son accessibilité. Un même constat peut être dressé concernant le musée dont les collections, conservées en réserves depuis 30 ans, ne sont que très partiellement présentées au public depuis 2023, ceci en opposition avec la mission d'un Musée de France de rendre accessibles ses collections. Ces deux institutions, centrales dans la vie culturelle maubeugeoise, entendent accueillir leurs visiteurs et usagers dans des espaces, à l'occasion de médiations et lors d'une programmation à la hauteur de la collectivité et des attentes.

Pour ce faire, l'ambition est de proposer un établissement hybride, rassemblant la médiathèque et le musée en une même « Maison de la Culture ». Le souhait est de s'adresser par là à un public le plus large et de gommer les frontières de la pratique culturelle en créant un équipement aux usages multiples et dont les portes seront largement ouvertes sur la ville. Visite muséale comme lecture évoluent aujourd'hui dans un contexte concurrentiel de loisirs fort. L'équipement entend œuvrer à réaffirmer ces pratiques culturelles comme familières et familiales, ouvertes à tous. Cette volonté se décline à travers tout le projet d'établissement. Par son originalité et son ouverture au public le plus large, la Maison de la Culture de Maubeuge s'affirmera comme un équipement unique en Sambre-Avesnois, rayonnant à l'échelle du territoire.

Le Projet d'établissement est un document-cadre qui décrit les ambitions d'un équipement et les décline en axes opérationnels et notamment en actions. Ces actions entendent répondre à une vision et une ambition de l'établissement qui a identifié son champ d'action, son « public cible » et ses priorités. Ainsi, ce document-feuille de route dresse un plan d'action et un champ d'intervention au service de cette vision. Il se décline en actions opérationnelles des objectifs et des souhaits formulés par la collectivité afin de déterminer clairement un fil rouge. Ce fil rouge est donc garant d'une homogénéité de l'action publique mais aussi d'une lisibilité des ambitions de l'équipement, tant à l'usage des équipes, des services municipaux que des partenaires. La mise en œuvre de ce projet d'établissement débutera dès les échanges avec la Maîtrise d'œuvre désignée, de manière à susciter l'échange sur les attentes de l'équipement, et avec la stratégie de marque qui sera mise en œuvre afin de définir une identité visuelle pour l'établissement. Il sera également communiqué aux équipes existantes et à venir afin que chacun œuvre au diapason. Toutefois, son plein déploiement sera rendu possible par l'ouverture de l'équipement prévue pour 2027.

Il est à préciser que ce projet d'établissement ne se prétend pas exhaustif et figé. Il détermine une direction, une feuille de route pour l'équipement et pourra s'enrichir de nouveaux projets – à la condition que les critères de ladite feuille de route demeure un fil rouge.

Le Projet d'établissement a été mené de manière concertée avec les équipes conjointes du musée et de la médiathèque. L'animation de ces groupes de travail a permis tout d'abord un regard lucide et expert posé sur les institutions telles qu'elles existent à ce jour. Ce travail enrichissant a permis de constater de manière conjointe les chantiers à mener, l'identité souhaitée mais aussi les priorités. Grâce à ce travail, première action conjointe des deux institutions destinées à croiser leurs pratiques, une identité et des valeurs de l'établissement correspondant aux besoins du territoire et de la population ont pu être définies et les actions présentées ci-dessous en découlent directement.

Plusieurs réunions ont permis de rapporter le résultat du travail mené aux élus de la collectivité, qui ont été étroitement associés dans la définition des ambitions et de la vision de l'établissement.

Enfin, dans la lignée des PCSES et PSC, le projet d'établissement a fait l'objet d'échanges avec les conseillers lecture publique et musées de la Direction régionale des Affaires culturelles, ainsi qu'avec la Médiathèque départementale du Nord.

INTRODUCTION

Les deux institutions réunies dans ce projet d'établissement ont chacune une histoire, une existence et une collection qui leur est propre. Ces parcours tout autant que leur résultat aujourd'hui ont été assidument étudiés, d'abord lors de la rédaction des Projet culturel, scientifique, éducatif et social et Projet scientifique et culturel en 2022 puis à nouveau lors de la réalisation du diagnostic proposé ci-après. Il est indispensable de connaître les institutions, leurs forces et leurs faiblesses afin de dresser un bilan réaliste à mettre au service d'une vision nouvelle. Chacune d'elles se voient assigner des missions réglementaires. Concernant la médiathèque, elles sont définies dans la loi du 21 décembre 2021 dite loi Robert qui réaffirme l'objectif de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs et de favoriser le développement de la lecture, et fixe que les bibliothèques et médiathèques territoriales :

- constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique ;
- conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;
- participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;
- coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.

De même, le musée Henri Boëz ayant reçu l'appellation Musée de France en 2002 se voit lui aussi assigner des missions définies dans la loi du 4 janvier 2002 dite loi musées :

- conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;
- concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Il a ainsi semblé que, loin de se contredire, ces missions avaient nombre de points communs et pouvaient même être communes aux institutions muséales et de lecture publique. Elles permettent en tout cas de regarder dans la même direction.

Ainsi, le projet d'associer musée et médiathèque pour répondre toujours mieux à ces missions trouve ici sa raison d'être. Outre l'opportunité et le besoin conjoint de s'épanouir dans de nouveaux espaces, c'est bien l'ambition de conjuguer les arts visuels et la lecture publique, le jeu, le numérique qui a présidé à la création de cet équipement. Par conséquent, l'ensemble du projet et de l'établissement futur repose sur le souhait de créer des synergies entre le musée et la médiathèque. Ces synergies sont d'abord de véritables points de rencontres architecturaux qui seront pensés et conçus par le maître d'œuvre désigné en 2025 et de concert avec les équipes des institutions. Ces points de rencontre seront au service d'un établissement cohérent et homogène, loin d'un bâtiment accueillant deux institutions distinctes et fonctionnant en silo. Mais une fois ces points de rencontre matériels créés, ces synergies doivent être présentes dans toutes les actions de l'équipement. De l'accueil à la communication en passant par la médiation et la programmation : chaque aspect de l'équipement aspire à cette « hybridation » des missions. C'est cet objectif que ce projet d'établissement entend présenter, décomposer et rendre cohérent.

Ces synergies seront donc au fondement même de l'identité de l'équipement. Et c'est via ces synergies et leur ambition de gommer les frontières entre les pratiques culturelles d'abord et entre l'établissement et la cité ensuite que l'âme de l'équipement se fait jour. En effet, l'ensemble de ces missions et souhaits n'a qu'un seul objectif : faciliter l'accès à la culture pour tous les publics, faciliter la prise en main des ressources et faciliter l'apprentissage. Il s'agit de faire en sorte que chacun s'autorise – et se sente autorisé – à franchir la porte. Ainsi, le souhait est de faire de cet équipement un lieu d'accès familier et familial à la culture. Cet esprit correspond parfaitement à l'ambition de placer le visiteur et l'utilisateur au cœur même du projet.

A partir de cette identité, quatre axes majeurs ont été déterminés, à savoir celui de créer un tiers-lieu accueillant et bienveillant, un équipement de premier plan, un équipement guide et un tiers-lieu, lieu de vie. Chacun de ces axes a été décliné en actions, afin de permettre une lisibilité concrète des opérations à mener pour répondre à ces objectifs tout en garantissant une prise en main aisée par les équipes de l'établissement. Ainsi, une centaine d'actions a été érigée (95).



Un équipement accueillant et bienveillant, cet axe répond à la volonté de contribuer à ouvrir à tous le champ des possibles. Garantir un accueil universel et humain est l'essence même du projet qui est convaincu que pour se sentir accueilli, il faut se sentir attendu. Cet axe propose donc d'ériger l'universalité en principe afin d'abolir les frontières et d'offrir un accès adapté à tous. Les valeurs de l'équipement sont ici en jeu.

Un équipement de premier plan : cette partie érige en objectifs les ambitions de l'équipement. Être un lieu de référence, moderne et original, suppose un alignement fort sur les attentes que l'équipement suscite mais également sur les promesses qui sont faites, par exemple celle des synergies permanentes tant dans les contenus que le fonctionnement. Ces synergies doivent être structurantes dans le projet dont elles seront la carte de visite.

Un équipement guide : s'ériger en équipement de premier plan va de pair avec le rôle nécessaire de devenir un guide. Ainsi, l'établissement se voudra actif dans les domaines de l'apprentissage, de la formation et de la recherche. L'ambition est d'être un compagnon de route tout au long de la vie, de l'enfance à la retraite en passant par la reconversion professionnelle. L'établissement sera un passeur qui saura faire usage du numérique à bon escient.

Un équipement lieu de vie : enfin, si cet établissement se veut un lieu familial, c'est qu'il entend constituer un lieu de vie ouvert sur le territoire. Il s'agira de prendre également part à cette vie qui se déroule aussi de l'autre côté des murs, dans la cité. De même, au sein même de son équipe, l'établissement ambitionne de mettre en place un fonctionnement vivant et collaboratif, toujours au service de son souhait d'exemplarité.

FICHES ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

Fiche 1 : les habitants

**Fiche 2 : le territoire, le tissu socio-économique
et associatif**

Fiche 3 : l'histoire de la médiathèque et du musée

Fiche 4 : les bâtiments, les aménagements

Fiche 5 : les collections

Fiche 6: les services

Fiche 7 : les actions culturelles

Fiche 8: les publics

Fiche 9 : les équipes

Fiche 10 : les forces et les faiblesses

ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC

FICHE 1 : LES HABITANTS

La ville de Maubeuge concentre 29 000 habitants dont 12 102 habitants dans les quartiers prioritaires, soit 40% de la population communale.

- **Une population jeune**

30% de la population a moins de 20 ans

23% sont des familles monoparentales

Il y a donc un public familial fort sur la commune et qui génère des besoins spécifiques selon l'âge et la configuration de la famille.

Le futur équipement devra ainsi prendre en compte ces caractéristiques par une offre tournée vers les tout petits, les enfants et les adolescents tout en accompagnant les jeunes parents (espace bébé, jeux vidéos, ludothèque, collection sur la parentalité, etc.).

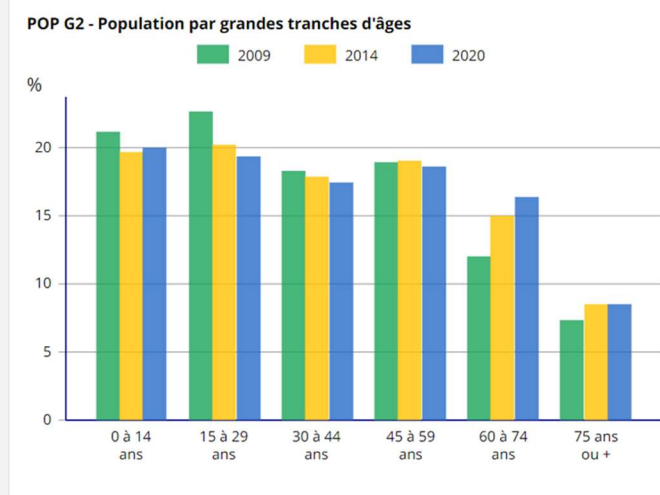
- **Une population âgée en développement**

+ 6 % d'évolution pour les + de 60 ans

On observe également des seniors en augmentation depuis une dizaine d'années sur la commune. Il s'agit de jeunes retraités dynamiques et avides d'activités tout comme de personnes en situation de dépendance voire d'isolement.

Outre une programmation de qualité variée, des services devront être imaginés en faveur des personnes éloignées de l'offre culturelle (que ce soit pour des raisons physiques ou culturelles et sociales). Ainsi, les services tels que l'accompagnement numérique ou les activités hors les murs doivent être organisés. Le déploiement d'activités favorisant le lien social et intergénérationnel pourra répondre à ces besoins.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

- **Un territoire avec des difficultés socio-économiques**

Un taux de chômage 2,5 x plus élevé que la moyenne nationale

Un taux de pauvreté 2,5 x plus élevé que la moyenne nationale

Un revenu médian 25% inférieur au revenu médian national

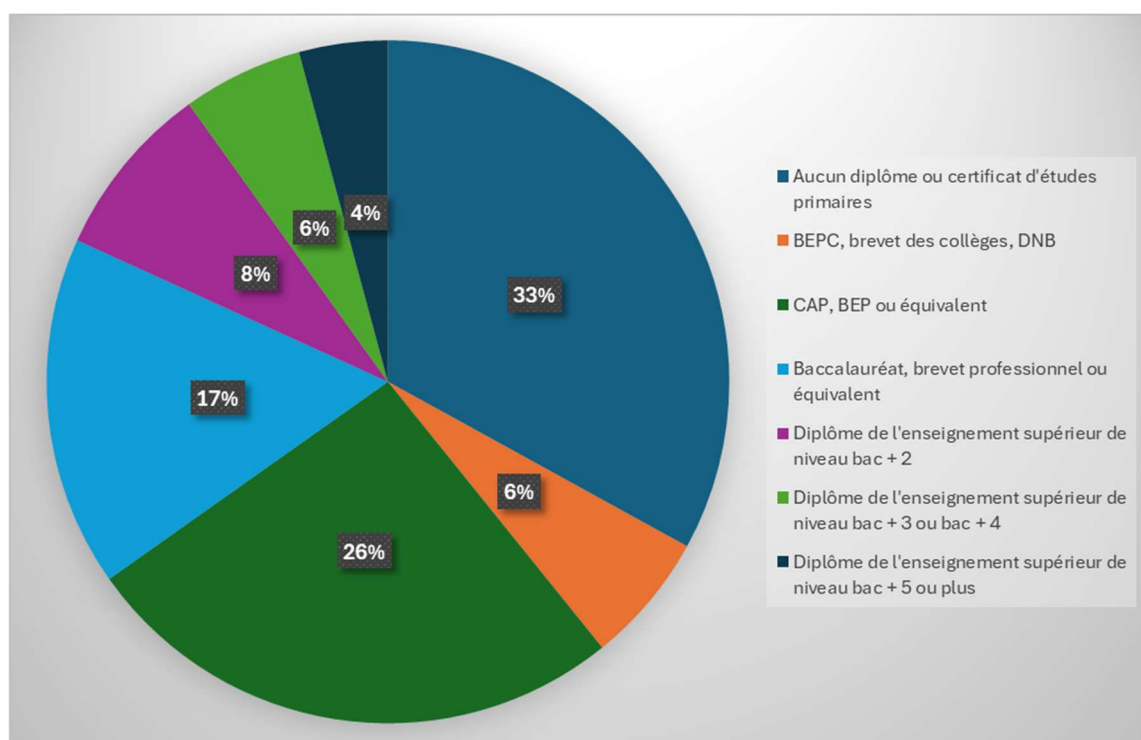
Dans un contexte socio-économique fragile, l'implantation d'un équipement culturel de premier plan en cœur de ville doit pouvoir être un facteur de développement et d'émancipation.

Pour cela, l'accueil et la bienveillance devront guider les choix en termes de mobilier, de services, de programmation et de communication. L'équipement doit pouvoir renvoyer une image de lieu familial et familial accessible à tous et pour tous. Il se voudra également participatif afin de favoriser le lien social et l'appropriation du lieu. Il proposera, par ailleurs, une offre culturelle de qualité tout en préservant un accès gratuit.

Un enjeu de qualification de la population

33% des habitants sont sans diplôme

Un taux d'illettrisme et illettronisme + élevé sur le Département du Nord 10 à 12 % dans le Département du Nord (7 % moyenne nationale)

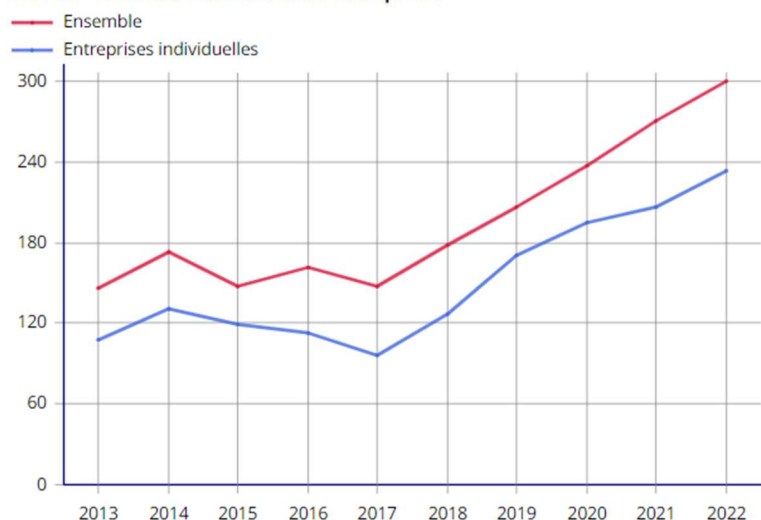


Le niveau de qualification des habitants de la commune comme le taux l'illettrisme et illettronisme sur le département montrent le fort besoin d'accompagnement en termes de formation et d'apprentissage. Des collections adaptées comme des activités en faveur de l'insertion sociale devront être mises en place.

- Une population créatrice d'entreprises

**La création d'entreprises en hausse : + 51 %
d'entreprises créées en 10 ans**

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



imp : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

Dans un contexte de création d'entreprises fortement en hausse, offrir des espaces de travail partagés comme des espaces de séminaires apparaît comme attractif.

FICHE 2 : LE TERRITOIRE, LE TISSU SOCIO-CULTUREL ET ASSOCIATIF

• Les équipements culturels et touristiques de Maubeuge

La commune dispose de 7 équipements culturels et d'un Office de tourisme :

- **le musée Henri Boëz** : créé en 1878, le musée compte plus d'un millier d'objets parmi ses collections, de la peinture à la sculpture en passant par la céramique et l'archéologie. Fermé en 1993, il reçoit toutefois l'appellation « Musée de France » en 2002. En 2023, un espace de préfiguration du musée est proposé en vue du futur musée : l'espace Boëz – le musée esquissé ;
- **la médiathèque** : créée en 1843, elle prend place tour à tour à la mairie, puis dans la Chapelle des Sœurs Noires. Elle déménage en 1982 à l'Arsenal, ancien bâtiment de casernement réhabilité pour accueillir, outre la médiathèque, une trentaine d'associations culturelles et une école des Beaux-Arts. En 2014, elle intègre le bâtiment actuel ;
- **le théâtre du Manège, scène nationale** : construit en 1831, il était à l'origine, un ancien bâtiment militaire dédié à la cavalerie de garnison. Ce n'est qu'en 1983 qu'il deviendra le Théâtre municipal et en 1990, le Centre culturel transfrontalier du fait de sa proximité avec la Belgique. Dès les années 90, il aura pour ambition de développer son rayonnement culturel et artistique sur le Val de Sambre et l'Avesnois. Favoriser l'accès à la culture et aux arts vivants pour tous sera son leitmotiv ;
- **le conservatoire Marie-Alexandre-Guénin** : il accueille des cours de musique, de danse et de théâtre dans un bâtiment réhabilité en 2017 ;
- **la salle Sthrau** : monument inscrit au titre des Monuments historiques, elle est un chef d'œuvre de l'Art Déco niché au cœur d'une chapelle baroque. Elle a été récemment restaurée et présente un lieu de spectacle et d'exposition. Actuellement, elle accueille notamment l'exposition « Muse découverte » en lien avec un espace immersif « Muse » présenté dans le bâtiment de l'ancienne Banque de France. Ce sont des projets menés par la Réunion des Musées Nationaux (RMN) _ Grand palais ;
- **les archives municipales** : les archives sont constituées par un ensemble de documents anciens allant du XIII^{ème} siècle à 1790, de documents modernes allant de 1790 à 1940 et de documents contemporains allant de 1940 à nos jours. Elles conservent tout support (forme, date), produits et reçus par l'administration communale
- **le cinéma** : multiplexe à la façade engageante, Ociné propose neuf salles équipées 3D, sur près de 1700 places. Il diffuse les dernières sorties cinématographiques ;

- **L'Office de tourisme** : depuis le 1^{er} janvier 2023, les 4 offices de tourisme du territoire (Le Quesnoy, Maubeuge, Maroilles et Bavay) et le service tourisme du Parc naturel régional de l'Avesnois ont fusionné pour devenir un Etablissement public local à caractère industriel ou commercial. L'Office de Tourisme de l'Avesnois rayonne sur tout le territoire Sambre-Avesnois et a pour mission d'accueillir et renseigner les clientèles touristiques et les habitants, mais également de contribuer à l'animation et au développement économique de son territoire ;

- **Les équipements muséaux sur le territoire Sambre-Avesnois, Musées de société**

- Musée de la machine parlante, Cousolre
- Musée de la poterie, Ferrière-la-Petite
- Musée de la Mémoire verrière, Boussois
- Musée des Têtes de l'art (MUSEAM), Louvroil
- Maison de pays, Pont-sur-Sambre
- Fort de la Salmagne, Vieux-reng
- Musée du marbre, Bellignies
- Musée des bois jolis, Felleries
- Musée des évolutions, Bousies
- Le petit musée du Grand-Fayt
- Musée de la Douane, Hestrud
- Musée Dupleix, Ernest Amas, des fossiles et minéraux, Landrecies
- Musée des sapeurs-pompiers, Maroilles
- Musée de la vie paysanne, Maroilles
- Maison du bocage, Sains du Nord

dont Musées de France :

- Ecomusée de l'avesnois, Fourmies-Trélon
- Musverre, Sars-Poteries

- **Musées historiques et archéologiques**

- Musée du corps de garde, Maubeuge
- Musée de la bataille de Malplaquet, Bavay
- Musée de la bataille de Wattignies-la-Victoire

dont 2 Musées de France :

- Musée de la Société archéologique et historique d'Avesnes-sur-Helpe
- Forum antique de Bavay, Bavay

Le territoire Sambre-Avesnois dispose de nombreux équipements muséaux. Néanmoins, sur 22 équipements, seuls 4 bénéficient de l'appellation Musées de France. Par ailleurs, seul le musée Henri Boëz dispose d'une collection Beaux-Arts.

- **Un tissu associatif dense**

La commune compte 379 associations dont :

- 48 associations culturelles
- 46 associations de loisirs
- 4 associations patrimoine
- 19 associations santé
- 73 associations sociales

Parmi ses associations, 3 sont regroupées au sein du pôle Lafitte dans lequel est implanté l'espace Boëz :

- La Cité des géométries
- Idem + art
- Bougez Rock

La commune jouit d'un tissu associatif très dense et particulièrement dynamique sur lequel le futur équipement pourra s'appuyer et créer les synergies nécessaires à sa bonne intégration sur le territoire.

- **Un tissu éducatif important**

La commune compte **26 établissements allant de la maternelle au lycée** qui accueillent **8763 élèves**

- 18 écoles (3615 élèves)
- 5 collèges (2264 élèves)
- 3 lycées (2884 élèves)

Sur ces 26 établissements scolaires, 9 établissements sont situés à moins de 20 minutes à pied de la médiathèque et du musée actuels.

Elle dispose également de **5 établissements post bac :**

- Lycée Pierre-Forest
- Lysée Lurçat
- Université de Valenciennes, campus de Maubeuge
- IFSI (Institut de formation en soins infirmiers et aides-soignants)
- ESTS (École supérieure en travail social)

Le tissu éducatif de la commune est particulièrement important et étendu. Il regroupe plus de 8 000 élèves qui, potentiellement, peuvent être les utilisateurs et premiers prescripteurs du futur équipement. Favoriser les partenariats avec l'Éducation Nationale et tisser des liens avec les équipes enseignantes des établissements scolaires de la commune apparaît comme essentiel au développement de l'équipement. Une offre adaptée comme un accueil personnalisé est à construire.

- **Un tissu médico-social développé**

3 maisons de retraite

- EHPAD CH Maison Moulin
- EHPAD Les tilleuls
- EHPAD Sainte Emilie

5 centres médico-psychologiques

- AT Adultes Maubeuge CH Maubeuge
- CATTP Le petit prince
- Centre Château Maintenon
- CMP A. Artaud CH Sambre Avesnois
- CMP D. Winnicott CH Sambre Avesnois

1 établissement Aide sociale à l'Enfance (ASE)

2 Centres hospitaliers

- CH Sambre-Avesnois
- HJ Alcoologie

1 ESAT

- Atelier du Val de Sambre

2 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

- Le Fennec
- Le foyer logement

La commune est jalonnée de nombreux équipements de santé qui vont de l'EPHAD au centre hospitalier en passant pour des maisons d'accueil spécialisée. Bien équipée en termes de services, l'offre culturelle saura être une ressource importante pour ces équipements de santé (accompagnement, lien social, ouverture à la culture, divertissement, etc.). La voie de

la pratique culturelle comme ressource thérapeutique est aussi à imaginer (la visite de lieu culturel en prescription médicale).

- **Un centre pénitentiaire**

La commune de Maubeuge accueille un centre pénitentiaire qui comprend une maison d'arrêt pour homme de 200 places et un centre de détention pour homme de 198 places. Le centre pénitentiaire a mis en place une bibliothèque.

A l'appui de l'expérience de la médiathèque de Maubeuge qui a déjà mis en place un partenariat avec le centre pénitentiaire par le passé, il pourrait être relancé en offrant une aide à la gestion de la bibliothèque (achats, désherbage, valorisation des documents, animations, etc.). Ce projet pourrait être mené avec l'appui de la Médiathèque départementale du Nord et AR2L.

- **Un réseau de lecture publique en devenir**

21 équipements de lecture publique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) de 43 communes

2 réseaux existants sans coordinateur en 2024 :

- Louvroil (tête de réseau), Ferrière-la-Grande, Ferrière-la-Petite, Rousies, Colleret, Boussois, Assevent
- Jeumont (tête de réseau), Recquignies

1 réseau en devenir sur la CAMVS

En 2023 a été initié la mise en place d'un réseau des médiathèques, bibliothèques et points lecture piloté par la CAMVS. Dans ce cadre, 18 communes sur 21 ont adhéré au réseau pour une mise en œuvre en 2025.

Cette initiative va permettre de coordonner les 18 bibliothèques adhérentes et offrir aux usagers un service élargi : un accès à toutes les collections via un portail web commun, le prêt inter-bibliothèques, la gratuité d'adhésion, des conditions de prêt communes, un fonds de concours pour enrichir les collections. Le but est ainsi de rendre un meilleur service à la population et d'offrir un maillage dynamique sur le territoire.

Dans ce cadre, l'équipement doit pouvoir se positionner au sein de réseau et jouer son rôle en tant qu'équipement culturel de premier plan.

- **Des commerces**

Une politique de développement économique active est menée par la municipalité. Elle facilite notamment l'installation de nouveaux commerces (accompagnement pour les démarches administratives, recherche de local, etc.) et leur promotion (via ses réseaux de communication). Elle a mis en œuvre notamment des actions telles que la mise en place de boutiques à l'essai, de prêt d'honneur Cœur de ville, de périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat ou encore de taxe sur les commerces vacants.

La commune compte plus de 70 commerces dont 2 librairies indépendantes : Librairie de Vauban et Étoile vagabonde.

Ces deux dernières collaborent avec la ville notamment pour la mise en place de deux événements majeurs :

- La fête du livre jeunesse (14ème édition en 2024)
- Le printemps littéraire (3ème édition en 2024)

Par ailleurs, en 2025 sera inaugurée la halle gourmande. Placée en toute proximité du bâtiment qui accueillera la Maison de la Culture, il accueillera 20 cellules commerciales sur 2300 m² avec notamment des commerces de bouche et une brasserie. Cette halle a pour objectif de compléter l'offre commerciale de Maubeuge et de développer l'activité économique en centre-ville.

Ainsi l'équipement veillera à adopter des horaires d'ouverture adaptés à la zone de chalandise dans laquelle il se trouve afin de participer à la dynamisation du secteur et offrir aux usagers une certaine praticité.

- **Un patrimoine architectural remarquable**

Maubeuge possède un patrimoine architectural riche comme en témoignent la variété des bâtiments classés ou inscrits au titre des Monuments historiques :

- Remparts de Vauban bâtis au XVII^e siècle et classés en 1924 ;
- Ancien chapitre des Chanoinesses, inscrit en 1941 ;
- Chapelle des Sœurs noires, inscrite en 1949 ;
- Salle Sthrau, chapelle jésuite érigée en 1624 et réhabilitée en 1927, inscrite en 1958 et 1997 ;
- Béguinage des Cantuaines : bâtiment datant du XVIII^e siècle, inscrit en 1988 ;
- Eglise Saint Pierre Saint Paul : érigé par Lurçat en 1955, inscrit en 2002 ;
- Notre-Dame du Tilleul, érigée en 1824 et inscrite en 2003 ;
- Arsenal : bâtiment militaire du XVII^e siècle, inscrit en 2023.

Ce patrimoine a vocation à être classé en « Site Patrimonial Remarquable », dont l'étude est en cours par la Communauté d'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre.

FICHE 3 : LES HISTORIQUES DE LA MEDIATHEQUE ET DU MUSEE

La bibliothèque de Maubeuge

La bibliothèque de Maubeuge a été créée en 1843 à partir de concessions ministérielles et de dons de particuliers. Une inauguration officielle eut lieu le 12 novembre 1844 sous la présidence de Monsieur Rupert Bottieau alors Maire de Maubeuge. Un catalogue a été rédigé en 1845. Les annuaires statistiques de l'arrondissement apprennent qu'elle comptait à peine 530 volumes à sa création. Plus de quarante ans plus tard, les collections n'avaient pas évolué, comptant moins de 1200 ouvrages.

En 1924 on réclame toujours une bibliothèque à la hauteur des attentes. Ce n'est qu'en 1936 qu'une bibliothèque est installée à l'étage de la mairie. Son fonds a été intégralement détruit au cours d'un incendie en 1940 ; incendie qui a ravagé 80% de la ville. En 1947, la bibliothèque est relogée modestement dans la Chapelle des Sœurs noires et s'étendait sur 130 m².

C'est dans les années 70 que le transfert de la bibliothèque est décidé dans la caserne de l'Arsenal dont l'aménagement en centre culturel polyvalent a été financé dans le cadre des opération « villes moyennes ».

En 1982, la bibliothèque déménage dans le bâtiment de l'Arsenal. Construit entre 1678 et 1689, ce bâtiment fait partie des casernements prévus à l'époque pour abriter les troupes de garnison. Il s'agit d'un des seuls bâtiments ayant échappé aux bombardements durant la Seconde Guerre mondiale.

Entre 1982 et 2014, il a abrité la bibliothèque municipale, une trentaine d'associations, l'école des Beaux-Arts et une salle d'exposition. La médiathèque s'étendait alors sur 800 m² dont 610 m² accessibles au public. Elle comprenait une section adultes qui présentait 30 000 documents sur 470 m² et une section enfants offrant l'accès à 9 700 ouvrages sur 140 m². Elle bénéficiait d'un emplacement avantageux au regard des facilités d'accès au bâtiment ainsi que de la proximité avec le tissu associatif maubeugeois mais était déjà jugée comme trop modeste au regard de son implantation dans une ville qui comptait alors 36 200 habitants. Un rapport de Monsieur Louis Yvert, Inspecteur général des bibliothèques, rappelle déjà en 1989 qu'il est attendu une surface minimum de 1 920 m².

En 2014, la médiathèque déménage dans l'ancien tri postal situé rue du Docteur Paul Jean. Il s'agit d'un bâtiment appartenant à la Communauté de communes de l'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre. Il s'étend sur 1464 m² dont 814 m² d'espace public. Si ce bâtiment permet de revoir l'aménagement et la valorisation des documents, il présente néanmoins quelques inconvénients tels qu'un accès difficile, un emplacement peu lisible pour la population et une surface insuffisante au regard du service de Lecture publique attendu pour une ville de 30 000 habitants.

Le musée

- **Un musée créé par des érudits locaux sous la IIIe République**

Le musée de Maubeuge a été fondé en 1878 à l'initiative d'Édouard Bertrand, clerc de notaire, suite au succès d'une exposition d'archéologie qui s'est tenue à l'hôtel de ville de Maubeuge. Édouard Bertrand prend la tête du musée nouvellement créé. Les acquisitions se concentrent autour de collections d'érudits et d'amateurs d'art locaux. Les donateurs sont entre autres : Auguste Guillaïn (1838 – 1908), qui offre notamment en 1885 le plâtre monumental de Gustave Doré toujours au musée, Henri Sculfort dont la famille ne démentira pas son attachement au musée dans les années suivantes, Léon Fagel (artiste valenciennois, prix de Rome en 1879), Alphonse de Rothschild qui adresse presque chaque année jusque 1914 des tableaux et sculptures achetés aux Salons. Le musée de Maubeuge s'enrichit alors d'objets provenant du Chapitre de Maubeuge, d'armes issues de la Manufacture de la ville, de faïences de la Manufacture de Ferrière-la-Grande, autant d'objets documentant l'histoire locale et le savoir-faire du territoire maubeugeois. Le résultat de plusieurs fouilles archéologiques alors entreprises (cimetière mérovingien des Trieux de Ferrière-la-Grande, lieu-dit du Bois Castiau, cimetière de Limon-Fontaine, etc.) a permis de constituer un fond archéologique conséquent. La ville, quant à elle, débute les acquisitions pour le musée avec en 1894 l'achat au peintre Roussel, deuxième grand prix de Rome et médaillé du Salon, d'un tableau de grand format intitulé *Lazare Carnot et le représentant Duquesnoy le soir de la bataille de Wattignies*.

- **Le premier site du musée : le Musée Fercot-Delmotte**

L'année 1884 marque un tournant pour le musée de Maubeuge : Sidonie Delmotte, veuve de Frédéric Fercot, une Maubeugeoise, disparaît et lègue par testament au musée l'ensemble de sa collection d'art ainsi que son mobilier et un immeuble entier, sis au n°3 de la place Mabuse et donnant sur la Place Verte, en plein cœur du Maubeuge ancien. Elle manifeste également son souhait de voir le nom de Fercot-Delmotte attribué au musée et décerne à Édouard Bertrand la place de conservateur ainsi qu'un logement de fonction au sein de l'immeuble. Le musée peut finalement s'y installer à l'été 1892. Un autre legs est également important pour le musée qui trouve en la personne d'Auguste Guillaïn un généreux donateur. Celui-ci avait déjà offert au musée le plâtre monumental de Gustave Doré en 1885 et lègue au musée en 1905 sa bibliothèque d'art ainsi que sa collection de peintures, sculptures et objets d'art. Il lègue également à la ville la somme de 35 000 francs pour l'installation de la collection et son entretien dont 1 071 francs annuels dédiés à l'acquisition d'œuvres. Aujourd'hui, nous ignorons tout à fait la teneur des œuvres qu'il avait léguées au musée.

- **La Première Guerre mondiale : la destruction du musée et l'arrivée de Henri Boëz**

En 1910, la Ville vend le bâtiment du musée. La vente ne put être consentie qu'à condition qu'un autre bâtiment au moins équivalent soit mis à la disposition du musée. Le musée s'installe alors au rez-de-chaussée d'une chapelle jésuite désaffectée, rebaptisée salle Sthrau quelques années plus tard. Il faut attendre 1913 pour que le musée y ouvre au public. Aucune image de cette installation n'est connue à ce jour. À l'issue de la bataille de Belgique, Maubeuge est assiégée

par les troupes allemandes le 28 août 1914 et est bombardée. Le centre-ville s'enflamme et la salle Sthrau, transformée alors en grenier à farine, avec. Le musée brûle, ses collections avec lui : seuls les murs extérieurs de la chapelle demeurent. Édouard Bertrand conserve la tête du musée jusqu'en 1924, date à laquelle il décède à Maubeuge.

Néanmoins, le musée connaît un début de renaissance dans les années 1920 grâce à la création de l'association Les Amis de Maubeuge en 1928 sous l'impulsion de Henri Boëz. Ce dernier, artiste amateur et ingénieur des Ponts et Chaussées de formation, prend la tête du musée et organise notamment à la salle Sthrau – après la rénovation de celle-ci par les frères Lafitte en 1927 – des expositions d'artistes locaux. Le musée s'installe progressivement au premier étage de la salle Sthrau, désormais salle de bal. Des photographies prises dans les années 1930 laissent voir une exposition d'artistes régionaux s'étant tenue à la salle Sthrau (cf. photographie ci-dessous). Les collections sont toutefois évacuées en 1939, à l'initiative de l'Administration des Beaux-Arts et sous la surveillance d'Ernest Gaillard, conservateur du musée de Cambrai, chargé d'évacuer ses propres collections, celles de Maubeuge et les archives municipales de la ville de Maubeuge. Les œuvres jugées « prioritaires » par l'Administration et sur les conseils de Boëz sont évacuées vers Beaumanoir, en Normandie. Le reste des collections est vraisemblablement caché à Maubeuge pendant la durée du conflit, notamment dans la cave de la salle Sthrau, où elles resteront quelques temps après la fin de la guerre.



Une exposition consacrée aux artistes locaux à la salle Sthrau, dans les années 1930

© Tous droits réservés

- **Le Chapitre des Chanoinesses**

Une fois les œuvres rapatriées à Maubeuge, le musée est installé par Henri Boëz à l'ancien Hôpital, qui eût tôt fait d'être détruit puisqu'en très mauvais état. Malgré la volonté municipale et les réclamations du conservateur appuyées par la Direction des Musées, la ville, alors en pleine reconstruction sous l'égide de l'urbaniste et architecte André Lurçat, n'est pas dotée d'un établissement ayant pour objet spécifique d'être un musée. Le musée de Maubeuge est alors installé en 1956 à l'ancien Chapitre des Chanoinesses, classé au titre des Monuments historiques (1941) et restauré. Le musée s'étend sur deux étages et propose une galerie de peintures et de sculptures en plus d'une large place consacrée à l'ethnologie, ce qui vaut d'ailleurs à la ville de recevoir Georges-Henri Rivière, conservateur du musée des Arts et Traditions populaires, accompagné de Jean Vergnet-Ruiz, inspecteur général des musées de province, le 13 juin 1946. La muséographie mise en place est uniquement connue grâce à quelques photographies conservées par les archives municipales ou la famille du conservateur, Henri Boëz. Le musée prospère ; il reçoit de nombreuses expositions temporaires et s'ouvre aux expositions d'œuvres des artistes régionaux – expositions qui lui font parfois « mélanger les genres » puisqu'il arrive que des œuvres exposées soient en réalité mises en vente. Le public semble au rendez-vous, y compris les scolaires. Henri Boëz reste en poste jusqu'en 1970, deux ans avant son décès en 1972, année à laquelle le musée prend son nom en son honneur. Après un intérim assuré par Grégory Anatchkov, artiste maubeugeois alors directeur de l'école de dessin de la ville, Laurence Hardy-Marais, conservatrice, prend la tête du musée. Le musée continue sur sa lancée, se professionnalisant peu à peu et se tournant plus avant vers l'art contemporain : plusieurs acquisitions sont faites en ce sens et le musée organise plusieurs années durant le Festival de sculptures contemporaines de la ville.

- **La fermeture du musée : un musée en réserves**

En juin 1993, le musée est toutefois contraint de quitter les lieux en quelques semaines : le lycée Notre-Dame de Grâce, installé dans le reste du bâtiment du Chapitre, vient d'acquérir la partie appartenant à la Ville et souhaite faire des travaux dès le mois d'août pour ouvrir les nouveaux espaces à la rentrée. Une mission de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est alors dépêchée et permet au musée de stocker ses œuvres au grenier de son bâtiment d'alors dans l'attente de trouver un espace de réserves. Les réserves en question sont rapidement sélectionnées : il s'agit d'un bâtiment industriel dans une zone d'activité en périphérie de la ville où les œuvres prennent place en 1993 et où elles se trouvent encore aujourd'hui. Une exposition du musée, « Reflets d'un musée en réserves », est présentée à l'espace Sculfort, à Maubeuge, en 1996. Les œuvres ne seront plus visibles, sauf prêts exceptionnels, jusqu'en 2021, date à laquelle le musée présente une autre exposition temporaire, « Le musée se raconte », à la salle Sthrau. Suite à la réalisation d'un vaste travail d'inventaire mené par Laurence Hardy-Marais et au regard de la qualité artistique et historique de ses collections, le Musée Henri Boëz reçoit l'appellation Musée de France en 2002.

- **L'Espace Boëz – le musée esquissé**

Au mois de septembre 2023, après 30 années de fermeture du musée, la Ville de Maubeuge ouvre l'Espace Boëz – le musée esquissé au sein du Pôle culturel Henri Lafitte. Cet espace, vu comme l'opportunité de présenter des œuvres au public, comme l'y oblige l'appellation Musée de France, mais aussi de recevoir des scolaires par exemple, présente une centaine de pièces représentatives de la collection. Les accrochages mis en place en fonction des restaurations et des acquisitions récentes permettent de présenter l'actualité du musée mais aussi du projet : le vaste chantier des collections en cours, nécessaire prérequis en vue de la réouverture au sein du tiers-lieu musée-médiathèque, trouve dans cet espace une vitrine.

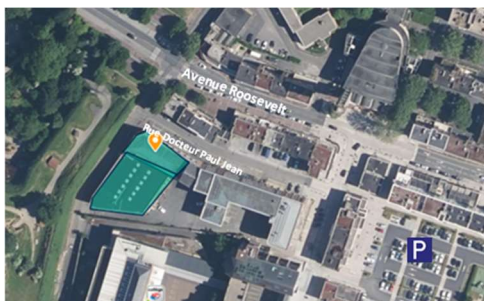


L'Espace Boëz, le musée esquissé
© Ville de Maubeuge

FICHE 4 : LE BATIMENT ET AMENAGEMENT

LA MEDIATHEQUE

- L'extérieur du bâtiment



Situation

La médiathèque se trouve actuellement dans un bâtiment situé rue du Docteur Paul Jean à Maubeuge. L'équipement est peu visible, installé dans une rue parallèle à l'avenue Franklin Roosevelt. Un arrêt de bus est en revanche à proximité.



Signalétique

Le bâtiment présente une signalétique murale dont la visibilité est limitée à la rue Coutelle, en venant de la rue Docteur Paul Jean, la médiathèque est non signalée.

A l'exception de cette signalétique, rien n'indique qu'il s'agit d'une médiathèque. De même, aucun indice visuel n'indique qu'il s'agit d'un équipement de lecture publique. En effet, l'entrée du bâtiment est consacrée à l'espace détente qui permet de prendre une boisson chaude ou un rafraîchissement. Il ne permet pas d'identifier le lieu comme une médiathèque.



Signalisation routière

Il existe un panneau à l'angle de l'avenue Roosevelt et de la rue George Paillot mais pas de panneau qui indique la rue du Docteur Paul Jean. De même, la médiathèque n'est pas signalée à l'angle de l'avenue Roosevelt et de la rue Coutelle.

Parking

La rue Docteur Paul Jean présente peu de parking et peu signalé. Seule une place PMR est identifiable devant la médiathèque. Les parkings à proximité sont :

- Le parking de la Concorde, récemment rénové, à 150m. Il est néanmoins souvent saturé du fait de sa situation en centre-ville ;
- Le parking Roosevelt à 150m. Il est néanmoins peu identifié.

Accessibilité

Un parking PMR se trouve devant l’entrée de la médiathèque. Néanmoins, cette place est entourée d’un muret pouvant présenter des difficultés. La médiathèque se trouve au rez-de-chaussée ce qui permet une circulation facilitée. A l’intérieur, les allées de circulation sont, pour la plupart, d’une largeur suffisante pour permettre l’accès des personnes à mobilité réduite. En revanche, l’espace jeunesse est peu adapté. Par ailleurs, le mobilier de l’espace adultes mesure plus de 180 cm de haut, ce qui n’est pas adapté (hauteur recommandée : entre 80 et 150 cm). Enfin, aucun aménagement n’est prévu pour les personnes qui présentent des troubles du spectre autistique ou handicap mental (espace refuge).

- **Le bâtiment intérieur**

La médiathèque s’étend sur 1 464 m² dont 814 m² d’espaces de service public. Elle propose des espaces accueillants et bien entretenus.

Surfaces

Surface utile nette totale	1 464 m ²
Espaces de service public	814 m ²
Espaces détente (entrée, hall)	64 m ²
Espaces services internes (bureaux)	120 m ²
Espaces réserves	370 m ²

Surface actuelle		Surface recommandée par la DRAC pour une ville de 30 000 habitants
814 m ²		1 825 m ²

- **Espace de service public**



L'entrée

L'entrée donne sur un espace convivialité/détente aménagé de 3 tables hautes et tabourets hauts, d'un bar (qui peut être investi lors de manifestations), d'un distributeur de boissons fraîches et de friandises, d'un distributeur de boissons chaudes et de 2 présentoirs de flyers.

Cet espace ne présente pas de décoration particulière en lien avec l'univers de la lecture publique.



ENTREE

Détente

Pique-nique

Animation

+ à l'entrée de la médiathèque, visible, bien équipé, mobilier adapté, ambiance agréable

- ne permet pas d'identifier l'activité du bâtiment dès l'entrée (ni de l'extérieur, ni dans cette entrée)

- L'espace jeunesse



ESPACE JEUNESSE

Consultation

Animation (heure du conte)

+ mobilier bas adapté, cellule isolée pour l'espace des petits

Rayonnages rangés et propres

Ambiance accueillante

- Mobilier peu confortable, non homogène, rayonnages qui ne permettent pas de mise en valeur des documents (« facing », etc.), mobilier dépareillé, mobilier qui ne permet pas à un parent de s'installer avec son enfant

- **L'espace adultes (640 m²)**



ACCUEIL DES USAGERS

Retours et prêts des documents

Conseils

- + à l'entrée de la médiathèque, visible, propre
- configuration de bureau administratif, plexiglas de protection qui peut apparaître comme impressionnant et peu enclin à l'accueil et l'échange



ESPACE NUMERIQUE

Travail sur PC

Consultation

- + à l'entrée de la médiathèque, visible, bien équipé, mobilier adapté, propre
- à proximité de la borne d'accueil, cohabitation avec nuisances sonores



ESPACE PRESSE

Consultation

Détente

Echanges

- + mobilier confortable, PC à disposition pour la presse numérique
- Proximité avec les espaces de travail qui demandent du calme, cohabitation difficile

ESPACE DE TRAVAIL

Travail sur table

- + mobilier adapté (qui pourrait être enrichi pour augmenter le confort de l'étudiant)
- à proximité de la borne d'accueil et de l'espace presse, cohabitation avec nuisances sonores



MOBILIERS

Présentation des documents

- + propres, rangés, non saturés
- Dépareillés par endroit, valorisation difficile, positionnement parfois peu adapté à l'usage (livres audios peu visibles par exemple), signalisation des secteurs inexistante à l'exception des mangas.

Malgré une surface de 700 m², les zones dites froides (travail, calme, concentration) doivent cohabiter avec les zones dites chaudes (échanges, animations, etc.).

Ainsi, les espaces de travail sont à proximité du coin détente aménagé pour la lecture de la presse. Si le premier demande le calme pour permettre la concentration, le second suscite davantage les échanges autour de la presse locale ou d'un magazine. On observe la même situation qui se répète dans l'espace PC qui convoque le calme et la borne d'accueil et de prêt qui se veut plus bruyante du fait des échanges entre les usagers et les bibliothécaires (conseils, prêts, retour d'expérience, etc.). De même, l'espace jeunesse est en toute proximité de l'espace adultes.

- **L'espace d'animation**



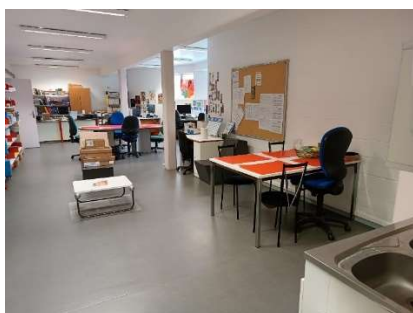
Campus connecté-médiathèque de Maubeuge

Jusqu'en 2021, la médiathèque bénéficiait d'un espace d'animation de 50 m² au rez-de-chaussée. A partir de 2021, la collectivité a souhaité mettre en place un campus connecté qui a pris place dans cet espace.

Les animations sont désormais menées dans l'espace détente, un lieu peu approprié du fait de son implantation à l'entrée de la médiathèque et de son usage mais aussi de la surface (atelier désormais limité en nombre de participants).

- **Les espaces de service interne**

- ✕ 1 bureau de direction en RDC
- ✕ 1 bureau partagé (4 agents) au -1 dans lequel un coin cuisine / coin pause a été aménagé
- ✕ 2 réserves d'une surface totale de 370 m²



BUREAUX PARTAGES

Travail en back office

Pause

+ 5 postes de travail et une table de réunion

- Coin cuisine/pause dans l'espace bureau



RESERVES

+ espaces équipés et de grande superficie

- Saturation proche

L'accessibilité

L'équipement actuel, outre sa superficie insuffisante au regard des besoins de la population, ne bénéficie pas d'un emplacement idéal tant en termes d'accessibilité que de visibilité. Les questions d'accessibilité comme de parking devront faire l'objet d'une attention particulière pour le futur équipement.

Un équipement pour tous

Par ailleurs, un travail pourra être également mené en termes d'accès pour tous pour un équipement accueillant et bienveillant : personnes en situation de handicap, quels qu'ils soient (moteur, mental, neurologique, etc.). Le principe d'inclusion et d'universalité devra pouvoir guider les choix d'aménagement comme de signalétique pour la population dans le futur équipement.

Le bien-être au travail

Enfin, le bien-être au travail devra également être repensé pour offrir aux équipes des espaces de pause différenciés de leur espace de travail.

LE MUSEE

L'Espace Boëz – le musée esquissé a été inauguré le 16 septembre 2023 à l'occasion des Journées européennes du Patrimoine. 30^e anniversaire de la fermeture du musée Place Verte, cet espace a pour vocation première de renouer le lien avec le public qui (re)découvre les collections dans un espace dédié. Cet espace, reconversion de l'ancien réfectoire du collège Coutelle et précédemment occupé par l'inspection académique, a été considéré comme espace temporaire et transitoire dans l'attente du tiers-lieu musée-médiathèque. Les aménagements y ont été fait en ce sens.



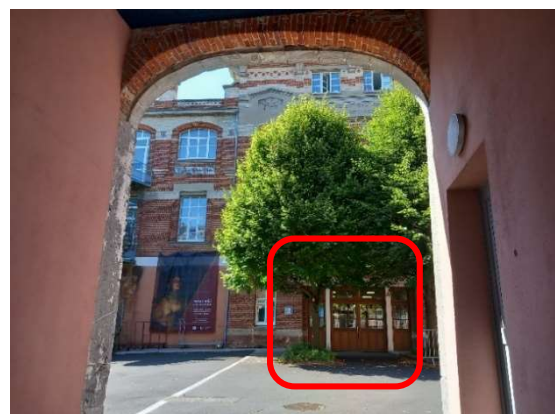
- **Le bâtiment extérieur**

Situation

L'Espace Boëz – le musée esquissé se situe au 3, rue Georges Paillot, à Maubeuge. Installé au cœur du Pôle culturel Henri Lafitte, inauguré en 2019, et à proximité immédiate des trois autres équipements culturels du centre-ville (Salle Sthrau, Banque de France (accueillant le dispositif Muse immersif) et la médiathèque), la situation est propice. Les horaires et politiques tarifaires sont uniformisés entre l'Espace Boëz, la Salle Sthrau et la Banque de France, ce qui permet une complémentarité de l'offre culturelle et une circulation des publics d'un équipement à l'autre.

Signalétique

L'Espace Boëz souffre d'un manque de visibilité. Malgré deux bâches (façade Pôle culturel Henri Lafitte et intérieur de la cour du Pôle) et une entrée personnalisée, le public a du mal à atteindre l'entrée sans avoir été préalablement orienté par un agent d'un autre site.





Outre cette signalétique sur site, une signalétique via cubes publicitaires appartenant au service culturel permet de marquer la présence de l'Espace Boëz en d'autres points du centre-ville.

Signalisation routière

Aucune signalisation routière n'existe pour l'Espace Boëz ni le Pôle culturel Henri Lafitte.

Parking

Le parking de la Concorde se trouve à proximité immédiate (150m) du site. Rapidement saturé, le parking de l'avenue Roosevelt offre une alternative intéressante malgré un éloignement supérieur mais n'offre aucune signalétique permettant d'orienter le public.

Accessibilité

L'Espace Boëz est en accessibilité : situé au rez-de-chaussée du Pôle Henri Lafitte, les aménagements ont été pensés pour permettre la circulation des personnes en situation de handicap moteur, quoique la mise en œuvre des aménagements reste complexe (une aide est par exemple nécessaire pour ouvrir les portes du porche et la porte de l'Espace Boëz, cette dernière ne pouvant être maintenue ouverte – sauf événement exceptionnel – pour des raisons de gestion du climat, nécessaire à la préservation des œuvres).

Au sein de l'Espace Boëz, l'ensemble du mobilier scénographique a été conçu dans le respect des normes d'accessibilité permettant une déambulation aisée.

- Le bâtiment intérieur**

Surfaces

Surface utile nette totale	156,6m ² + atelier (env. 30m ²)
Espaces de services public	126,49 (+ atelier env. 30m ²)
Accueil	9,84 m ²
Espace d’exposition	112,08 m ²
Atelier de pratique artistique (R+2)	Environ 30 m ²
Bureau	29,48 m ²

- Les espaces publics**

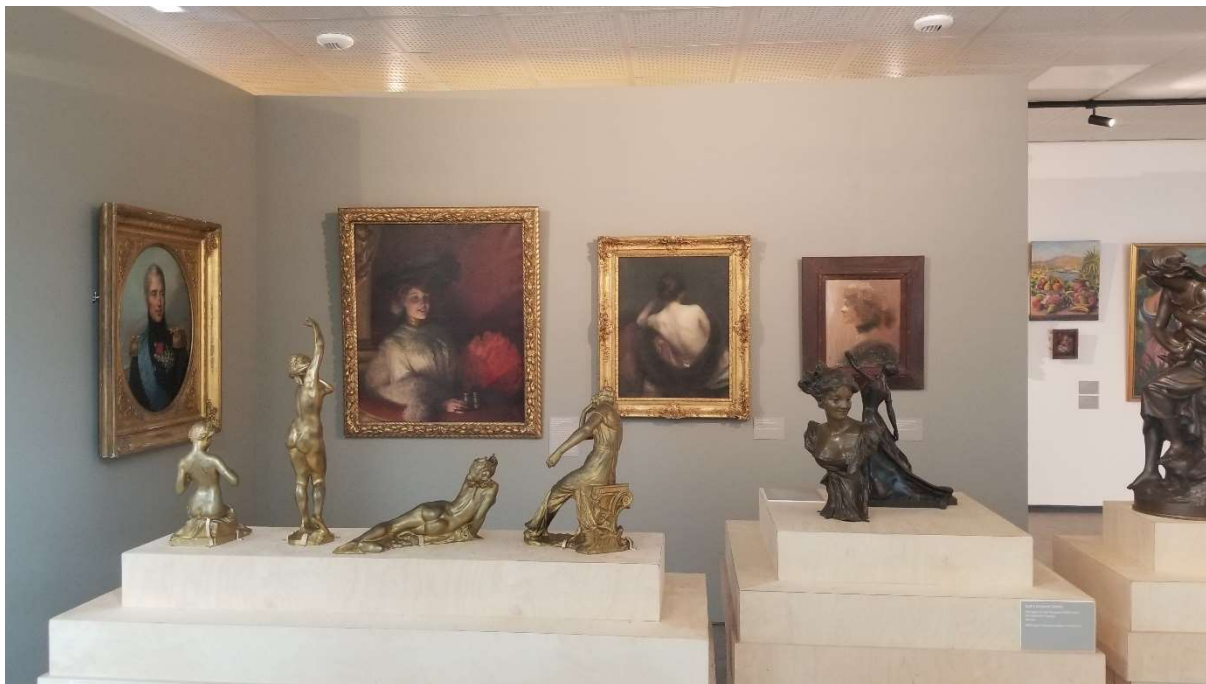
Accueil

Un accueil de taille réduite se trouve immédiatement à la droite du visiteur lorsqu’il franchit la porte d’entrée de l’Espace Boëz. L’espace d’accueil est à ce jour également un bureau administratif, ce qui n’est pas optimal ni pour l’aménagement de l’espace ni pour les agents d’accueil qui doivent constamment occuper le bureau d’un collègue. Par ailleurs, ce bureau ne permet pas une ouverture large vers le visiteur ni vers l’espace d’exposition. Une vitre donnant sur l’espace permet tout de même une surveillance directe sur la première partie du parcours. Pour le reste de l’espace, des caméras avec un report direct vers le bureau d’accueil ont été mises en place afin de suppléer la surveillance active. Les caméras disposent d’un report vers la police municipale, cette fois pour des questions de sécurité.



Exposition permanente

L'espace d'exposition permanente compte environ 65 pièces : peintures, sculptures, arts graphiques et archéologie essentiellement. Les œuvres sont renouvelées au rythme des roulements nécessaires pour la conservation de certaines typologies d'œuvres ou au rythme des restaurations ou acquisitions récentes. Deux dépôts des collections nationales peuvent être accueillies dans cet espace après avoir été exposés en extérieur pendant plusieurs décennies.



Exposition temporaire

L'espace d'exposition temporaire propose une programmation d'exposition-dossiers mettant en valeur un aspect des collections du musée. Alternant expositions monographiques (en lien avec des donations d'artistes locaux) et exposition thématique plus largement ouverte au public familial. Chaque exposition est l'occasion de recevoir des prêts tant de prêteurs institutionnels que de particuliers, chaque fois au service d'une mise en valeur des collections du musée.



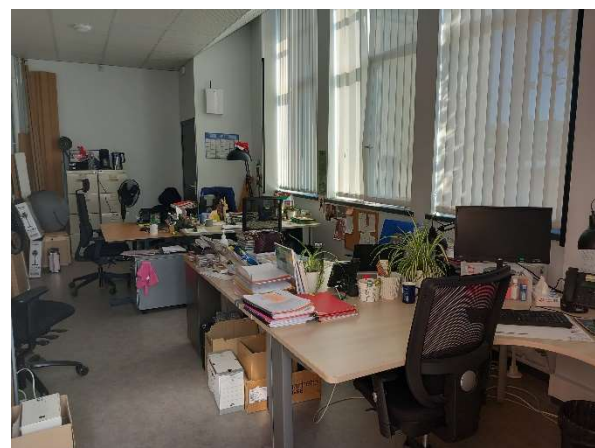
Atelier

L'atelier qui permet d'accueillir des activités d'éducation artistique et culturelle est mutualisé avec le service culturel et se trouve au 2^e étage du même bâtiment. L'atelier est composé des espaces suivants : un espace d'accueil des groupes pouvant accueillir jusqu'à 12 personnes, un espace de stockage du matériel de médiation et un point d'eau à proximité immédiate. Cet atelier est de taille très réduite et ne permet pas d'accueillir un groupe classe complet par exemple, imposant un nécessaire fonctionnement en demi-groupe – tandis que la moitié du groupe visite l'Espace Boëz, le second fait l'atelier et inversement. Cela nécessite au minimum 2 médiateurs voire 3 mobilisés par groupe reçu. En outre, cet atelier, peu visible, n'est ouvert qu'en compagnie d'un médiateur.



Bureaux

Le bureau est directement accessible depuis l'Espace Boëz et dispose d'une entrée indépendante. Cette proximité avec l'Espace Boëz et les réserves temporaires offre une praticité bienvenue mais le bureau est surchargé (29m² pour 4 postes de travail permanent et un poste de travail pour un stagiaire) et ne permet pas d'accueillir tous les outils de travail nécessaire (régie, documentation, dossiers d'œuvres, ...). En outre, trois services cohabitent dans cet espace : le musée, le patrimoine et la cheffe de projet lecture publique.

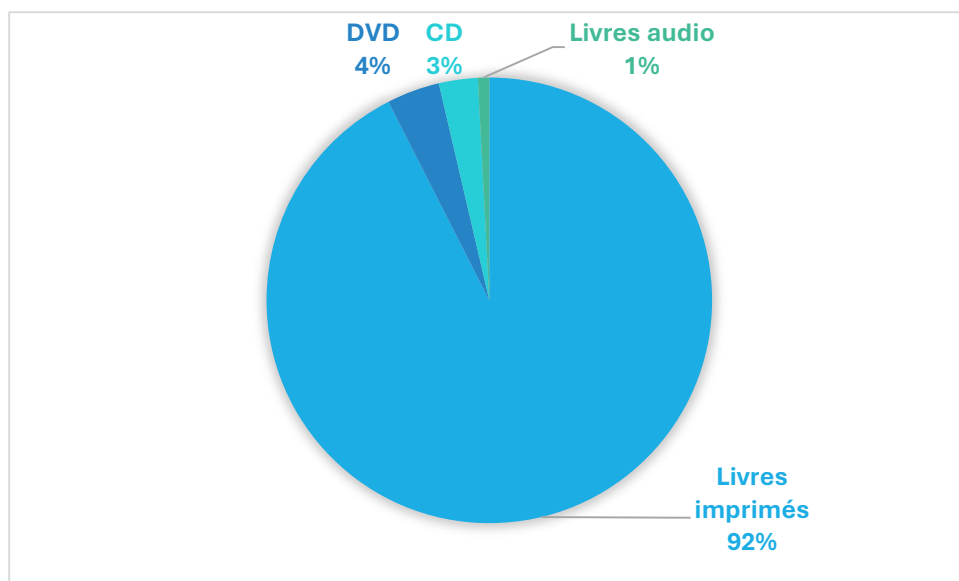


FICHE 5 : LES COLLECTIONS

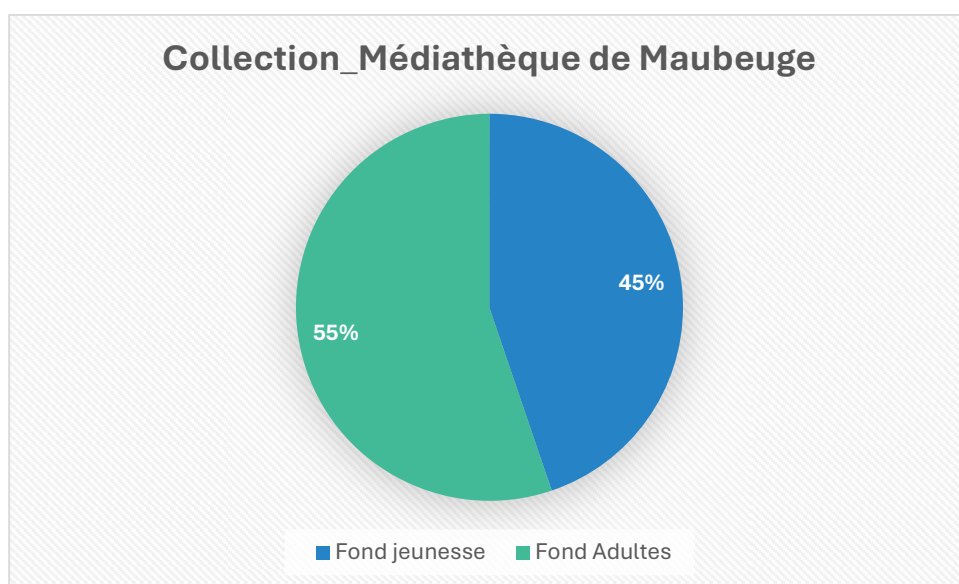
LA COLLECTION DOCUMENTAIRE

Composition de la collection

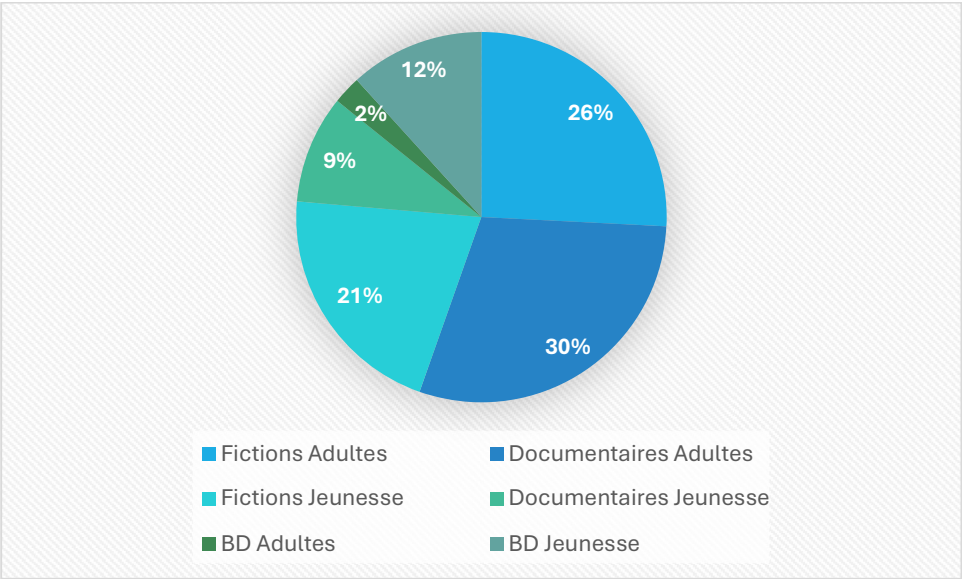
La collection est composée de 34 360 documents : livres imprimés, de DVD, de CD et de livres audios. Elle est répartie comme suit :



Le fonds jeunesse est équivalent au fonds adultes :

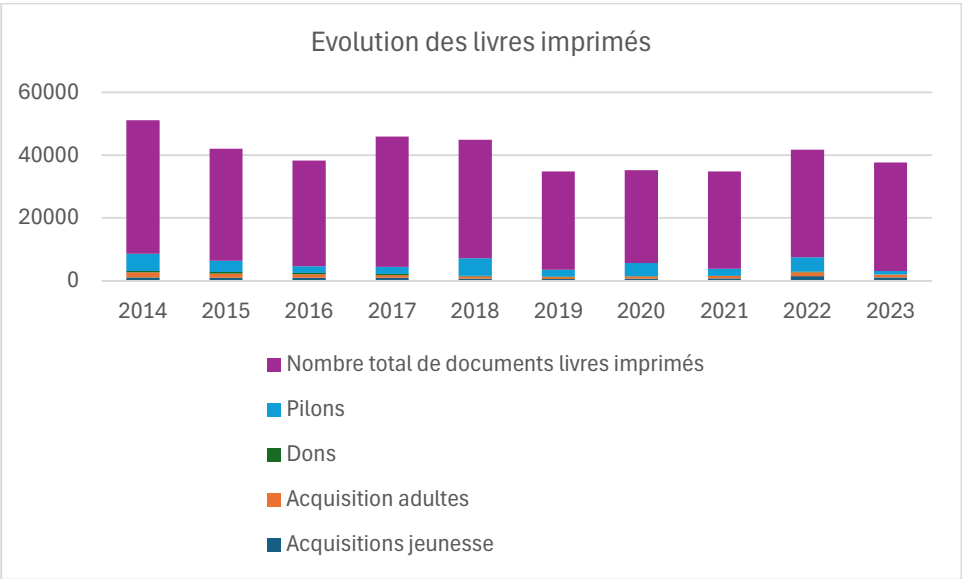


Répartition de la collection par segments



Focus sur les livres imprimés qui représentent 92% de la collection :

Collection_ livres imprimés_MM-Maubeuge	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Acquisitions jeunesse	1010	964	929	885	655	552	614	752	1385	1077
Acquisition adultes	1656	1335	1152	867	652	554	748	819	1256	892
Dons	397	457	403	399	183	220	112	15	254	0
Pilons	5517	3587	2118	2236	5662	2156	4130	2159	4518	1068
Nombre total de documents livres imprimés	42502	35740	33707	41513	37766	31274	29618	31089	34367	34630



Taux d’accroissement de la collection : un indicateur de gestion de la collection

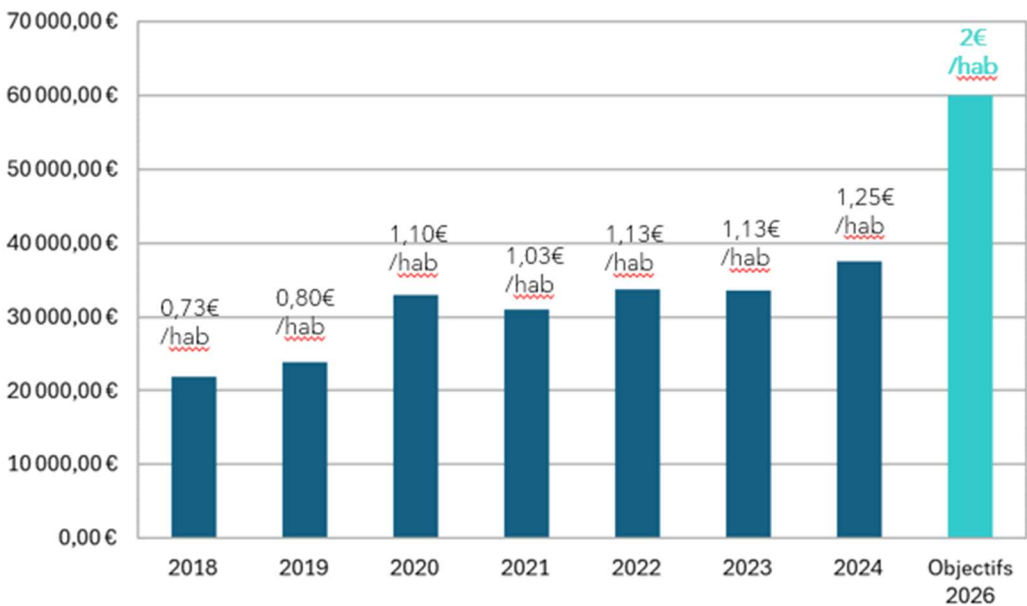
Le taux d’accroissement de la collection est de 0.02 en 2024 ce qui montre la bonne gestion de la collection. Il y a autant d’acquisitions que d’éliminations.

Taux de renouvellement de la collection : un indicateur d’attractivité de la collection

Nature des documents	Taux de renouvellement	Taux de renouvellement recommandé
Livres imprimés	6%	10%
DVD	9%	15%
CD	7%	10%

Le taux de renouvellement révèle une collection qui manque d’attractivité du fait d’un budget d’acquisition sous-calibré par rapport aux besoins de la population. Le taux de renouvellement des livres imprimés est particulièrement parlant et montre que les nouveautés ne sont pas assez présentes par rapport au reste de la collection.

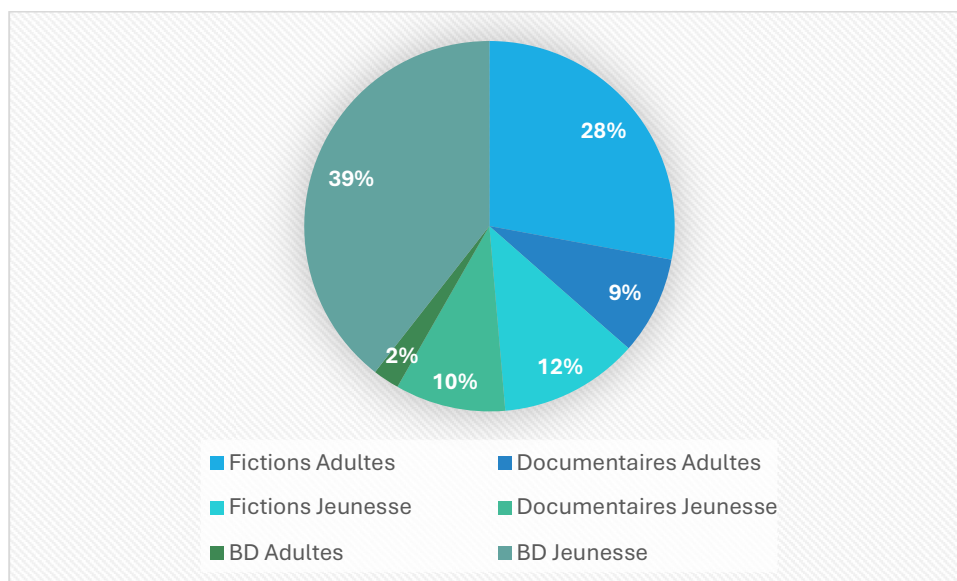
Budget d’acquisition



L’évolution du budget d’acquisition sur les 7 dernières années montre une progression timide au regard des recommandations qui préconisent un budget de 2€/habitant. L’offre ainsi proposée est limitée et manque d’attractivité pour le public.

Afin de rendre l’offre pertinente et attractive pour la population de Maubeuge, une nécessaire évolution du budget d’acquisition est à envisager d’ici l’ouverture du futur bâtiment. Cette évolution intervient dans l’objectif de remettre à niveau la médiathèque (passage de la médiathèque de niveau 2 à niveau 1) et de garantir l’attractivité de l’offre.

Les prêts et usages



Les prêts se concentrent sur les BD jeunesse avec plus de 39% des prêts. Les fictions adultes rencontrent également un certain succès.

Genre de lecture	Nombre de documents	Nombre de prêts	Taux de rotation
Fictions Adultes	6204	10003	1,61
Documentaires Adultes	7121	3072	0,43
Fictions Jeunesse	5036	4351	0,86
Documentaires Jeunesse	2269	3460	1,52
BD Adultes	589	824	1,40
BD Jeunesse	2826	14129	5,00
Total	37435	35839	0,96

Un taux de rotation situé entre 1 et 2 démontre que la collection est vivante. Ainsi, sur les fictions adultes, les documentaires jeunesse et les BD adultes, le taux de rotation est moyen ce qui montre des documents qui sortent en prêt régulièrement. En revanche, le taux faible observé pour les documentaires adultes et pour les fictions jeunesse indique la nécessité d'engager un travail de valorisation de ces collections comme une réflexion sur les choix des documents proposés.

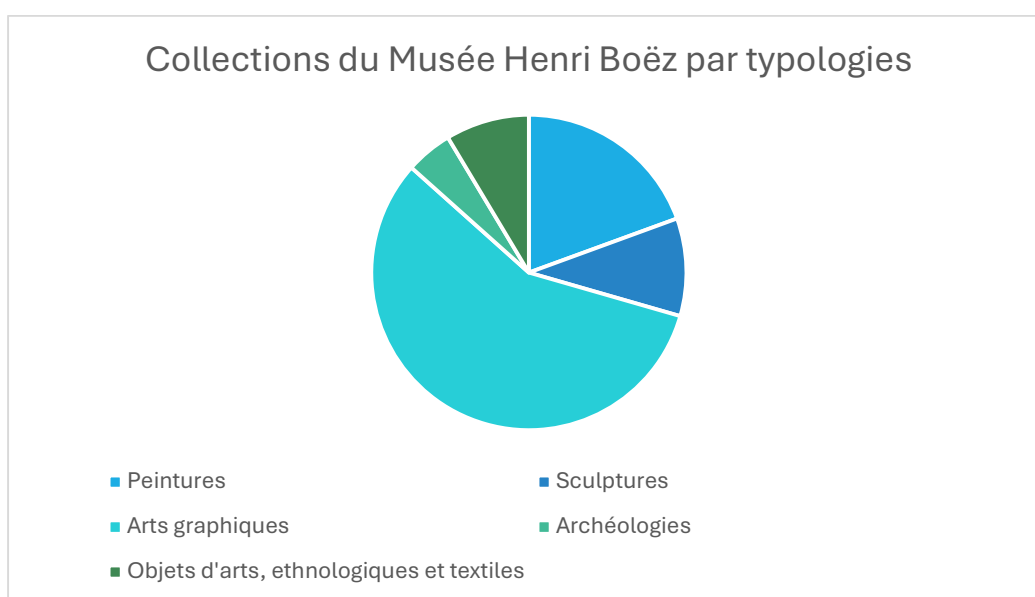
Enfin, on note un taux très élevé pour les BD jeunesse qui indique une belle attractivité de ce segment pour lequel il serait nécessaire de prévoir davantage d'acquisitions mais aussi, le cas échéant, du réassort.

LES COLLECTIONS MUSEALES

Les collections du musée sont hétéroclites, conséquence directe de son histoire mouvementée, de son lien intrinsèque avec la population et donc des nombreux dons mais aussi de l'absence d'une politique d'acquisition.

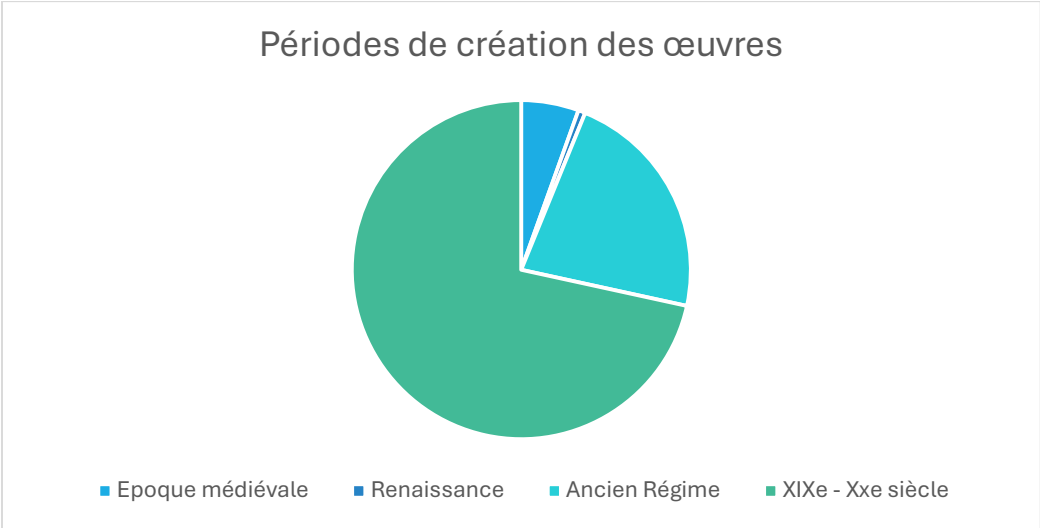
A l'été 2024, la collection se porte à 1164 items¹ dont

- 226 peintures
- 117 sculptures
- 665 arts graphiques
- 56 objets archéologiques
- 100 objets d'arts, ethnologiques et textiles



Pour l'ensemble des collections, la coloration contemporaine est très forte avec une répartition chronologique des objets fortement tournée vers les XIXe et XXe siècles.

¹ Concernant les chiffres donnés dans cette rubrique, ne sont comptabilisés que les objets dûment portés à l'inventaire en 2024. Est entendu par exemple que le fonds archéologique est bien plus conséquent mais demande un travail de régularisation des statuts de propriété avant de pouvoir être considéré comme appartenant au musée.



La présence dans les collections d’œuvres majeures peut également être soulignée. Ainsi, acquis en 1885, le plâtre monumental de Gustave Doré intitulé *La Gloire étouffant le génie*, pièce rarissime dans la production conservée de l’artiste. Œuvre exceptionnelle, elle est parmi les trois plâtres monumentaux de l’artiste encore conservés aujourd’hui.

D’autres pièces de la Renaissance flamande sont également dans les collections, à l’exemple d’une œuvre attribuée à Brueghel, une œuvre un temps attribuée à Mabuse (attribution aujourd’hui écartée, mais qui ne laisse pas moins une œuvre flamande de qualité), la *Piéta* du Maître du Fils Prodigue ou de son entourage acquise en 1962 avec le soutien du Louvre. Deux natures mortes flamandes viennent également compléter ce fonds.

Quelques arts graphiques remarquables constituent également le fonds renaissant des collections, avec un exemplaire de la *Bible* d’après Raphaël par Nicolas Chapron et une gravure de Dürer (*Le Bain des Hommes*).

Enfin, le fonds renaissant, compte également un tableau d’assez grandes dimensions, un *Caprice architectural*, genre pictural qui consiste pour l’artiste à représenter une architecture imaginaire afin de prouver sa virtuosité dans la représentation de la perspective notamment.

Au sein de la collection archéologique, la quasi-totalité des pièces est datée de l’époque mérovingienne et émane de fouilles locales, notamment de cimetières exhumés à Dourlers et Ferrière-la-Grande. Parmi ces pièces, des bijoux d’époque mérovingienne et notamment des perles en pâte de verre et céramique et une fibule finement ouvragée sont remarquables.

Pour la seconde moitié du XIXe siècle, de beaux portraits, tels que celui de son épouse par Albert Besnard ou encore *La Loge* réalisée par Edouard Rosset-Granger sont de beaux exemples.

Une large part des collections est ensuite constituée d’œuvres d’artistes locaux (Martial Leroux, Maurice Rufin, Jules Ribeaucourt, Raymond et Michel Debiève, Edouard Rosset-Granger, Marcel Dulieu, Françoise Saddy et bien d’autres) dont on peut souligner qu’ils sont au mieux rarement présents dans d’autres collections publiques françaises et en sont bien souvent tout à fait absents. Ces artistes locaux sont d’ailleurs plébiscités par les répondants de la consultation citoyenne qui sont près de 69 % à souhaiter « voir des œuvres [qu’ils ne voient] pas ailleurs,

créées par des artistes de la région par exemple » au musée de Maubeuge (voir diagramme 8 p. 32). Ces artistes constituent un aspect essentiel des collections et représentent une large part des acquisitions de ces quatre dernières années, conformément à la politique d'acquisition mise en place dès 2020 et telle qu'elle est présentée dans le Projet scientifique et culturel du musée.

Enfin, au-delà de ces ensembles, le musée possède plusieurs œuvres contemporaines grâce à des acquisitions effectuées dans les années 1960 à 1980 qui ont fourni au musée des œuvres intéressantes (Braun-Vega, Gleizes, Campigli, ...). De même, le musée possède un dessin de Jean Lurçat, frère de l'urbaniste André Lurçat qui avait été chargé de reconstruire la ville dans les années 1950.

FICHE 6 : LES SERVICES

LA MEDIATHEQUE

Horaires et jours d'ouverture

La médiathèque est ouverte 40h par semaine en période scolaire et 36h par semaine lors des vacances scolaires. Elle est ouverte 5 jours par semaine et 225 jours par an. Elle est ouverte non-stop de 9h à 18h. Elle est fermée le lundi matin et le jeudi en période scolaire ; le lundi et le jeudi en période de vacances scolaires.

Les horaires sont ainsi uniformes et lisibles, ce qui permet une compréhension facile pour le public et une communication aisée auprès de ceux-ci.

L'amplitude horaire d'ouverture est très au-delà de la moyenne et des recommandations de la Drac.

	Médiathèque de Maubeuge	Moyenne nationale
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	40	20
Nombre de jours d'ouverture par an	225	214
Nombre de jour de fermeture par semaine	2.5	

Nocturne

Une nocturne (jusqu'à 21h) est organisée une fois par trimestre. Il s'agit davantage d'accueillir un événementiel en soirée que d'ouvrir les services de la médiathèque jusque 21h.

Observations

- Nocturnes : sur le panel médiathèques du territoire Sambre-Avesnois : il n'y a pas de nocturne organisée. On note une fermeture à 19h, une fois par semaine à la médiathèque de Jeumont. Sur le panel des 5 médiathèques d'importance équivalente : on note une nocturne jusque 21h à Cambrai et une fermeture à 19h, une fois par semaine, à la médiathèque d'Armentières (Nord) et de Chatou (Yvelines).
- Fermeture hebdomadaire : le lundi et le dimanche majoritairement sur le panel des médiathèques du Sambre-Avesnois. Le lundi sur un panel des 5 médiathèques de villes de 30 000 hab. On note également une ouverture le dimanche matin sur Armentières et dimanche après-midi sur Cambrai.

L'amplitude horaire est large et offre un accès favorisé et lisible à la médiathèque. Cela impose néanmoins des ressources humaines importantes pour garantir cette ouverture.

Les tarifs

Depuis 2012, la médiathèque pratique ces tarifs :

Gratuit pour :

- Les - de 15 ans
- Les demandeurs d’emploi
- Les bénéficiaires du RSA
- Les agents de la municipalité de Maubeuge et leurs enfants
- Les agents de la Communauté d’Agglomération de Maubeuge Val de Sambre et leurs enfants
- Les enseignants exerçants à Maubeuge
- Les invalides de guerre
- Les personnes handicapées
- Les écoles, centre sociaux et accueil de loisirs

2€ pour :

- Les mineurs entre 15 et 18 ans
- Les étudiants

5 € pour :

- Les maubeugeois de plus de 18 ans
- Les associations maubeugeoises

10 € pour :

- Les non-maubeugeois de plus de 18 ans
- Les associations situées hors de Maubeuge

0.15 € par page pour les photocopies ou impressions des recherches documentaires

Les inscriptions représentent moins d’1% du budget annuel de la médiathèque. Le cumul des recettes (inscriptions, pénalités de retard, photocopies, brocante) représente lui aussi moins d’1% du budget annuel.

	RECETTES					DÉPENSES				
	Pénalités	Inscriptions	Photocopies	Autres	Total	Budget annuel	% recettes inscription/budget annuel	% recettes totales/ budget annuel	€/inscrits	Nombre de nouveaux inscrits
2023	246,30 €	664,00 €	34,65 €	0,00 €	944,95 €	122 480,00 €	0,54 %	0,77 %		
2022	461,20 €	1 393,00 €	25,20 €	961,50 €	2 840,90 €	107 663,83 €	1,29 %	2,64 %	1,98 €	705
2021	936,88 €	1 207,00 €	14,70 €	0,00 €	2 158,58 €	137 996,14 €	0,87 %	1,56 %	2,92 €	414
2020	123,00 €	1 031,00 €	89,75 €	0,00 €	1 243,75 €	67 919,60 €	1,52 %	1,83 %		
2019	1 094,60 €	1 512,00 €	90,75 €	0,00 €	2 697,35 €	67 625,92 €	2,24 %	3,99 %	2,38 €	635

Passage à la gratuité

Dans le cadre de l’adhésion au réseau de lecture publique mise en œuvre par la Communauté d’Agglomération Maubeuge-Val de Sambre un passage à la gratuité est prévu à l’horizon 2024-2025.

En termes de politique tarifaire, la gratuité de l'adhésion à la médiathèque est une avancée qui entre dans les standards actuels afin d'encourager l'accès à la médiathèque pour tous. Par ailleurs, cette démarche permet de s'intégrer au futur réseau des médiathèques en cours de construction sur l'agglomération Maubeuge Val-de-Sambre.

Outre la gratuité d'adhésion, une politique tarifaire adaptée devra permettre de garantir un accès pour tous à la culture tout comme valoriser l'offre de service étoffée.

L'offre de service

Au-delà de l'offre documentaire, la médiathèque a développé des services pour l'utilisateur :

- une offre de presse numérique : accès à 21 périodiques (abonnement numérique)
- offre handicap : développement du FAL depuis 2023 (collection adaptée et mise en valeur)
- offre hors-les-murs : portage à domicile à destination de la population seniors
- offre d'activités : ateliers, heure du conte, événementiel
- accompagnement pour les publics scolaires

Une offre numérique

Les usagers ont accès :

- au catalogue en ligne via le portail web de la médiathèque (création du portail en mars 2024)
- au wifi illimité sur place
- à 12 PC en accès libre (dont 4 PC consacré à l'accès à la presse en ligne) et 4 tablettes
- accompagnement personnalisé sur demande (aide numérique, formation)

Ouvrir bien, ouvrir mieux

Si l'amplitude horaire est aujourd'hui très large, il est indispensable d'y opposer les moyens humains afin de garantir cette amplitude horaire. Par ailleurs, outre les demandes divers publics, seront pris en considération les activités environnantes à l'équipement : pôle gare, zone d'activité de loisirs (Loirsi'Sambre), zone commerçante (halle gourmande, commerces, restaurants, etc.).

Un accès facilité pour tous

Considérant la gratuité des activités culturelles déployées sur Maubeuge, la gratuité d'accès à l'équipement est, de fait, induit. En revanche, la diversité des services offerts par le futur équipement devra amener à mettre en place une politique tarifaire qui garantit un accès facilité pour tous (location d'espace, activités, événementiel, etc.).

Une offre de service à la hauteur

Si la médiathèque dispose d'ores et déjà d'une offre de service diversifiée, elle mérite d'être enrichie afin d'être au plus proche des besoins de la population mais également des nouvelles pratiques en médiathèque positionnée comme un véritable lieu de vie.

Ainsi, la pratique du jeu comme des dispositifs facilitant le lien social pourront être développés.

Une attention particulière pourra également être portée sur la formation (offre en ligne, accompagnement, lutte contre l'illettrisme, formation professionnelle, etc.).

De manière globale, une offre à portée universelle pourra être construite à destination des publics en situation de fragilité, *in situ* comme hors les murs.

LE MUSEE

Horaires et jours d'ouverture

Ouvert le 16 septembre 2023, l'Espace Boëz accueille le public 24h par semaine : du mardi au dimanche, de 14h à 18h, soit une ouverture 6 jours par semaine, soit 312 jours par an (sauf jours fériés ou fermetures exceptionnelles).

Les horaires sont uniformes et lisibles, d'autant plus qu'ils sont les mêmes que les deux équipements culturels du Pôle culturel Henri Lafitte, à savoir la salle Sthrau et la Banque de France, la première accueillant le dispositif Muse Découvertes et la Micro-Folie, et la seconde accueillant le dispositif Muse immersif.

Les horaires d'ouverture sont ponctuellement étendus en fonction de la programmation et notamment pour les événements nationaux tels que les Journées européennes du Patrimoine ou la Nuit européenne des Musées.

Ces horaires étendus couplés à une programmation adaptée (visites originales, ateliers, ...) permettent de recevoir un public plus large.

Sur réservation, les groupes et les scolaires peuvent être reçus en visite guidée et/ou en atelier sur les matinées.

Par conséquent, les horaires d'accueil offrent une amplitude intéressante qui permet d'accueillir un public le plus large. L'ouverture sur les matinées serait toutefois appréciée, voire en continu, notamment pour permettre un accueil des travailleurs ou des visiteurs de passage qui entament un circuit touristique sur le territoire.

Ces horaires d'ouverture sont toutefois contraints par le manque de personnel d'accueil.

Les tarifs

L'Espace Boëz – le musée esquissé est gratuit pour tous les publics, groupes comme visiteurs individuels. Cette politique tarifaire est uniforme aux trois sites culturels du Pôle culturel Henri Lafitte et est très appréciée des visiteurs. Les visiteurs n'hésitent pas à revenir à plusieurs reprises et parfois en famille, les visites peuvent être courtes comme longues, parfois même le visiteur vient observer uniquement quelques œuvres qui l'ont marqué.

La politique tarifaire est donc tout à fait adaptée et permet non seulement de faire connaître le musée et son projet mais aussi de gommer une des barrières souvent citée par les visiteurs d'un musée, celle du prix du billet d'entrée.

Les services

Les services proposés par l'Espace Boëz concernent principalement les médiations : visites, atelier ou événementiel ponctuel. L'ensemble de ces services sont gratuits mais nécessite presque toujours une réservation.

En revanche, l'Espace Boëz ne dispose pas de boutique et n'est pas en capacité de vendre des catalogues, cartes postales ou tout autre produit. Régulièrement sollicité par les visiteurs, il est nécessaire de se rendre à la médiathèque (300m) pour pouvoir acheter un ouvrage. Les ventes sont donc quasiment nulles.

Il est indispensable de pouvoir vendre les ouvrages scientifiques rédigés et conçus par le service du musée et dont l'objectif est de valoriser la collection et de la faire connaître. Désormais, chaque visiteur souhaite conclure sa visite par un passage par la boutique. La gratuité des médiations est importante et indispensable au public. Toutefois, les médiations étant très sollicitées, par adultes comme enfants, puisqu'elles offrent un appui considérable pour déclencher une visite, il serait bienvenu de pouvoir en proposer un nombre et une diversité plus importante.

FICHE 7 : LES ACTIONS CULTURELLES

LA MEDIATHEQUE

Politique éducative

- ✓ Visites de classe tout niveau
- ✓ Mallette thématique sur demande de l'enseignant

Politique artistique et culturelle

Une thématique est développée chaque mois.

- ✓ Animations jeune public :
 - Ateliers jeune public : atelier créatif, atelier numérique : 45 séances/ an
 - Heure du conte : 21 séances/ an
- ✓ Animations tous publics :
 - Séance de jeux de société : 50 séances/an
 - Atelier Fablab : 3 séances/ an
- ✓ Animations adultes :
 - Présentation des coups de cœurs : 4 séances/an
 - Conférences/dédicace : 4 séances / an (en partenariat avec les libraires maubeugeois)
- ✓ Événementiel (18 séances / an) :
 - Concerts
 - Spectacles
 - Fête du livre jeunesse (14^{ème} édition), événementiel phare

Politique partenariale

✓ Partenaires récurrents :

- Bougez Rock : organisation de concerts, animations en lien avec les scolaires, etc.
- AGSS : mise à disposition de l'espace pour atelier famille
- L'antre du plateau : séances de jeux de société
- Fil'ambule : mise à disposition de l'espace pour atelier couture
- Isa tricot : mise à disposition de l'espace pour des ateliers tricot

Ces partenariats ne sont pas conventionnés et n'induisent pas systématiquement une intégration de la médiathèque dans l'élaboration de l'animation (lien avec la collection, etc.).

Politique d'animation hors les murs

✓ PAD

✓ Visites en classe sur demande

Politique sociale

✓ Visite d'établissements médico-social sur demande

Vers un équipement de premier plan

La programmation est variée et cible à la fois le jeune public et le public adulte. La thématisation mensuelle permet de rythmer l'événementiel et pourrait nourrir la communication. En ce sens, cette thématisation pourrait être davantage affirmée pour une plus grande visibilité auprès du public.

La programmation pourrait également se voir étoffée par l'enrichissement des partenariats actuels et de nouveaux partenariats tant associatifs que professionnels. Outre la dynamisation de l'offre culturelle, l'équipement jouerait pleinement son rôle dans le maillage territorial.

Par ailleurs, la programmation pourra nécessairement se voir renouvelée par l'hybridation du musée et de la médiathèque qui induira des synergies fortes et une programmation commune aux deux entités et des ressources nouvelles et attractives (Fablab, ludothèque, parcours expérimental, etc.).

LE MUSEE

Bilan de la première année d'ouverture :

44 animations, tout public confondus et hors événementiel, ont été proposées entre septembre 2023 et septembre 2024.

Publics cibles

Le public cible est large, avec la conscience que les animations touchent essentiellement le public du territoire. Les médiations sont bien souvent l'occasion d'une première venue à l'Espace Boëz.

Une attention particulière est portée sur le jeune public et le public adulte. Les actions en direction de ce public sont encore trop faibles à ce jour en raison d'un manque d'effectifs (6 ateliers en 2023 – 2024) mais sera prioritaire sur les mois à venir.

Politique éducative

Les scolaires sont un public prioritaire de l'Espace Boëz. Le travail mené avec la Circonscription Maubeuge – Avesnes et plus particulièrement avec les conseillers pédagogiques s'avère très fructueux. Les enseignants se montrent intéressés par cette opportunité.

Des groupes scolaires ont été reçus à 26 reprises entre septembre 2023 et septembre 2024.

Le principal partenariat monté avec les scolaires est celui du dispositif « La Classe, l'œuvre », opération d'éducation artistique et culturelle proposée dans le cadre de la manifestation nationale de la « Nuit européenne des musées ». Mené depuis 2022, ces partenariats privilégiés menés avec une classe en particulier a permis de créer une familiarité entre les élèves, leur famille et le travail mené par les musées. Ce dispositif, plébiscité par les enseignants, doit perdurer.

Politique partenariale

La politique partenariale est essentiellement menée avec les associations maubeugeoises et les dispositifs culturels du service culturel de la collectivité.

Le partenariat avec l'association Harpe en Avesnois a permis une création d'un morceau pour harpe et voix créé à partir des collections du musée. Face au succès rencontré, un second concert est d'ores et déjà programmé pour la Nuit des Musées 2025.

Un partenariat avec Malbodium Museum a permis de conclure plusieurs acquisitions et donnera le jour à une exposition monographique consacrée à Bélisaire Fauconnier, artiste maubeugeois, à l'automne 2025.

Le plus vaste partenariat est en réalité une collaboration entre différents services de la collectivité et notamment entre les équipements culturels de la collectivité. Le partenariat mis en place avec la médiathèque, notamment en vue du futur Tiers-lieu musée-médiathèque, permet une mise à disposition d'ouvrages au sein de l'Espace Boëz. La mise en réseau avec la salle Sthrau (qui présente la Micro-Folie et le dispositif Muse découvertes) et la Banque de France (qui présente le dispositif Muse immersif) permet de créer des parcours de visite sur mesure, en fonction par exemple des thématiques abordées en classe par les enseignants. La complémentarité des offres permet une diversité des circuits proposés.

Politique d'animation hors les murs

A ce jour, les interventions en classe sont toujours prévues dans le cadre d'un projet au long cours. Ainsi, le dispositif La Classe l'œuvre couple les interventions à l'école et les interventions sur site.

Politique sociale

La politique sociale se fait pour l'instant au cas par cas, lorsque le musée est sollicité par une structure. Une politique volontariste doit être mise en place.

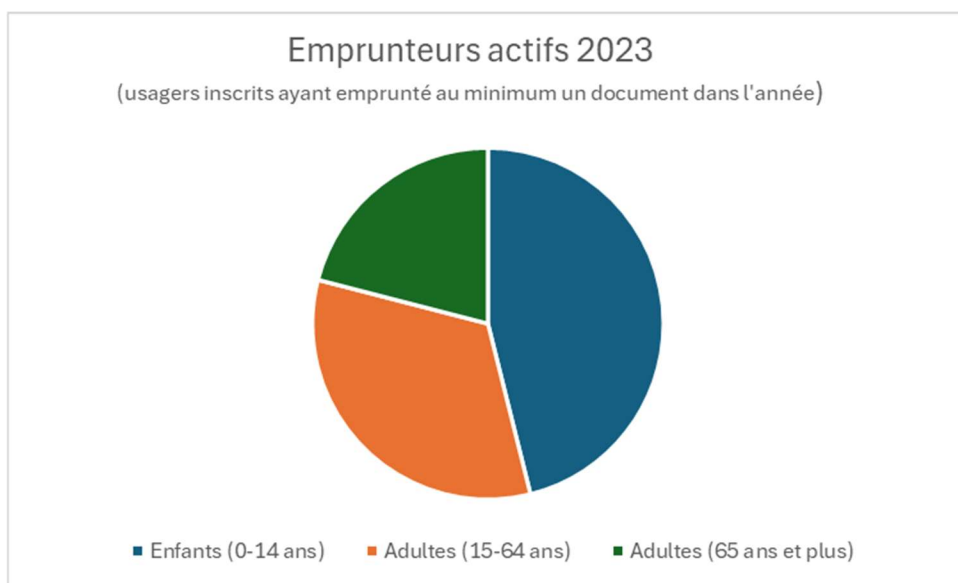
En conclusion, les animations sont de qualité et diverses et montrent une importante capacité à s'adapter aux attentes des groupes reçus. Néanmoins, l'Espace Boëz doit encore se faire une place dans les circuits de visite, tant scolaires que des groupes adultes.

FICHE 8 : LES PUBLICS

LA MEDIATHEQUE

Profil de l'utilisateur

La médiathèque est fréquentée autant par le jeune public (moins de 14 ans) que le public adultes (+ de 15 ans).



Chez les adultes, les femmes sont surreprésentées par rapport aux hommes.

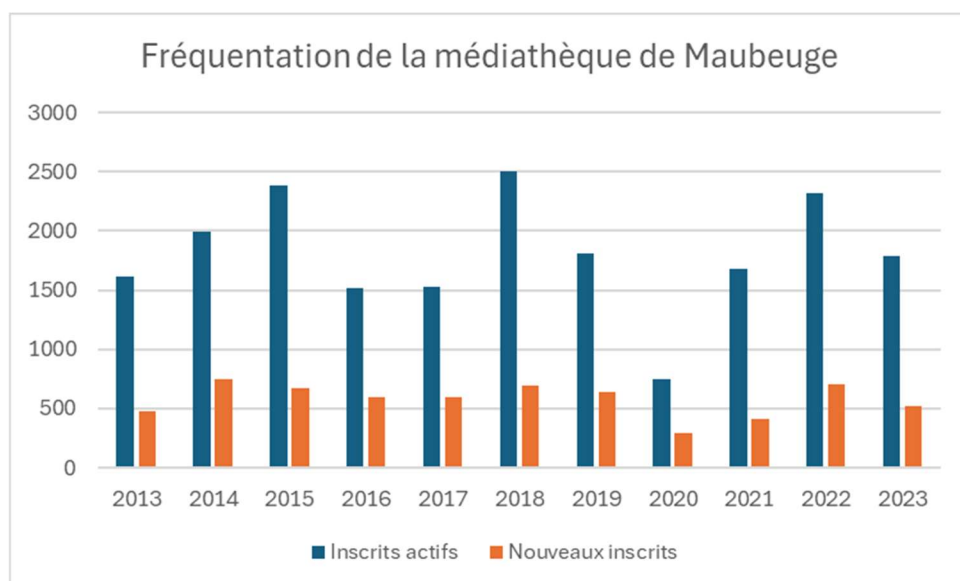
Les seniors représentent moins d'1/4 de la fréquentation.

Taux de pénétration

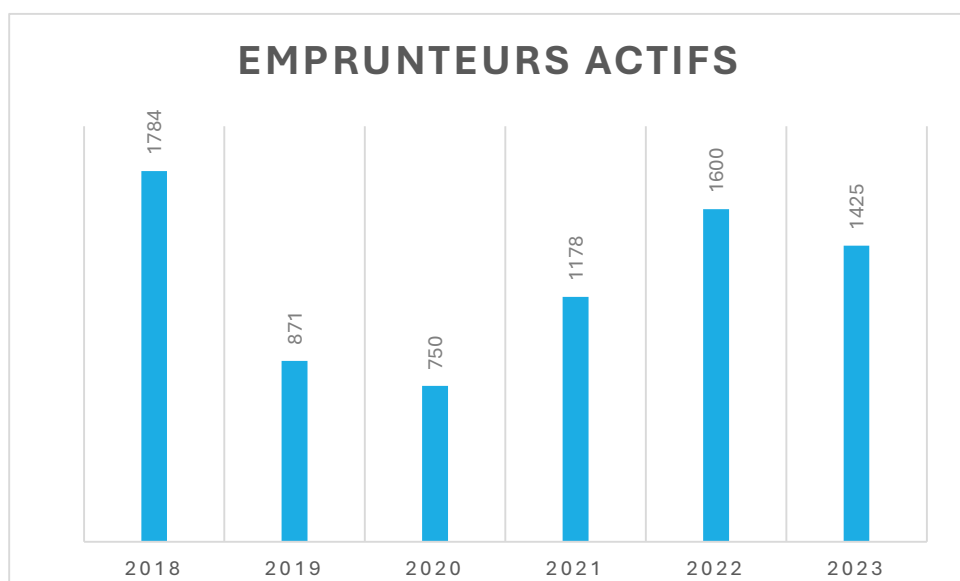
En 2023, on a compté 1093 emprunteurs actifs maubeugeois, ce qui représente un taux de pénétration assez faible de 3.6 %. Néanmoins, 50% des emprunteurs actifs sont des Maubeugeois.

Evolution de la fréquentation

Si la fréquentation des nouveaux inscrits est stable on note toutefois des variations importantes chez les inscrits actifs (usagers inscrits ayant utilisé l'équipement – comprend les emprunteurs) notamment en 2020 et 2021, années impactées par l'épidémie de COVID. Entre 2018 et 2023, on observe une baisse de 29% des inscrits actifs.



Quant aux emprunteurs actifs (usagers inscrits ayant emprunté au minimum un document), ils étaient 1425 en 2023 ce qui représente une baisse de 10% par rapport à 2022 et de 20% par rapport à 2018. La moyenne des emprunteurs actifs observée sur les villes de 30 000 habitants est de 3300. La fréquentation de la médiathèque de Maubeuge se rapproche davantage d'une médiathèque d'une ville de 10 000 habitants.



Si la fréquentation est relativement stable, elle est insuffisante au regard du bassin de vie qu'elle doit couvrir. Une progression importante de sa fréquentation est à opérer afin de placer l'équipement comme équipement structurant du territoire.

LE MUSEE

Les chiffres de fréquentation

Sur sa première année d'ouverture (septembre 2023 à septembre 2024), l'Espace Boëz a accueilli 3900 personnes.

Sur cet ensemble, 46 groupes ont été accueillis dont 26 groupes scolaires, soit 670 scolaires.

20 autres groupes ont été accueillis, soit 351 personnes.

Le profil du visiteur

Il y a plusieurs profils de visiteurs.

Le profil majoritaire est celui du résident du territoire (Maubeuge, agglomération Maubeuge Val de Sambre ou Avesnois) qui découvre ou redécouvre son territoire. Une certaine partie de ces visiteurs a connu le musée de Maubeuge lorsqu'il accueillait le public Place verte (avant 1993) mais c'est une découverte pour une large majorité.

L'autre profil est celui du « touriste » de court séjour. Une part de ce public est initialement venu au Pôle culturel Henri Lafitte pour visiter la salle Sthrau, joyau de l'Art déco inscrite au titre des Monuments historiques, et est orienté par l'Espace Boëz par le personnel d'accueil.

Aucune enquête n'est à ce jour mise en place, ce qui ne permet pas d'obtenir de chiffres précis permettant de mieux connaître les visiteurs.

L'Espace Boëz trouve progressivement son public. L'événementiel, les médiations ou encore les expositions temporaires permettent de toucher un public non habitué des musées. Est observée également une volonté de faire découvrir l'Espace Boëz aux convives des Maubeugeois, friands de faire découvrir leur territoire.

FICHE 9 : LES EQUIPES

LA MEDIATHEQUE

Effectifs actuels

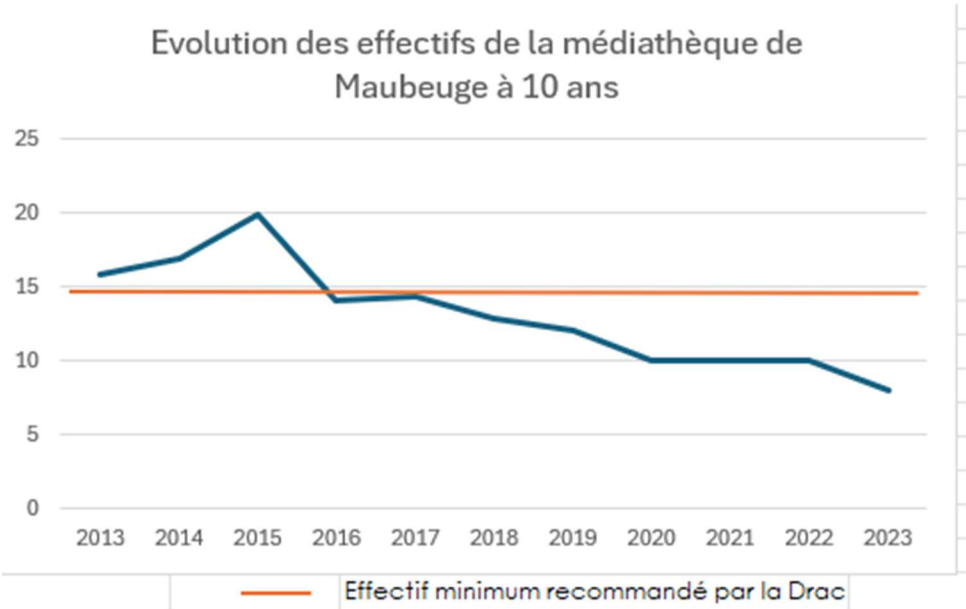
L'équipe de la médiathèque est constituée de 8 personnes : 1 directeur (cat. A), 7 agents de bibliothèque (1 cat. B et 6 cat. C).

Formation

Aucun agent n'a de formation initiale dans le domaine du livre, métiers du livre. De plus, les effectifs actuels conjugués à l'amplitude horaire de l'équipement de 40h d'ouverture hebdomadaires ne permettent pas aux agents de s'absenter pour pouvoir suivre des formations de manière régulière.

Evolution de l'équipe

Si les effectifs dépassaient les 15 agents recommandés par la DRAC jusqu'en 2015, les effectifs n'ont cessé de baisser depuis, affichant un effectif quasi de 50 % en dessous des recommandations actuellement.



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
ETP	15,9	16,9	19,9	14,04	14,3	12,8	12	10	10	10	8	8

Evolution dans les 3 ans à venir

La moyenne d'âge de l'équipe est de 57 ans. Aussi, sur les 8 agents en poste actuellement, 3 départs en retraite sont prévus d'ici 2026.

Effectifs cibles

Le contrat d'objectifs signé avec la Médiathèque départementale du Nord en mars 2023 préconise un effectif de 15 personnes dont 50% qualifiés².

2024 : 1 cat. A, 1 cat. B, 6 cat. C → 2027: 4 cat. A, 3 cat.B, 6 cat. C soit :

- 1 directeur (cat.A)
- 3 bibliothécaires (cat. A)
- 3 assistants de conservation (cat.B)
- 3 adjoints de conservation (cat.C)

Afin de répondre au contrat d'objectifs contracté avec la Médiathèque départementale du Nord mais également répondre aux recommandations de la DRAC, une progression de 50 % des effectifs est à opérer d'ici 2026/2027. Dans le même objectif, les recrutements devront prendre en considération le niveau de formation recommandé, exclusivement dans le domaine des métiers du livre pour 50% des effectifs, soit la totalité des recrutements à venir.

LE MUSEE

Effectifs actuels

A ce jour, l'équipe du musée est composée de 3 ETP dont 2 postes à mi-temps : 1 responsable du musée et des collections municipales (cat. A), 1 régisseur des œuvres (cat. B), 0,5 responsable des publics (cat. C) et 0,5 agent d'accueil et assistant administratif. Outre ces postes, le musée bénéficie des services « supports » de la direction des Affaires culturelles, notamment un référent financier et un référent de suivi de projets.

Formation

Le régisseur des œuvres a le concours adéquat (assistant de conservation du patrimoine, spécialité musée) et est formé pour ce poste. La responsable du musée a occupé des postes

² DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

similaires et est formée pour ses missions. L'agent d'accueil et assistant administratif est un reclassement qui n'est pas issu du monde culturel.

Evolution de l'équipe

Composé de 4 personnes dans les années 1990, l'équipe du musée n'a cessé de diminuer à partir de 1993, année de fermeture au public et de mise en réserves des collections. Aucun agent n'avait plus la charge du musée entre 2017 et 2020. Un premier recrutement a eu lieu en 2020, rejoint en 2021 par l'agent administratif, et en 2023 par le régisseur des collections et le responsable des publics.

Effectifs cibles

Si cette équipe est donc en expansion depuis quelques années, il est à noter que l'équipe n'est à ce jour pas adaptée aux ambitions de la collectivité non seulement pour assurer l'amplitude horaire d'ouverture au public mais aussi pour mener à bien l'ensemble des projets. Un renfort sur la régie des œuvres, au cœur d'un chantier des collections et d'un déménagement des réserves, est indispensable par exemple. Une personne en charge des expositions, en vue notamment de la réouverture du musée, est nécessaire. Il est par ailleurs indispensable que ces recrutements soient des recrutements qualifiés. Enfin, au moins une personne chargée de la documentation et de la recherche est nécessaire à la bonne documentation des collections.

Objectif :

- 1 responsable du musée – qui ne soit plus mutualisé sur des missions culturelles ou relevant du patrimoine (cat. A)
- 2 régisseurs, dont un chargé du récolement décennal notamment (cat. B)
- 1 chargé des expositions (cat. A)
- 1 assistant, chargé de la régie des expositions (cat. B)
- 1 chargé documentaire et de recherche (cat. B)

Afin de pouvoir assurer le fonctionnement de l'équipement mais aussi de garantir la bonne gestion de la collection, préoccupation centrale du musée, et la réussite des expositions temporaires d'envergure attendue, il est indispensable que l'équipe du musée puisse s'étoffer de recrutements spécialisés, étant entendu que les métiers en lien avec les œuvres demandent une formation rigoureuse et spécifique.

PLAN D'ACTION

**Axe 1 : un tiers-lieu
accueillant et bienveillant**

**Axe 2 : Un équipement
culturel de premier plan**

**Axe 3 : un équipement
guide**

**Axe 4: un tiers-lieu,
lieu de vie**

PLAN D' ACTIONS

1. AXE 1 : UN EQUIPEMENT ACCUEILLANT ET BIENVEILLANT

Pour que chacun se sente ouvertes les portes de la culture

L'accueil est non seulement une valeur phare de l'équipement mais également un élément majeur de son identité. L'essence même du lieu se définit par un **accès familial à la culture**.

Parce qu'on définit un accès familial par un accès simple, amical et sans contrainte, l'accueil et la bienveillance sont placés au cœur des dispositifs mis en place dans et pour l'équipement.

Ainsi, **un traitement universel des dispositifs** a été choisi, considérant que ce qui sert à l'un peut servir à l'autre. Outre la possibilité de s'adapter à de nombreux publics, il présente l'avantage d'éviter toute stigmatisation. Il tient ainsi à cœur à l'équipement d'accueillir tous les publics dans les meilleures conditions possibles et dans un esprit d'équité.

Que ce soit à travers les aménagements, les matériels, les services, la programmation, le traitement des collections ou encore la communication, chaque choix sera guidé par cette ambition d'universalité. Il s'agit pour l'équipement de rendre le lieu accueillant et inclusif, accessible sans discrimination et sans prérequis.

Dans ce cadre, **l'apport humain** apparaît lui aussi comme primordial afin de mettre à l'aise, être à l'écoute, accompagner, guider et permettre à chacun de se sentir bien dans l'équipement mais aussi de se sentir légitime à le fréquenter. Les équipes constituent par-là un maillon essentiel de la démarche d'accueil et d'inclusion des publics.

Le traitement de l'accessibilité de l'équipement passe aussi par une politique tarifaire adaptée comme une politique d'ouverture qui prend en compte tous les publics.

Pour se sentir accueilli, il faut se sentir attendu.



1.1. TRAVAILLER **L'UNIVERSALITE** POUR ETRE ACCESSIBLE A TOUS

abolir toutes les frontières

1.1.1. AVOIR UNE APPROCHE UNIVERSELLE DES COLLECTIONS

Les collections font partie des raisons d'être d'un musée et d'une médiathèque. L'équipement peut affirmer son identité dans leur diffusion, leur valorisation et leur mise en accessibilité. Toujours dans un esprit d'inclusion, d'universalité, les collections pourront être traitées dans l'idée que chacun s'y retrouve mais aussi que chacun puisse y trouver la possibilité d'être surpris et de découvrir d'autres horizons. Les passerelles entre le musée et la médiathèque seront ainsi le terrain de jeu idéal pour nourrir cet objectif.

Depuis la loi handicap de 2005, des ressources adaptées et des méthodes se sont développées dans l'objectif d'une meilleure prise en compte des situations de handicap dans les équipements culturels.

Si l'adaptation des supports est encore insuffisante (seule 10% de la production littéraire est adaptée aujourd'hui par exemple), de nombreuses initiatives ont vu le jour et développent des outils variés à l'instar de biobliodysée (ressources numériques pour les « dys »), Eole (bibliothèque numérique de plus de 65 000 livres adaptés destinés aux personnes empêchées de lire du fait d'un handicap) ou encore Platon (plateforme sécurisée d'échanges de fichiers qui dispose de 30 000 titre adaptés). De même, si seulement 18% des musées sont labélisés « Tourisme et handicap », de nombreux dispositifs ont été créés pour permettre l'appréhension des œuvres par plusieurs sens. Ainsi, les descriptions audios sont désormais courantes et permettent d'associer une « ambiance », grâce à des bruitages par exemple, à un commentaire descriptif. Des œuvres « à toucher » sont également mises en place avec soit des reproductions d'œuvres sculptées que l'on peut appréhender du bout des doigts ou bien la « traduction » d'œuvres en deux dimensions sur des supports en relief. Ces dispositifs qui autorisent le toucher dans des espaces muséaux où il est habituellement proscrit sont utiles et appréciés de tous, en situation de handicap ou non.

Des méthodes se sont également développées telles que le Facile A Lire et à Comprendre (FALC), le Facile A Lire (FAL), l'audio description et d'autres ont été éprouvées comme l'intégration de la langue des signes dans la diffusion de vidéos. Des innovations voient également le jour comme « l'audioclair ».

Ces constats, ces outils permettent d'ores et déjà de faire des choix pour servir le projet et de prévoir leur développement en exerçant une veille dans ce domaine.

Par cette approche universelle des collections, chacun pourra trouver le niveau de lecture qui lui convient comme les outils sur lesquels il pourra s'appuyer pour les appréhender et se les approprier.



© Médiathèque de Dinard (35)



Borne d'écoute par conduction osseuse, © Losonante



Action 1 : favoriser un accès facile aux collections

Pour favoriser un accès facile aux collections musée et médiathèque, l'équipement a fait le choix de favoriser certains outils tels que le FAL et le FALC. Si le FAL n'est pas répandu dans les musées habituellement, il trouvera ici toute sa place, considérant qu'il vient nourrir les nécessaires passerelles entre les œuvres muséales et les œuvres littéraires, les documents. On pourra ainsi trouver ce principe qui demande une présentation d'ouvrages de face, clairement identifiés comme faciles à lire et donnant lieu à une valorisation par le biais de médiations et d'animations.

Une attention particulière sera également prêtée au traitement de l'écrit dans tout l'équipement. La méthode FALC sera utilisée pour adapter les contenus écrits qui le nécessitent et qui auront été identifiés par l'équipement et les partenaires en situation de handicap mental. Cela pourra concerner autant les textes des salles d'exposition que les informations pratiques de l'équipement ou encore les modalités d'utilisation de certains espaces (ludothèque, Fablab, Microfolie, etc.).

Action 2 : former un fonds documentaire adapté, accessible à tous

En dehors de la méthode FAL déjà évoquée, il existe de nombreuses ressources pour former un fonds documentaire adapté et accessible à tous. Là aussi, l'équipement privilégiera l'universalité des propositions afin de convenir au plus grand nombre. On pourra ainsi développer un fonds en gros caractères capable de convenir aux personnes mal-voyantes, aux personnes souffrant d'un trouble « dys » ou encore aux personnes fatiguées. Les livres audios pourront également toucher

divers profils : aveugles, déficients visuels, « dys », illettrés, étrangers qui souhaitent parfaire leur français, ou même les personnes qui conduisent longuement. Il existe dans cette gamme des outils qui facilitent la manipulation de ces livres audio comme les lecteurs DAISY qui permettent d'arrêter et de reprendre sa lecture là où on l'a laissée en un clic. Le secteur de la vidéo bénéficie aussi de solutions grâce à l'audio description voire la traduction en LSF, le choix de ces produits traduits plutôt que les versions classiques pourra, là encore, bénéficier à nombre de publics. Dans ce cadre, l'équipement adaptera son fonds documentaire dans un objectif de convenir au plus grand nombre et dans une idée d'universalité.

Action 3 : sensibiliser à la lutte contre les discriminations, informer sur l'égalité et la citoyenneté

Parce que l'équipement s'adresse à un public varié et qu'il doit rendre ses services accessibles à tous sans distinction d'âge, de sexe, d'origine ou de condition sociale, il peut mettre en place diverses actions pour sensibiliser à la lutte contre les discriminations et informer sur l'égalité femmes-hommes. Cela peut prendre la forme d'un fonds documentaire identifié et valorisé. Des boîtes à outils ou encore des sacs thématiques anti-discriminations peuvent aussi être des outils adaptés, notamment pour les enseignants pour qui la lutte contre le racisme et l'antisémitisme est inscrite dans les programmes d'histoire de l'école au lycée, et inscrit au socle commun de compétences.

Action 4 : exercer une veille des ressources et des outils, se positionner en testeur

Dans un contexte en perpétuel mouvement, où les nouvelles technologies avancent rapidement (IA, etc.), le secteur culturel entend s'appuyer sur ces évolutions pour rendre ses équipements plus accessibles, plus inclusifs. Sont alors développées des innovations soit par les équipements culturels eux-mêmes, soit par des prestataires spécialisés. De bornes audios à conduction osseuse à IA en passant par des solutions numériques inclusives, le secteur est en mouvement et offre de multiples solutions susceptibles d'améliorer l'accès à la culture de chacun. Dans ce cadre, l'équipement souhaite être partie prenante de ces évolutions et pouvoir s'en saisir. Une veille des ressources et des outils innovants comme des process d'expérimentation avec des partenaires doivent pouvoir nourrir l'objectif d'accueil et d'accès pour tous souhaité par l'équipement.

Action 5 : s'entourer d'experts, d'usagers pour améliorer l'expérience au sein de l'équipement

Il est parfois difficile d'identifier les difficultés d'accès des divers publics. Il est habituel de passer à côté des besoins et des attentes d'un individu tant que le concepteur n'est pas lui-même confronté aux mêmes difficultés. C'est pourquoi, l'équipement entend s'entourer de la même bienveillance qu'il souhaite exercer pour ses publics par l'apport d'experts et d'usagers capables d'enrichir l'expérience du lieu et son accès. L'objectif est également de mettre en relations ces divers apports afin de pouvoir trouver des solutions universelles à l'instar de l'identité de l'équipement. Des partenaires dans le secteur du champ social (handicap, santé, insertion, etc.) seront sollicités en ce sens que ce soit dans le cadre d'évaluations de l'équipement ou de comité ou d'une démarche participative d'amélioration des services.

Action 6 : être reconnu dans son approche accueillante et bienveillante

Pour se sentir accueilli, il faut se sentir attendu. Et pour savoir que l'on est attendu, il faut que l'équipement le fasse savoir. Dans cette perspective, la communication externe prend une part importante dans la démarche d'accessibilité de l'équipement. Le contexte actuel favorise des fonctionnements en communautés, où les recommandations, les avis et les labels sont largement pris en compte pour susciter une visite. Ainsi, l'équipement veillera à identifier ces canaux de communication et ces communautés afin d'informer sur ses démarches en faveur du handicap et de l'inclusion. Il pourra également solliciter les labels d'Etat « Tourisme et handicap » qui permettent de reconnaître les établissements qui répondent aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap suivant quatre familles de handicap identifiés : handicap auditif, visuel, moteur et mental.

1.1.2. DIVERSIFIER LES APPROCHES, LES EXPERIENCES, DESACRALISER LA PRATIQUE CULTURELLE

L'accessibilité passe également par une levée des freins culturels et sociaux. En effet, dans de nombreux milieux la pratique culturelle ne fait pas partie du quotidien et est perçue comme une activité réservée à certaines personnes. Des publics s'interdisent donc l'accès à la culture, ne se trouvant pas légitimes à pouvoir en bénéficier : « ce n'est pas pour moi », « je ne vais pas être à l'aise », etc.

Dans ce cadre, les services de l'équipement doivent pouvoir élargir les champs des possibles et notamment miser sur des approches ludiques et expérimentales afin de tendre vers une désacralisation de la pratique culturelle. C'est aussi reconnaître la pluralité des pratiques culturelles aujourd'hui qui sont autant de passerelles vers toutes les formes de culture.

L'expérimentation constitue alors un volet propice à la diversification des pratiques et au développement de la curiosité. Depuis plusieurs années, sont développés des outils de médiation qui placent le visiteur comme acteur de son parcours dans l'équipement culturel. Des systèmes immersifs à la simple manipulation, en passant par le jeu, l'imagination et la créativité permettent des approches ludiques des œuvres d'art comme des documents. Ces dispositifs, outre leur aspect ludique, permettent également de proposer diverses lectures qui tendent vers une universalité des accès.

Dans ce contexte, la culture ludique apparaît comme un vecteur essentiel de la pratique culturelle renouvelée. Plus précisément, le jeu de société est aujourd'hui un phénomène socio-culturel indéniable avec 55% de Français qui jouent régulièrement aux jeux de société selon une étude de l'institut de recherche sur les loisirs en 2020³. Plus encore, le jeu de société tend à être reconnu comme une pratique culturelle à part entière, notamment par l'inscription récente de « la culture allemande des jeux de société » à la liste du patrimoine immatériel de l'UNESCO en Thuringe.

³ L'observatoire du rapport des Français aux loisirs, Synthèse et rapport d'analyse, L'observatoire Société & Consommation, septembre 2020.

De la même manière, la perception du jeu vidéo a elle aussi changé, passant du jeu pour enfant à véritable pratique culturelle. On le constate à travers l'appropriation de ce médium et sa valorisation par de grands musées comme le Centre Pompidou Metz ou encore le Palais des Beaux-arts de Lille qui organisent des expositions qui lui sont dédiées⁴. Cela est également perceptible dans le monde universitaire qui consacre désormais des études, des thèses et des ouvrages académiques à cette pratique. Le jeu vidéo peut aussi être une porte d'entrée pour l'équipement en catalysant la génération Z (née après 1995), un public difficile à capter mais acculturé à l'usage du numérique dans toutes leurs pratiques y compris culturelles.

Par ses approches, le rôle de l'équipement prend alors tout son sens en informant, en proposant, en incitant à découvrir d'autres jeux, d'autres supports, d'autres pratiques. Jouer au jeu vidéo *Old world* peut amener à la découverte de la BD *Murena* ou encore de quelques pièces archéologiques de la même période dans les collections muséales.



Salon de jeux vidéos, © BPI, Paris

Action 7 : créer un espace jeux vidéo ouvert sur le monde

Dans l'objectif de favoriser un accès à l'équipement pour tous et notamment les publics adolescents difficiles à capter, un espace jeux vidéo pourra être proposé. L'espace dédié aux jeux vidéo est construit comme un espace d'égal accès à cette pratique. Car l'achat d'une console de jeux comme des jeux vidéo n'est pas accessible à tous, la mise à disposition du matériel peut apparaître comme vecteur de lien social et d'intégration dans la société. Mais plus qu'une mise à disposition de matériel, l'espace se vivra comme un espace de découverte où le jeu vidéo sera le prétexte à ouvrir les pratiques, que ce soit dans le champ du jeu vidéo en lui-même (pour ouvrir à des jeux moins connus, sur des thématiques dédiées, etc.) ou d'autres champs (littéraires,

⁴ 8^{ème} Open museum « Jeu vidéo », Ankama, Spider, 13 avril- 25 septembre 2023, Palais des Beaux-arts de Lille
 Exposition « Jeux vidéo et art à l'ère digitale », 10 juin 2023 – 15 janvier 2024, Centre Pompidou Metz

artistiques, musicaux, vidéos, etc.). Le bibliothécaire, outre les invitations à explorer d'autres univers à partir d'un jeu vidéo par le biais de dispositifs variés et créatifs (incitation visuels, animations, etc.), affirmera sa position de conseil auprès de l'utilisateur.

Action 8 : créer un espace d'expérimentation pour découvrir l'exposition temporaire autrement

Dans l'objectif d'utiliser l'expérimentation comme outil universel d'accès à la culture, l'équipement proposera un espace interactif dans l'exposition temporaire. Cet espace aura vocation à revisiter les notions essentielles de l'exposition temporaire comme de renouveler leurs approches. Dans ce cadre, seront prioritairement développés la manipulation, l'interaction et le jeu à travers des outils de médiation variés. L'objectif sera aussi de développer divers niveaux de lectures capables de répondre aux attentes des divers publics comme de susciter la curiosité, l'envie et la découverte. Cet espace sera donc également l'occasion de désacraliser la pratique de la visite muséale en permettant à cet espace d'expérimentation de se trouver au croisement de plusieurs domaines culturels, ceci afin de susciter soit un premier pas vers les espaces muséaux soit l'occasion d'un renouvellement, d'un changement de point de vue pour le visiteur. La pratique muséale évolue également très vite, les outils de médiation sont parfois rapidement obsolètes, cet espace sera donc l'occasion d'un renouvellement fréquent au rythme des expositions, garantissant une actualité constante des dispositifs.

Action 9 : créer une ludothèque, faire de la pratique du jeu une pratique culturelle à part entière

La pratique du jeu est large et peut concerner tous les âges de la vie. Plus qu'un loisir, il constitue une véritable pratique culturelle capable d'éveiller, de divertir, de former ou de socialiser. Dans ce cadre, la mise en place d'une ludothèque pourra favoriser l'accès de tous à la culture, que ce soit pour désacraliser le lieu culturel ou pour permettre de l'appréhender de manière ludique. La ludothèque peut alors être le support idéal pour trouver le jeu qui permet de rassembler, d'unir, de faire accepter tous les publics. La politique d'acquisition en la matière devra porter une attention particulière à proposer des jeux accessibles sans condition d'âge ou d'aptitude spécifique. Pour offrir ce terrain de jeu commun où chacun peut participer pleinement, l'éventail des supports devra être suffisamment large pour permettre à tout individu de s'engager dans la démarche de jeu, qu'elle soit individuelle ou collective. Le jeu saura également se faire l'allier de la découverte des espaces muséaux. Ainsi, les malles de jeu proposées par l'association Mom'Art, qui entend faire des institutions des « musées joyeux » aptes à accueillir les familles, permettent une découverte amusante et en autonomie des espaces. Ces « Muséo-Jeux » seront également proposés afin d'encourager le jeu comme pratique culturelle.



1.1.3. CREER UN LIEU FAMILIER ET FAMILIAL, UN ENVIRONNEMENT ADAPTE A TOUS : CE QUI SERT A L'UN, SERT A L'AUTRE

Le musée comme la médiathèque peuvent souffrir de certaines idées reçues qui vont à l'encontre de leur accès. « Ce n'est pas pour moi », « c'est un lieu pour les intellectuels », « je ne vais pas m'y sentir à ma place », « je n'y comprends rien », « c'est un lieu silencieux et froid », etc. En cela, l'ambiance de l'équipement et l'image qu'il dégage à l'extérieur comme à l'intérieur joue un rôle dans son accessibilité. De même, les aménagements ou encore le matériel mis à disposition ont un rôle essentiel pour permettre à chacun d'y trouver un environnement adapté à ses besoins, ses attentes.

Néanmoins, l'idée n'est pas de juxtaposer des dispositifs en fonction des handicaps ou spécificités de chaque individu. Outre l'avantage de ne pas stigmatiser les différents publics, une approche universelle permet de développer la créativité et l'agilité des dispositifs mis en place. En ce sens, la créativité exercée pourra venir nourrir des démarches pour inciter les publics à explorer, découvrir d'autres collections, à s'intéresser à des domaines inconnus pour eux et s'ouvrir aux diverses possibilités de l'équipement.



© Les musées d'Angers



« Les flâneuses », système de fauteuils à roulettes universel

© Métropole Rouen-Normandie



© Médiathèque l'Echapée, Rilleux-la-Pape

Action 10 : travailler les circulations et l'orientation dans l'équipement

Pour garantir l'autonomie des publics comme leur inclusion, l'équipement se doit d'être lisible et facile d'emploi. Les espaces seront ainsi travaillés pour permettre un usage intuitif et facile. Cette approche doit pouvoir limiter la signalétique directionnelle écrite au profit d'éléments imagés et compréhensibles par tous. Tout en préservant l'ambiance générale de l'équipement et son homogénéité à travers tout le bâtiment et notamment à travers les deux entités musée et médiathèque, l'usage de l'espace pourra être affirmé par des marqueurs lisibles de chaque « univers ». Par exemple, l'espace petite enfance pourra développer un univers enfantin, le Fablab, un univers d'atelier, l'espace de travail un univers d'étude, etc.

Action 11 : rendre agile le mobilier, le matériel

Des aménagements intérieurs et des mobiliers innovants pourront venir enrichir l'approche universelle souhaitée. Des niches et espaces de lecture confortables qui favorisent la détente pourront aussi être des lieux refuges pour les personnes atteintes de troubles autistiques. Les mobiliers d'assises dans les espaces d'exposition seront aussi des supports de médiation à destination de divers publics. Ce sont aussi les équipements matériels qui pourront être pensés de manière universelle. Par exemple le siège portatif pourra ainsi recouvrir plusieurs fonctions : poussette pour jeunes enfants, caddie pour transporter facilement ses effets personnels, canne pour trouver une aide ponctuelle au cours de son trajet. Là encore, l'innovation, la créativité pourront être mises au service de tous les publics dans un esprit d'amélioration de son expérience dans l'équipement.

Action 12 : les outils numériques au service de l'accessibilité

Dans l'objectif de ne pas juxtaposer les dispositifs en faveurs des divers publics mais bien de cultiver l'universalité des supports, les outils numériques seront un atout majeur. Du site web aux bornes de prêts en passant par les audioguides ou supports de médiation numériques, ces outils pourront être pensés pour tous et permettront, par exemple, de gérer la grandeur des caractères, le contraste, le son, la luminosité, la densité de texte, etc.



1.1.4. OFFRIR UN ACCES ADAPTE A TOUS

Parmi les éléments qui peuvent contribuer à limiter l'accès à l'équipement, les tarifs pratiqués peuvent jouer un rôle majeur. L'accès payant peut être un vecteur de discrimination dans la mesure où le paiement d'un droit d'entrée, même minime, reste un obstacle pour celles et ceux qui ont des moyens limités. Dans ce cadre, l'équipement entend mener une politique d'accès facilité grâce à la gratuité du droit d'entrée mais aussi à une politique tarifaire étudiée pour les services dits avec plus-value. Ces services concernent toutes les prestations qui demandent un accompagnement ou des moyens humains supplémentaires telles que les médiations, la mise à disposition d'espaces, etc.

Les horaires d'ouverture sont également un enjeu pour l'attractivité du centre-ville comme la réponse aux attentes des divers publics attendus dans l'équipement. Le défi à relever est grand, tant les pratiques de l'équipement et les publics sont diversifiés (touristes, scolaires, familles, lecteurs, étudiants, joueurs, etc.).

Action 13 : garantir la gratuité d'entrée à l'équipement

En 2024-2025, la médiathèque passera à la gratuité dans le cadre de son adhésion au réseau des médiathèques du territoire de Maubeuge val-de-Sambre. Il s'agit d'un premier pas vers l'harmonisation des accès avec les équipements culturels de la Ville et notamment du musée. C'est également réaffirmer la loi Robert (2021) qui précise que l'accès à la bibliothèque est libre et que la consultation sur place de documents y est gratuite⁵. Une facilité d'accès qui pourra être pérennisée dans l'équipement et qui pourra faire l'objet d'un affichage particulier auprès de la population maubeugeoise et d'une évaluation de l'impact sur la fréquentation. C'est aussi une condition pour créer les passerelles entre le musée et la médiathèque et garantir leur hybridation par une libre circulation entre les deux entités.

Action 14 : un accès payant en faveur de la politique culturelle et du développement touristique

Une politique tarifaire est à construire pour valoriser les services proposés dits avec « plus-value » tels que la médiation culturelle humaine (visites guidées, ateliers, etc.), la mise à disposition d'espaces (séminaire, etc.) ou encore la mise en place d'événementiels de grande envergure (exposition de référence, etc.). Il est question de prendre en compte la diversité des publics et de faciliter l'accès à tous les publics, notamment en réponse à la politique culturelle de la Ville. Il s'agit également de se positionner comme un équipement culturel accessible à tous, sur le territoire Sambre-Avesnois et plus largement le département du Nord.

1.2. L'ACCUEIL AU CŒUR DU DISPOSITIF

Si l'on veut placer l'accueil au cœur du dispositif de l'équipement pour qu'il soit accueillant et bienveillant, l'apport humain apparaît comme un enjeu majeur. Les équipes en charge de l'accueil ne sont pas les seules à garantir le bon accueil des publics.

⁵ Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, articles 2 et 3.

Dans un équipement culturel, on identifie volontiers les personnes qui sont en relation directe avec le public et qui ont, de fait, des missions d'accueil. Ce sont les chargés d'accueil, les médiateurs culturels, les bibliothécaires ou encore les agents de surveillance. Mais un équipement culturel c'est aussi du personnel scientifique (chargé des collections, régisseurs, bibliothécaires), du personnel administratif (secrétaire, assistant administratif et financier), du personnel de maintenance et d'entretien (agent d'entretien, chargé d'exploitation) qui peut, dans diverses circonstances, être amené à être en contact avec le public. Dans ce cadre, il est essentiel que la culture de l'équipement notamment en matière d'accueil et de bienveillance émane de tout le personnel, et pas seulement du personnel d'accueil. L'équipe dans son ensemble doit pouvoir partager les valeurs de l'équipement comme connaître son organisation et ses projets : se sentir concerné pour mieux accueillir le public et mieux le servir.

Le sentiment d'être bien accueilli passe aussi par la prise en charge du public dès lors qu'il engage une démarche pour venir dans l'équipement, que ce soit lors d'une réservation, d'une demande de renseignement, du choix de son transport, de sa prise en charge dès l'extérieur (parking, cheminement, etc.).

Enfin, l'accueil c'est également s'adapter aux divers publics qui se rendent dans l'équipement. Il faut alors à la fois satisfaire le touriste en visite le week-end comme l'étudiant qui vient trouver des espaces de travail en période d'examen, le sénior qui vient lire la presse ou encore l'assistante maternelle qui cherche à développer les activités des enfants dont elle a la garde. Mais au-delà des divers profils des visiteurs, il est aussi nécessaire de prendre en compte l'environnement direct de l'équipement et notamment l'environnement commercial, de services mais aussi de loisirs alentours.



Portraits décalés de l'équipe de la bibliothèque universitaire d'Angers, extrait de « Le merchandising en bibliothèque », Nicolas Beudon, Editions Klog, 2022 © Nicolas Beudon

1.2.1. TRAVAILLER LES VALEURS DE L'EQUIPEMENT, ASSOIR L'ENGAGEMENT D'ACCUEIL ET DE BIENVEILLANCE

Le premier acteur d'un accueil de qualité est l'humain par sa capacité à s'adapter à la demande, à la personne et à son environnement. Pour tendre vers l'objectif d'accueillir dans la bienveillance et de manière optimum tous les publics, une démarche globale est nécessaire. Elle recouvre alors les procédures mises en place pour garantir l'homogénéité des accueils exercés et leur qualité. Mise en place de process, d'évaluations, de formations des personnels ou encore de démarches d'adhésion aux valeurs de l'équipement apparaissent comme indispensables pour garantir un accueil qui répond aux exigences de l'équipement.

Action 15 : construire des process de qualité-accueil

Comme tout projet, l'engagement d'un accueil de qualité exercé sur tout l'équipement et par tout le personnel doit être formalisé. Travaillées de manière collaborative, des procédures pourront permettre d'établir la marche à suivre dans le cadre d'accueil physique comme téléphonique ou écrit. En parallèle, des outils d'évaluation devront être mis en œuvre afin d'identifier le niveau de qualité perçu par les usagers et permettre, le cas échéant, la mise en place d'améliorations.

Action 16 : former le personnel, cultiver les valeurs d'accueil de l'équipement

Que l'on soit en position d'accueil ou non, tous les personnels devront être partie prenante de ces démarches qui garantissent la mise en œuvre et la pérennité de la qualité d'accueil poursuivie. Le partage des procédures comme le partage des informations seront au cœur de l'organisation de l'équipement. C'est aussi comprendre le fonctionnement de la structure et s'intéresser à sa vie que de mieux connaître les missions de ses collègues, la programmation de l'équipement ou encore ses projets. Au-delà de créer une cohésion d'équipe et une bienveillance entre les personnels, cela permet de toujours mieux accueillir le public et afficher un réel engagement à lui rendre service. C'est notamment ce que l'on doit attendre d'un service public.

1.2.2. SE SENTIR ACCUEILLI AVANT, PENDANT ET APRES SA VISITE

Si l'accueil physique est important lors de son arrivée dans l'équipement et durant la visite, il ne constitue qu'une partie de la démarche d'accueil. En effet, le sentiment d'être bien accueilli passe également par toutes les étapes avant d'arriver dans l'équipement, les aménagements pour rendre l'expérience de visite la plus agréable possible et les étapes après la visite. Ainsi, la lisibilité des outils de communication, les aménagements extérieurs ou encore la possibilité de donner son avis participent au sentiment d'être bien accueilli dans un équipement.



Médiathèque ouest Christine-de-Pisan, Vincennes © Vincennes



Espace d'accueil des groupes, Louvre, Paris © Louvre

Action 17 : porter une attention à l'avant-visite dans l'équipement

Dès lors qu'une démarche est engagée pour venir dans l'équipement, les conditions doivent être réunies pour répondre aux besoins du futur visiteur ou usager. Le portail web, première porte d'entrée pour prendre connaissance des conditions d'accès, des modalités de visite, de la programmation, des facilités d'accès, ou encore des aménagements devra être lisible et adapté à tous. Par ailleurs, l'équipement devra identifier les canaux de communication et les supports de diffusion de ces informations en dehors de ses propres outils (par exemple Googlebusiness, Mappy, Viamichelin, Tripadvisor, etc.). Enfin, l'accueil téléphonique et par courriel devront eux aussi faire l'objet de procédures qui garantissent l'homogénéité et la qualité d'accueil dans l'équipement.

Action 18 : travailler la fluidité des accès

L'accueil commence également aux portes de l'équipement. Il n'y a rien de moins engageant que de peiner à accéder à l'équipement et d'en avoir une image dégradée avant même d'y avoir pénétré.

Suivant le type de publics, le type de transport choisi, la saison, la durée de la visite, les attentes sont variées et demandent à être anticipées. La possibilité de se garer dans un lieu sécurisé adapté à tous les véhicules (voiture, vélo, trottinettes, etc.) et ses besoins (famille avec jeunes enfants, PMR, etc.), d'être guidé du parking jusqu'à l'équipement par un cheminement sécurisé, ou encore d'être déposé aux pieds de l'équipement devront faire partie des préoccupations de l'équipement.

Action 19 : cultiver l'accueil en multipliant les attentions

Qu'on soit touriste, simple travailleur en attente de son prochain train ou encore mère de famille avec son jeune enfant, chacun doit pouvoir trouver le petit plus qui fera la différence en termes d'accueil. Cela pourra être la possibilité de prendre une boisson chaude ou fraîche, de bénéficier du wifi et d'une prise de courant dans un endroit confortable, d'attendre dans un lieu agréable et chaleureux ou même de nourrir ou de changer son enfant dans le confort (matériel de puériculture à disposition). Ces attentions s'adresseront également aux familles et aux jeunes visiteurs. Loin d'un équipement silencieux, le tiers-lieu entend être un lieu de vie que chacun pourra découvrir à sa manière. En ce sens, l'adoption de la charte Mom'Art qui proclame les « 10 droits du jeune visiteur » permettra aussi d'afficher l'ambition de l'équipement et de sensibiliser les autres visiteurs tout autant que le personnel à la manière d'accueillir le jeune public. Il s'agira là encore d'une attention envers ces publics qui craignent parfois d'entrer dans un équipement par crainte de « déranger » les autres visiteurs.

1.2.3. PROPOSER DES HORAIRES ADAPTES

Être accessible c'est aussi adapter ses horaires pour répondre aux attentes d'un maximum de publics compte tenu de la variété attendue dans l'équipement. En effet, l'hybridation du musée et de la médiathèque amène à mixer également les publics et leurs attentes. Si un touriste préférera venir le week-end, le travailleur investira davantage l'entre-midi et les fins de journée quand le groupe préférera, quant à lui, les jours de semaine. À cela s'ajoute l'offre de service proposée qui vient également préciser les pratiques, les attentes. Un atelier pour les enfants pourra par exemple trouver son public aux heures périscolaires, une visite famille sera plutôt

proposée le dimanche quand la famille sera délestée de ses obligations de semaine, une conférence sera davantage programmée en fin de journée, après les horaires de travail habituels. Adapter ses horaires c'est également prendre en compte l'environnement direct de l'équipement et considérer que l'attractivité se co-construit. À ce titre, les amplitudes horaires des équipements culturels, des commerces, des équipements de loisirs (cinéma, Loisi'Sambre), des restaurants ou encore des établissements scolaires à proximité auront fondamentalement une influence sur les choix d'ouverture à opérer. C'est en prenant en compte tous ces aspects que l'équipement pourra mener une politique d'ouverture en adéquation avec les attentes de la population mais aussi les enjeux d'attractivité.



Aménagements en faveur des personnes avec un trouble du spectre autistique, médiathèque Georges Perrec, Gagny

Action 20 : travailler les amplitudes horaires et les temps de fermeture

La construction des horaires d'ouverture de l'équipement devra être travaillée suivants plusieurs axes. D'abord leur nécessaire lisibilité au regard de l'hybridation du musée et de la médiathèque : des horaires communs aux deux entités et homogènes pour en faciliter la lecture par tous. Ensuite, la prise en compte des divers publics et de leurs pratiques diverses. Qu'il soit touriste, étudiant, à la retraite, seul, en groupe ou en famille, chacun doit pouvoir accéder facilement à l'équipement. Enfin, la prise en considération de l'environnement de l'équipement est nécessaire afin de participer à l'attractivité du centre-ville.

Action 21 : créer des temps aménagés

Dans un objectif d'ouverture vers tous les publics, l'équipement pourra mettre en place des aménagements capables de faciliter l'accès à l'équipement. Les axes de développement sont variés et peuvent concerner des aménagements spécifiques à certaines heures, ou encore des temps dédiés à des pratiques particulières. Il pourra, par exemple, être imaginé des plages horaires qui offrent une exposition au son et à la lumière réduite ce qui favorise l'accès aux personnes atteintes de troubles autistiques mais aussi aux personnes en quête de calme et de détente. Cela peut être également l'extension ponctuelle des horaires lors de la période d'examen des étudiants. Cela peut aussi prendre la forme de temps dédiés à la pratique de la musique, de l'art pictural ou même de la méditation, etc.

2. AXE 2 : UN EQUIPEMENT CULTUREL DE PREMIER PLAN :

EVEILLER L'IMAGINATION, S'ELEVER, S'EMANCIPER

La proposition faite par cet équipement est aussi innovante qu'originale. Ce qui fera le propre de l'équipement, sa spécificité, sera l'hybridation des deux entités que sont le musée et la médiathèque en une seule « Maison de la Culture » mais aussi la coloration « tiers-lieu » qui lui sera donnée. Ainsi, ces éléments permettent de se fixer l'objectif d'un tiers-lieu culturel de premier plan, à la hauteur de cette originalité affichée.

Cette ambition passe d'abord par la **capacité de l'équipement à se faire connaître, voire à se faire reconnaître**. L'ensemble des actions menées sera au service d'une image, celle-ci devant être prête à rayonner sur le territoire local, régional mais aussi national. L'**identité** de l'équipement sera une véritable carte de visite qui fera de celui-ci un incontournable tant pour les résidents que les partenaires et autres touristes.

Toutefois, une carte de visite doit être en accord avec ce que le visiteur trouvera sur place. Il ne s'agit pas de créer une image de toute pièce. Ainsi, il est indispensable **que l'équipement soit à la hauteur des attentes** et cela passe en tout premier lieu par des collections documentaires et d'œuvres correspondant à l'ambition. Chaque usager ou visiteur a une idée de ce qu'il trouvera sur place lorsqu'il prévoit une visite dans un équipement culturel, par exemple les dernières nouveautés littéraires ou en termes de jeux de société ou encore des œuvres des artistes de l'Avesnois pour les visites muséales. Il s'agit de savoir répondre à cette attente.

La plus large part des attentes que suscitera l'équipement concerne les **synergies**. Une fois encore, l'équipement est fondé sur cette collaboration entre le musée et la médiathèque et cela doit être perceptible dans tous les aspects du bâtiment. La notion de « synergie » au cœur même de ce projet d'établissement sera donc un véritable *leitmotiv*, l'écueil à éviter étant par conséquent celle d'une simple cohabitation, aussi peu ambitieuse que peu originale.

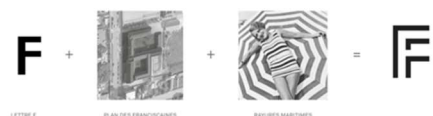
2.1. ÊTRE CONNU ET RECONNU

2.1.1. RENDRE LISIBLE LA SINGULARITE DE L'EQUIPEMENT

Dans un environnement culturel de plus en plus concurrentiel mais aussi un contexte où les offres de loisirs sont presque illimitées, l'équipement doit pouvoir affirmer sa singularité et ainsi construire sa notoriété afin de susciter l'envie comme attirer l'attention. L'hybridation du musée et de la médiathèque apparaissent par là comme la marque de fabrique de l'équipement, mixant les services et les approches artistiques et culturelles. Dans ce contexte, à l'instar de beaucoup de musées et équipements culturels de grande envergure, il aura à cœur de mettre en place une approche marketing, à commencer par la construction d'une image de marque capable de rendre lisible son positionnement. Par ce biais, il entend affirmer son positionnement, le communiquer et le faire vivre à travers l'équipement comme en dehors.



**LES
FRANCISCAINES
DEAUVILLE**



76

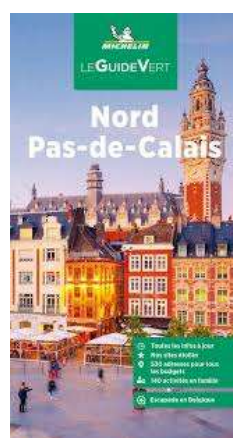
régularité. Plus cette identité sera stable et systématique, plus elle aura des chances d'être connue par le public. C'est pourquoi, cette démarche sera engagée dès le démarrage du projet, c'est-à-dire dès les premières communications, bien avant l'ouverture officielle de l'équipement. Elle sera ensuite entretenue dans le temps afin de garder toujours la même image de marque, reconnaissable et identifiée par de plus en plus de public.

Action 23 : diffuser, asseoir l'image de marque de l'équipement

L'image de marque se cultive, à la fois à travers les outils de communication externes (portail web, affichages, communication digitale, etc.) de la structure mais également au-delà. Dans l'équipement, ce sont à travers la signalétique, les objets dérivés (boutique ou objets publicitaires), les matériels mis à disposition (tablettes, audioguides, liseuses, consoles de jeux, petit matériel, etc.), les signes qui permettent d'identifier les personnels (code vestimentaire, badges, etc.), ou même le matériel interne à l'équipement (ordinateurs, sacs professionnels, caisses de rangement, petit matériel, etc.), tout doit pouvoir relayer la marque de l'équipement et asseoir son image auprès du public (visiteurs, usagers, professionnels, partenaires). Tout peut et tout doit être prétexte à communiquer sur la structure et sa singularité.

2.1.2. FAIRE RAYONNER L'EQUIPEMENT AU-DELA DU TERRITOIRE

Pour devenir un équipement de premier plan, il faut pouvoir rayonner au-delà de Maubeuge et de son territoire. Outre la qualité des services et des offres proposés par l'équipement, sa communication doit être déployée à travers des canaux et outils externes à la structure. Son positionnement dans les guides touristiques, les sites d'avis ou toute autre source de communication peut favoriser la connaissance de l'équipement et participer à sa notoriété spontanée. Dans ce cadre, il pourra être agile et développer des partenariats capables de lui apporter une visibilité en plus de venir enrichir son offre de service. Cela pourra être une collaboration avec tel auteur, tel artiste, tel commerçant ou professionnel d'un secteur, ou tour opérateur. Par ailleurs, il pourra engager des démarches pour susciter les recommandations et par là même, engager la fidélisation des publics.



Nota bene, youtubeur culture/histoire

Action 24 : être vu

Être vu consiste à veiller à mettre en avant l'équipement à travers divers canaux de communication, à la fois ceux choisis par l'équipement pour diffuser sa communication mais aussi ceux qui n'émanent pas de la structure. Il pourra ainsi faire attention à être en bonne place sur les supports touristiques (sites web, guides, blogs, etc.) et faire partie des « incontournables » de la région, notamment par sa singularité et son offre de service unique. Son référencement sur la toile doit pouvoir participer à cette notoriété : un positionnement systématique en première page des résultats sera attendu.

Action 25 : développer les actions de promotion et de communication par des partenariats ciblés

Au-delà des campagnes de communication engagées par l'équipement, il pourra développer des actions de promotion par des partenariats ciblés et choisis. Outre leur plus-value apportée à la structure sur les volets culturels et artistiques, ces collaborations auront le privilège de pouvoir élargir les publics. Ce sont des collaborations avec des établissements prestigieux, des artistes, des auteurs ou même des commerces qui viendront participer à la notoriété de l'équipement. Tout partenariat pourra être envisagé dès lors qu'il répond au double objectif de qualité et de rayonnement de la structure. Cela pourra être, par exemple, un partenariat avec la Réunion des Musées Nationaux (RMN) dans le cadre des expositions temporaires, ou encore une collaboration avec une maison d'édition pour créer un ouvrage particulier.

Action 26 : susciter, entretenir les recommandations, fidéliser

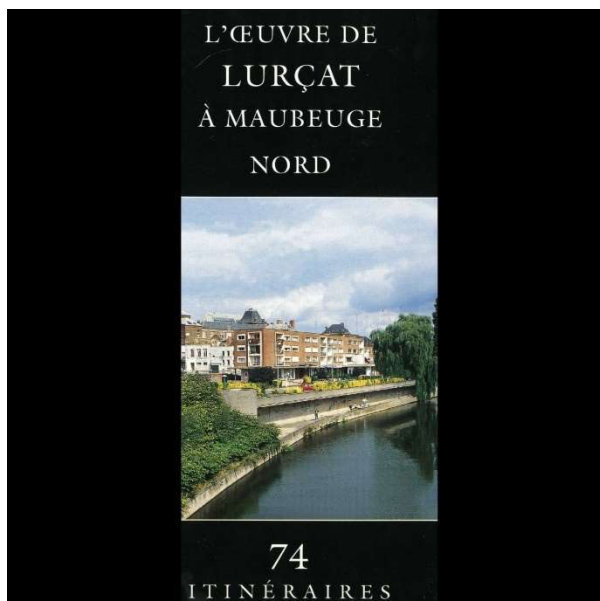
Le bouche à oreille a toujours existé et est exacerbé aujourd'hui par les outils numériques mis à disposition. Dans ce contexte, susciter et entretenir les recommandations de la structure apparaît comme un levier important de la communication. Encourager à parler de la structure, à donner son avis, à le diffuser, est une manière d'évaluer ses prestations mais aussi d'alimenter sa notoriété. Il s'agit ici de mettre en place des outils qui permettent au public de donner leur avis et de le partager. D'une part, lorsqu'il est dans l'équipement, et d'autre part, après sa visite. Cela pourra prendre des formes variées qui vont du questionnaire de fin de visite à la veille sur les sites d'avis comme la valorisation des avis positifs sur les différents médias de la structure. Apprécier une visite peut aussi susciter une réelle démarche de fidélisation en considérant que l'avis positif est une première marche vers une adhésion aux programmes de fidélisation proposés (tarif préférentiel accordé suivant un certain nombre d'ateliers, etc.).



Boutique, musée des confluences, Lyon © Musée des confluences

2.1.3. VALORISER LE BATIMENT, SON ARCHITECTURE SINGULIERE, UN PATRIMOINE A PRESERVER ET VALORISER

Le bâtiment destiné à abriter cet équipement ne sera pas une création neuve, pensée à dessein, bien au contraire. Il s'agira d'un bâtiment chargé d'histoire, celle de Maubeuge mais aussi celle de l'architecture et de son architecte, André Lurçat, dans la carrière duquel il a fait date. Aussi, l'identité forte de cette architecture devra transparaître, tout autant dans une logique touristique que de valorisation d'une période pivot de l'histoire de Maubeuge, celle de la Reconstruction. L'identité même de ce bâtiment constituera ainsi un ressort important pour le rayonnement de l'équipement : le bâtiment est reconnaissable et devra pouvoir être reconnu et identifiable par tous.



Action 27 : nouer un lien étroit avec les partenaires culturels et touristiques

La ville de Maubeuge développe des actions en faveur de la valorisation de son patrimoine, ancien comme moderne. La Reconstruction fait partie de son histoire et le bâtiment en est une pièce essentielle dont l'intérêt a été confirmé par la protection au titre des Monuments historiques attribuée au bâtiment. Ainsi, le travail de valorisation mené par l'Avesnois Tourisme, office de tourisme de l'Avesnois, sera accueilli et encouragé, de même que celui déjà entamé par l'association maubeugeoise « Les Amis de Lurçat ». La programmation culturelle communale et nationale, à l'exemple des Journées européennes du patrimoine ou encore des Journées de l'architecture, seront autant d'événements auxquels l'équipement pourra s'associer afin que le bâtiment puisse être identifié.

Action 28 : favoriser la recherche

La protection au titre des Monuments historiques est une reconnaissance de l'intérêt historique et architectural de l'édifice. Cette protection permet d'intégrer cet édifice à un réseau national de Monuments historiques protégés par l'Etat. Tout au long de sa vie, l'équipement aura à cœur de préserver et de valoriser ce patrimoine dont il sera l'hôte et de favoriser les recherches à son sujet. L'équipement se proposera dès lors d'encourager les initiatives en faveur de la recherche

sur le patrimoine de la Reconstruction, par exemple en accueillant chercheurs, colloques, étudiants et autres journées d'études en ses murs.

En outre, un fonds documentaire en lien avec cette thématique gagnera à être mis à disposition de même que le musée documentera cette période artistique locale par l'acquisition de plans ou autres documents produits par Lurçat lors de son travail à Maubeuge. En ce sens, un partenariat avec la Cité de l'architecture et du patrimoine qui conserve ce fonds sera créé. De même, les artistes Jean et Catherine-Anne Lurçat, frère et fille de l'architecte, qui ont tous deux séjourné et travaillé à Maubeuge pour la réalisation des mosaïques de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul notamment, feront également l'objet de l'intérêt des acquisitions du musée. Dans le même sens, un partenariat avec le musée Jean Lurçat de Angers gagnera également à être mis en place, notamment à la faveur de dépôts, programmes de recherches ou autres projets d'exposition.

Action 29 : faire du bâtiment de Lurçat un marqueur du tiers-lieu

L'ensemble de ces actions permettront d'œuvrer en faveur d'une connaissance et d'une reconnaissance de ce bâtiment qui sera la première interface entre le public et le tiers-lieu. Une fois mieux connu, mieux appréhendé, mieux compris, ce bâtiment gagnera lui aussi en familiarité pour ses usagers. En ce sens, des mises en valeur ponctuelle du bâtiment, par exemple via une sélection documentaire ou via un dispositif de médiation spécifique seront proposés.

2.2. CONSTITUER DES COLLECTIONS A LA HAUTEUR

Les collections documentaires ou d'œuvres d'art sont déterminantes dans le positionnement d'une médiathèque et d'un musée. Être un lieu culturel de premier plan, c'est aussi avoir une collection de premier plan. En ce sens, chaque institution aura à cœur de mettre en œuvre une politique d'acquisition volontariste et ambitieuse pour proposer des collections documentaires actuelles et au cœur des nouveautés et des collections muséales permettant de susciter un regard sur l'histoire de l'art mais aussi et surtout sur l'histoire de l'art local. Ces collections sont le cœur du métier de bibliothécaire et de conservateur et de régisseur des œuvres. Il s'agit également de la mission fondamentale des Musées de France : conserver, étudier et enrichir les collections.

2.2.1. METTRE LES COLLECTIONS AU SERVICE D'UNE AMBITION

Des collections documentaires et muséales sont déjà existantes. Les collections documentaires accusent un certain sous-dimensionnement pour une ville de 30 000 habitants. Une remise à niveau est nécessaire en vue de se positionner en tête du réseau des médiathèques du territoire. De même, les collections du musée Henri Boëz ont connu une histoire riche et mouvementée, comme en fait état le diagnostic. Aussi, un manque de cohérence est le résultat de l'absence d'une politique d'acquisition volontariste. Or, le positionnement du musée, qui fait du musée Henri Boëz le seul Musée de France non thématique du territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache appelle la constitution d'une collection cohérente, en adéquation avec les attentes du territoire et à la hauteur de l'attractivité souhaitée pour l'équipement.



Campagne de restauration, musée Henri-Böez



Concept de « marketplace », bibliothèque d'Ipswich, Australie © Ipswich public library

Action 30 : remettre à niveau la collection documentaire pour une offre attractive

Dans l'objectif premier d'offrir une offre documentaire attractive, une politique documentaire de l'équipement devra être mise en place et devra être opérationnelle et évolutive. Construite en équipe et nourrie d'une démarche collaborative avec les publics, elle veillera à répondre à leurs besoins tout en affichant une démarche volontaire d'ouverture (notamment au regard de l'hybridation du musée et de la médiathèque). Elle veillera notamment à sélectionner des documents de qualité, de diversifier ses collections et de les renouveler. Dans ce cadre, elle utilisera des méthodes adaptées pour évaluer sa collection et sa réception auprès des publics et pourra s'appuyer sur l'expertise et le conseil de la Médiathèque départementale du Nord. Elle veillera à prendre en compte les tendances actuelles et proposer un fonds suffisamment renouvelé et important pour en garantir l'attractivité. A ce titre, l'attractivité de la collection ne saurait être indépendante des moyens budgétaires mis à disposition de la politique d'acquisition.

Action 31 : une collection documentaire en adéquation avec les besoins d'une population de 30 000 habitants

Actuellement, la collection documentaire apparaît comme sous-dimensionnée par rapport au territoire qu'elle dessert. En effet, si la collection est composée de 34 360 documents, force est de constater qu'elle peine à se renouveler. Elle affiche un taux de renouvellement de 6% pour les livres imprimés bien en dessous des 10% attendus. Une nécessaire progression du budget d'acquisition est à prévoir, d'une part pour atteindre le budget minimum recommandé (2€/habitant) et d'autre part, pour poursuivre cette évolution en vue de garantir son attractivité et ainsi se positionner comme un équipement de lecture publique structurant pour le territoire Sambre-Avesnois. Sur ce territoire, Maubeuge constitue la ville la plus importante en termes d'habitants et, de fait, devrait la placer en tête du réseau des médiathèques actuellement en cours de construction.

Action 32 : veiller à la conservation, l'étude et l'enrichissement des collections muséales

Concernant les collections muséales, non exposées depuis 30 ans, les collections doivent faire l'objet d'un chantier des collections d'envergure. Un programme pluriannuel de restauration est

ainsi mis en œuvre en vue de la réouverture mais devra se prolonger tout au long de la vie de l'équipement. Suite à ce chantier des collections, la veille sur les collections est une mission quotidienne et essentielle d'un musée : veiller au respect des conditions de conservation des collections, veiller au récolement et à leur documentation, veiller à leurs conditions d'exposition, veiller à leur diffusion par tous les moyens possibles (numérisation, prêts, recherches, publication). L'enrichissement des collections sera quant à lui toujours réalisé en conformité avec les axes de la politique d'acquisition telle qu'elle est définie dans le Projet scientifique et culturelle du musée, projet validé par le Service des Musées de France et la Direction régionale des Affaires culturelles en 2022, et appliqué dès lors pour toutes les nouvelles acquisitions, garantissant ainsi un enrichissement raisonné et adapté au projet du musée.

Action 33 : constituer une collection de référence pour les artistes du territoire

Concernant les collections du musée, l'histoire et l'histoire artistique du territoire sont des composantes majeures de la politique d'acquisition. Les artistes originaires du territoire, ayant travaillé sur le territoire ou l'ayant représenté sont en bonne place dans la politique d'acquisition. En effet, le musée Henri Boëz étant le seul musée non thématique du territoire, il est entendu qu'il doit être une référence pour les artistes de l'Avesnois. Certains noms ne manquent pas d'évoquer Maubeuge, à l'exemple d'un Mabuse ou d'un Nicolas Régner, qu'il faut pouvoir compter parmi les collections. Tout chercheur ou même touriste ne manquera pas de se tourner vers le musée de Maubeuge pour en apprendre plus sur ces noms, il est nécessaire de pouvoir répondre à la demande. Par ailleurs, il s'agit également de l'un des axes plébiscités par les visiteurs : en apprendre plus sur l'histoire artistique locale dans leur musée.

Action 34 : mettre en œuvre une politique d'acquisition ambitieuse

Pour développer une politique d'acquisition en adéquation avec l'ambition de l'équipement, il est indispensable de pouvoir saisir des opportunités. Pour cela, une veille constante devra être maintenue sur les sujets ou artistes mentionnés dans le Projet scientifique et culturel. En outre, l'équipement veillera à pouvoir être réactif en mettant en place les process juridiques et financiers permettant de se positionner en vente publique ou de pouvoir répondre à une aliénation de gré à gré. Un musée vivant est un musée en capacité de se positionner pour pouvoir s'assurer des acquisitions fortes et marquantes qui feront sa renommée.

2.2.2. CREER DES POINTS DE RENCONTRE ENTRE LES COLLECTIONS MUSEALES ET DOCUMENTAIRES

Enfin, avoir une collection à la hauteur c'est aussi pouvoir revendiquer l'association entre les missions muséales et les missions de lecture publique jusqu'au cœur des acquisitions. Les collections sont un des principaux moyens de mettre en avant et d'explorer les synergies possibles entre les deux institutions que sont le musée et la médiathèque, par conséquent, les collections de la médiathèque et celles du musée ne devraient pas pouvoir être interchangeables avec celles d'institutions qui ne cohabitent pas. L'ADN même de l'équipement est nécessairement attendu dans cet aspect également. Ainsi, des synergies thématiques sont déterminées afin de susciter des points de rencontre.



Exemple de dispositifs de valorisation mis en place dans la librairie Amazon Books de Manhattan, extrait de l'ouvrage de Nicolas Beudon, *Le merchandising en bibliothèque*, Editions Klog, 2022

Action 35 : créer des synergies dans les collections documentaires

L'hybridation affirmée du musée et de la médiathèque influencera la politique documentaire de manière à enrichir les synergies entre les collections. Une coloration tournée vers l'art sera pleinement investie afin de pouvoir construire les outils de médiation et autres valorisations capables de susciter l'intérêt et *in fine*, l'emprunt ou la consultation. Ce sont les champs de l'histoire de l'art, des mediums et des techniques qui pourront être investis afin de permettre la découverte au plus grand nombre. Ainsi, des ponts entre les œuvres muséales exposées et les ouvrages documentaires seront mis en place par une médiation ludique et créative. Il ne s'agira pas de se substituer aux bibliothèques universitaires ou spécialisées mais bien d'apporter des documents de vulgarisation variés, permettant d'aborder l'art par tous les publics. L'appréhension de l'histoire culturelle et artistique locale y aura aussi sa place à la fois par des ouvrages dédiés mais aussi des ouvrages génériques y faisant référence. On y trouvera aussi bien un ouvrage sur l'œuvre d'Henri Matisse que des artistes connus plus localement comme Michel Debiève. On pourra découvrir l'architecture contemporaine comme trouver de quoi comprendre le mouvement d'architecture moderniste et plus précisément l'œuvre architecturale d'André Lurçat.

Action 36 : favoriser l'accès aux collections documentaires maubeugeoises

Une attention particulière devra être portée à l'histoire culturelle et artistique locale en lien direct avec les collections muséales maubeugeoises et le patrimoine local de la ville. A Maubeuge, il existe trois fonds documentaires qui permettent d'aborder l'histoire culturelle et artistique locale : un fonds aux archives municipales, un fonds à la médiathèque municipale et un fonds au musée. Une politique commune entre les trois entités devra être menée dans un objectif d'accessibilité au public. Seront à étudier les fonds proposés et leurs modalités d'accès, qu'il

s'agisse de prendre connaissance de l'existence de ces documents comme de pouvoir les consulter voire de les emprunter. Cette politique devra nécessairement prendre en compte les divers usages en la matière afin de pouvoir satisfaire autant un enseignant souhaitant sensibiliser ses élèves à leur environnement artistique local qu'un chercheur étudiant une question précise.

Action 37 : Développer un axe d'acquisition en lien avec l'écrit dans les collections du musée : l'illustration, le livre d'artiste, l'enluminure, ...

Les livres et l'écrit sont imbriqués avec les arts visuels. Des livres des morts de l'Ancienne Egypte au *Jazz* de Matisse en passant par les bibles enluminées, le motif s'entremêle avec la calligraphie au point de ne faire plus qu'un ou vient mettre en lumière le récit. Cet entremêlement a été artificiellement scindé au sein d'institutions distinctes que sont les musées et les bibliothèques. Mais certains livres peuvent être de véritables œuvres d'art. Aussi, le tiers-lieu musée-médiathèque sera une opportunité de réunir ces institutions et par là même de pouvoir rendre aux livres d'artistes, livres enluminés, livres illustrés et autres tirages exceptionnels leur statut de véritables œuvres d'art parfois. Un axe d'acquisition du musée se tournera donc tout naturellement vers ces objets mais aussi vers les œuvres ou artistes qui entretiennent un lien avec l'écrit, le récit ou encore la poésie par exemple.

2.3. AFFIRMER LA SINGULARITE DE L'EQUIPEMENT EN CULTIVANT LES SYNERGIES

La notion de synergie compose l'ADN même de l'équipement et doit être présente en filigrane dans chaque action. Chaque espace, chaque événement, chaque médiation doit être l'occasion de mettre en œuvre cette synergie, de l'explorer. En effet, puisque les conditions de conservation du musée et les usages multiples qui peuvent être faits des espaces de la médiathèque, imposent une certaine partition des espaces dédiés aux œuvres et de ceux dédiés aux collections documentaires, tous les autres moyens permettant de transfigurer cette partition sont à mettre en œuvre pour répondre aux attentes.

Plusieurs ressorts sont mobilisables à cette fin, au premier rang desquels la médiation qui offre la possibilité de nourrir la synergie souhaitée dans l'équipement. En outre, toute occasion de mettre en œuvre ces synergies sera sollicitée, de la plus ambitieuse à la plus ténue, ceci afin que tout soit au diapason de l'identité du tiers-lieu musée-médiathèque.



2.3.2. DEVELOPPER LES SYNERGIES ENTRE LES COLLECTIONS PAR UNE OFFRE DE MEDIATION CREATIVE ET INNOVANTE

La médiation est l'un des premiers médias permettant de proposer un regard neuf et renouvelé. Il s'agit bien souvent du domaine privilégié pour les technologies innovantes et les expérimentations. En outre, la médiation offre plusieurs possibilités intéressantes dans le cas du tiers-lieu musée-médiathèque, au premier rang desquelles la possibilité d'être traitée de manière uniforme sur tout l'équipement, musée et médiathèque confondus, mais aussi de pouvoir suivre le visiteur dans tout l'équipement lorsqu'il s'agit de dispositif emportable. Ainsi, au plus proche du visiteur, la médiation est un ressort essentiel de l'expérience de l'équipement par le visiteur.



Dispositif Mus'air, © Musée des Beaux-arts d'Arras © L'Inguimbertaine, musée-bibliothèque, Carpentras

Action 38 : créer une médiation moderne et innovante

La médiation est déterminante dans l'appréhension de l'équipement par le visiteur. Elle est un moyen désormais incontournable de faire connaissance avec les œuvres, de découvrir en groupe ou en solo des pans de l'histoire de l'art ou encore un accompagnement dans le regard à poser sur l'inconnu. Côté lecture publique, la première médiation reste celle proposée par les bibliothécaires. Toutefois, des dispositifs de médiation offrent la possibilité d'une exploration sur mesure des espaces et des collections documentaires. Il est par conséquent indispensable de proposer une médiation correspondant aux besoins mais aussi de savoir surprendre en proposant une médiation moderne. Ainsi, les traditionnelles visites guidées seront constamment nourries des synergies entre la lecture publique et l'histoire de l'art. Des thématiques ou des formats novateurs permettront de renouveler fréquemment l'offre pour inciter le visiteur à revenir. Par exemple, nombre de musée mettent en place des visites sensorielles qui incitent à faire appel à d'autres sens que la vue dans leurs découvertes et lectures. Les dispositifs emportés, tels que les audioguides, seront également régulièrement mis à jour et proposeront un discours dynamique. Pour les dispositifs fixes, ils seront toujours au service de l'équipement, incitant constamment à la circulation aux seins des collections muséales et documentaires. Ils seront une occasion supplémentaire de prendre en main les ressources offertes par l'équipement.

La médiation numérique et sa pluralité permettront de rajeunir l'image d'institutions parfois délaissées par les plus jeunes et offrira l'avantage d'une accessibilité et d'une inclusivité

essentielles à l'équipement. Ainsi, le numérique sera utilisé à bon escient pour permettre une expérimentation originale des institutions.

Action 39 : créer des synergies entre les collections

Dans les espaces muséaux comme dédiés à la lecture publique, la médiation sera le moyen constant de créer un dialogue entre les collections.

Côté musée, outre les artistes qui sont souvent des lecteurs ou parfois des illustrateurs, il y a les auteurs qui regardent les œuvres et en livrent souvent des impressions écrites qui éclairent la lecture de l'œuvre. Une attention particulière sera donc prêtée à ces textes et plusieurs dispositifs permettront leur présentation dans les espaces muséaux de manière à pouvoir accueillir le visiteur et lui livrer une interprétation. Des mises en mots (ou mises en voix) des œuvres pourront également être mises à disposition, par écrit ou par audio, à l'exemple du dispositif mis en place par le Musée des Beaux-Arts d'Arras avec les éditions Invenit ou encore avec l'application « Mus'air » qui permet même d'« écouter les œuvres » en-dehors des murs du musée, pourquoi pas confortablement installé à la médiathèque ou chez soi par exemple ? Les occasions d'encourager les synergies, toujours au profit d'une lecture renouvelée, sont nombreuses et seront saisies.

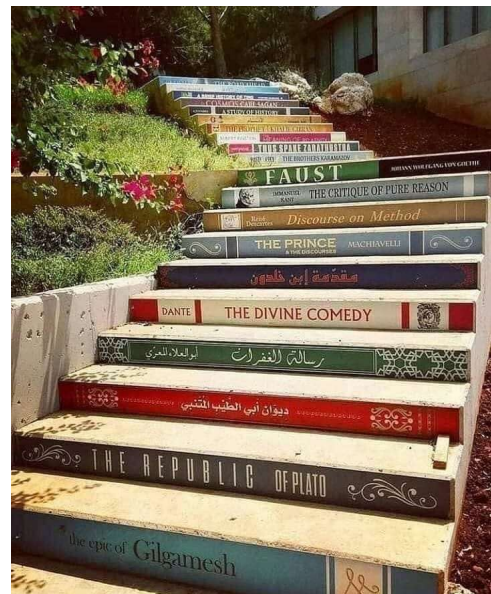
Côté lecture publique, la médiation permettra de rendre présentes les œuvres et l'histoire de l'art. En effet, si les œuvres Musée de France ne peuvent pas être présentées dans les espaces dont le climat n'est pas garanti, plusieurs moyens permettent de rendre les œuvres présentes sans pour autant se substituer à elle. La médiation aura ainsi constamment comme objectif de susciter la circulation : le dispositif ne remplacera pas la confrontation à l'œuvre elle-même mais invitera à parcourir les quelques mètres qui séparent le visiteur de l'œuvre. Ainsi, la présentation de détails permettra d'apporter un regard différent sur l'œuvre. Des contrepoints encourageant le voyage entre les collections seront constamment présents. Ainsi, des « discussions » entre les œuvres et les ouvrages seront proposées : « telle peinture vous a plu ? Vous apprécierez tel roman ! » ou encore « Cet ouvrage sur la guerre vous a inspiré ? Voyez ce comment cet artiste l'a peinte ! » Les dialogues seront les points de départ d'autres dialogues qui seront suscités entre le visiteur et les collections.

2.3.3. CREER DES SYNERGIES PARTOUT DANS L'EQUIPEMENT

Le tiers-lieu musée-médiathèque se veut être un lieu de vie. La vie sera présente dans tout l'équipement, à l'instar donc des arts et de la lecture. Insuffler ces éléments dans tous les espaces de l'équipement, des plus communs aux plus essentiels, est une manière de dédramatiser l'accès à la lecture. Tout est lecture, il n'est pas nécessaire de s'emparer d'un ouvrage avec des milliers de pages pour s'y adonner. Tout est art également, les grands maîtres n'ont pas la primeur de la beauté. Ainsi, l'ensemble de l'équipement aura à cœur de rendre présent, esthétique et facile l'accès à la lecture et à l'histoire de l'art, pour apprendre sans s'en rendre compte. A cette fin, l'équipement se montrera volontiers décalé dans ses propositions, en accord avec son mantra d'accès familier à la culture.



Dispositifs de médiation sur les portes des wc du château de Suscinio,
Sarzeau © H Davain



Université de Balamand, Tripoli, Liban © droits réservés

Action 40 : la lecture, partout, tout le temps

Couloirs ou circulations verticales, lieu d'aisance ou vestiaire, accueil ou automates de prêt sont autant d'espaces qui accueilleront des visiteurs ou usagers, parfois seulement pour quelques minutes ou à l'occasion d'un passage bref dans l'équipement. Que ceux-ci aient un objectif précis pour leur visite ou non, la lecture doit leur être suggérée à chaque occasion. Traditionnelle citation ou haïku, mise à disposition d'ouvrages brefs ou de fiches de présentation d'ouvrages consultables ou empruntables à la médiathèque, toute porte ouverte vers la lecture permettra de rendre commun, habituel, accessible cette pratique culturelle trop souvent érigée en pratique réservée à un petit nombre. Le mode de l'anecdote sera utilisé à bon escient pour transmettre une connaissance facilement tout en veillant à sa justesse. De même, la lecture peut également être écoutée aujourd'hui ! Ainsi, la possibilité d'écouter une lecture plus ou moins brève, au cours d'une visite, au cours d'un temps de travail ou d'un temps de repos sera mis en avant. La collection documentaire comptera des livres audios et des dispositifs numériques ou des contenus accessibles via la plateforme de la médiathèque permettront ces écoutes, une manière supplémentaire de faire en sorte que la lecture fasse partie du quotidien.

Action 41 : dédramatiser l'histoire de l'art : apprendre en s'amusant

Une même position sera accordée à l'histoire de l'art. Toute occasion de transmettre une anecdote au sujet d'un artiste, de présenter une œuvre importante de la collection ou de l'histoire de l'art, d'expliquer une technique, sera saisie. Des ouvrages ou des jeux accessibles aux plus jeunes, à l'exemple des livres de la collection Kate'Art ou encore des « Jeux des 7 familles qui se méritent » dans sa version « Super artistes », qui proposent des formats brefs, parfois sous forme de devinettes ou de dessins caricaturaux, pour apprendre l'histoire de l'art dès le plus jeune âge pourront être utilisés à cette fin. Les contenus audios seront également mis en avant, par exemple à la faveur d'une sélection de podcast pour aborder l'histoire de l'art, quel que soit son âge, pourront utilement être mis à disposition. Des formats brefs, tels que mis en place par « Artips », qui présentent une anecdote au sujet de l'histoire de l'art par jour, proposant des

formats très brefs et néanmoins bien documentés, pourront également être mis à disposition sous un format numérique et renouvelé quotidiennement.

2.3.4. RENDRE LISIBLE LES SYNERGIES A TRAVERS L'AMENAGEMENT INTERIEUR, L'AMBIANCE

L'unité de traitement sera une clé essentielle du tiers-lieu musée-médiathèque qui ambitionne de décroïsonner les pratiques muséales et de lecture publique. Ce décroïsonnement peut et doit aussi se faire au sens propre : les collections documentaires auront leur place en tout endroit de l'équipement, tout comme les œuvres et l'art seront disséminés dans tout le bâtiment.



© Les Franciscaines, Deauville

Action 42 : aménager des espaces de lecture à travers tout l'équipement

Au sein de l'équipement, la lecture n'aura pas d'espace privilégié ou indiqué. Le lecteur pourra choisir son espace de lecture où bon lui semblera. A cette fin, outre les ouvrages qui seront présents partout, y compris dans les espaces muséaux, des coins lecture confortables et attrayants seront aménagés. Le principe de niches permettant une lecture au calme, en retrait des lieux potentiellement bruyants ou de passage, offrira un confort appréciable pour la lecture. Dans l'espace de convivialité, la ludothèque, les espaces de travail ou les espaces muséaux : tout lieu pourra être élu pour une lecture ! Il sera même possible de lire entourer des œuvres, puisque ces espaces seront également proposés dans les espaces muséaux, offrant un paysage unique à l'imaginaire ...

Action 43 : susciter la lecture par l'ambiance et l'aménagement intérieur

Afin de garantir le succès de ce décroïsonnement, il est nécessaire de créer une ambiance propice à la lecture et au repos dans tout l'équipement. Les éclairages et mobiliers sont ainsi essentiels à cette ambiance : pour être identifié comme un lieu invitant à s'installer et à rester, le mobilier choisi devra être confortable et l'éclairage apaisant. Il est essentiel que le tiers-lieu musée-médiathèque ne soit pas uniquement le lieu du choix d'un jeu ou d'un ouvrage que l'on emmène chez soi et qui est rendu lorsqu'il a été lu ou utilisé. Le tiers-lieu doit aussi être le lieu où l'on souhaite s'installer en famille pour jouer ou seul pour lire un ouvrage.



Concept cook and book, Bruxelles © Cook and book - Bruxelles

2.3.5. AFFIRMER LA SINGULARITE DE L'EQUIPEMENT PAR UNE PROGRAMMATION CULTURELLE AMBITIEUSE

Affirmer la singularité de l'équipement, c'est affirmer l'hybridation du musée et de la médiathèque jusque dans sa programmation. Comme pour l'ensemble du bâtiment, l'objectif n'est pas de fonctionner en silo mais bien de proposer une offre hybridée et, de fait, singulière. Cette hybridation pourra alors être le terreau d'une programmation ambitieuse, innovante où les mélanges sont affirmés. Oser les mélanges audacieux, initier des partenariats innovants, engager des collaborations surprenantes, voici le *leitmotiv* que la structure pourra s'imposer. Le terrain de jeu est vaste entre événementiels, ateliers, ou simples animations, tout sera prétexte à créer les synergies et valoriser les collections comme les pratiques culturelles. Les possibilités sont infinies et peuvent, en ce sens, être garantes d'un renouvellement permanent.



« Le conte à grignoter », © Musée des confluences, Lyon



Lecture par la bibliothèque vivante, © Ville de Nîmes



Bal blanc, © Les Franciscaines, Deauville

Action 44 : concevoir une programmation commune aux 2 entités

Dans l'objectif d'affirmer l'hybridation entre la médiathèque et le musée, la conception d'une programmation commune et donc unique a été choisie. Outre l'avantage de créer de la lisibilité auprès des divers publics, elle permet également d'optimiser les ressources de l'équipement. Dans ce cadre, le processus comme les moyens seront mutualisés : budget, moyens techniques et moyens humains. Concernant ces derniers, un chargé de programmation et développement culturel, un chargé de communication et des médiateurs culturels seront des postes mutualisés indispensables à la mise en place d'une programmation commune.

Action 45 : faire des choix ambitieux, oser les mélanges

La programmation commune aux deux entités pourra s'appuyer sur les événements nationaux comme sur les dispositifs culturels connus : Nuit des musées, Nuits de la lecture, Journées européennes du patrimoine, Partir en livre, Printemps des poètes, Biblis en folie, semaine de la langue française, etc. A travers ces événements, la structure pourra affirmer son hybridation et créer les synergies entre les collections mais aussi entre les arts. Effacer les frontières, créer les synergies, cela passe aussi par des choix audacieux, à l'image de la structure. Hybrider les pratiques, hybrider les propositions artistiques, investir tous les champs de la création et oser les mélanges. Dans ce cadre, la structure aura à cœur d'entretenir les synergies, notamment par des partenariats innovants et des collaborations surprenantes. Opéra, danse, cinéma, poésie, musique...tous les champs pourront être investis avec en fil rouge les nécessaires synergies entre les deux entités.

Action 46 : Se distinguer par des expositions temporaires d'envergure, de référence.

L'exposition temporaire est le lieu privilégié pour affirmer une identité, une collection et un domaine de recherche. Il s'agit bien souvent de l'aboutissement de longs mois de recherche et de documentation sur une thématique en lien avec le territoire et le Projet scientifique et culturel du musée. Ce temps de la vie d'un musée est nécessairement le reflet d'une ambition et une politique d'envergure doit être mise en place afin de faire du musée et de l'équipement une référence sur certains sujets, artistes, ... Une politique d'expositions temporaires d'envergure, cela signifie également proposer des innovations. Les expositions temporaires sont l'occasion d'expérimenter, de proposer des approches ou des dispositifs de médiation novateurs, ou encore l'occasion d'associer étroitement le public à l'élaboration du propos par divers dispositifs.

Par ailleurs, ces expositions temporaires sont également une double opportunité pour l'équipement, celle de capter un public pas ou peu habitué, parfois lointain, attiré par un sujet d'exposition en particulier, et celle de faire revenir un public déjà connaisseur des espaces permanents. Aussi, l'exposition temporaire doit être l'occasion de renouveler le regard posé sur le permanent, par exemple en proposant des prolongations du propos dans les collections permanentes, en proposant contrepoints ou mise en valeur nouvelle, ou encore en réintégrant les dispositifs de médiation élaborés dans les collections permanentes.

Pour toutes ces raisons, une logique de partenariat gagnera à être mise en place. En effet, les partenariats sont l'occasion d'apporter une expertise et un savoir-faire professionnel en complément des expertises internes au musée. Elles sont l'occasion aussi de s'ouvrir à des innovations et à leur mise en œuvre, par exemple en apportant une compétence et un regard sur les nouveaux dispositifs et la capacité à les mettre en place.



Paris, Petit Palais, « Sarah Bernhardt et la femme créa la star » (14/04 – 27/08/23) © Sortir à Paris

3. **AXE 3 : UN TIERS-LIEU GUIDE** : TROUVER ET INTERROGER LE MONDE, L'INFORMATION, ENRICHIR LA CONNAISSANCE, FAVORISER L'INTEGRATION SOCIALE, DEVELOPPER LE SENS CRITIQUE

Le tiers-lieu musée-médiathèque n'a de sens que s'il mène une **politique d'exemplarité**. Tant en tant qu'équipement pensé et géré par le pouvoir public qu'en tant que lieu invitant à s'ouvrir au monde en développant la connaissance, la curiosité et le sens critique. L'équipement se veut être **une cheville ouvrière de l'apprentissage et de la recherche** en étant moteur dans ces domaines. Il s'agit de devenir une référence en la matière en proposant des programmes et dispositifs innovants. Ainsi, l'équipement aura à cœur d'être un guide sur les sujets qui le concernent.

Être un guide c'est aussi prendre **une part active aux côtés de la population** en étant au plus proche de ses attentes. Le territoire a un profil qui lui est propre, à savoir celui d'une commune dont la population est particulièrement jeune et constituée de familles, souvent monoparentales. Cette population est également globalement peu qualifiée et pour une part importante concernée par les problématiques de chômage, de pauvreté et d'illettrisme et illettrisme. Être guide dans ces conditions c'est donc aussi prendre à cœur son rôle de passeur : l'équipement n'a pas vocation à devenir le formateur ou le conseiller en réinsertion, en revanche il peut fournir les outils permettant la formation et le retour à l'emploi. Il peut être un lieu d'accueil, un compagnon une fois encore, un ensemble de ressources.

Mais tout cela n'a de sens qu'en restant aux prises avec **les enjeux de société contemporains** tels que le numérique et le développement durable. L'ensemble de ces sujets est indispensable dans cette ambition que se donne l'équipement mais il est aussi nécessaire de s'interroger au diapason de l'objectif de bienveillance fixé.

Pour être un guide, il faut garder par devers soi l'idée d'être un modèle pour plutôt devenir un compagnon qui interroge et pousse à se remettre en question de manière bienveillante.

3.1. **FORMER**, SUSCITER L'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Le tiers-lieu musée-médiathèque, toujours dans son ambition d'être un guide, entend tenir ce rôle tout au long de la vie de l'utilisateur et du visiteur. En s'adressant à tous, il est entendu que chacun, quel que soit son âge, le moment de sa vie, son rôle dans sa famille, doit pouvoir trouver une utilité et un soutien à son projet dans les murs de l'équipement. Qu'il s'agisse d'un accompagnement par le jeu dans les premiers apprentissages de l'enfant ou dans sa scolarité à venir ou de la formation pour l'adulte soit au moment d'une reconversion ou d'une réinsertion, l'équipement se voudra être le lieu d'accueil et d'accompagnement dont chacun aura besoin.

3.1.1. ACCOMPAGNER L'ENFANT, LE JEUNE DANS SON DEVELOPPEMENT ET SA REUSSITE SCOLAIRE

La fréquentation des enfants, plus ou moins jeunes, sera une opportunité d'une acculturation aux pratiques culturelles proposées par l'équipement. Une fréquentation régulière et accompagnée dans l'équipement dès le plus jeune âge permettra de rendre familières et usuelles ces pratiques. De la crèche à l'université, chaque enfant, chaque jeune a une place au sein de la structure. Visites, ateliers, mise à disposition d'espaces de travail individuel et collectif, autant de moments et d'occasions de visites au tiers-lieu qui seront adaptées à tous âges. En outre, les partenariats établis avec les 26 établissements scolaires, de la maternelle au lycée, et les 3 crèches que compte Maubeuge, seront des opportunités supplémentaires de répondre aux besoins du territoire en remplissant sa mission de guide.



Médiathèque du bassin d'Aurillac © CABA



Action 47 : créer un espace petite enfance et devenir une bibliothèque relais

La population de Maubeuge est particulièrement jeune (30% ont moins de 20 ans) et également composée de familles monoparentale (23%). Accompagner l'enfant dès le plus jeune âge apparaît alors comme un enjeu majeur pour Maubeuge, un enjeu qui s'inscrit pleinement dans les directives nationales décrites dans le rapport sur les 1000 premiers jours de l'enfant⁶. Ce rapport démontre notamment l'importance des 1000 premiers jours de l'enfant dans son développement. Sensibiliser à l'importance du livre et de la lecture dès la petite enfance, en particulier les familles les plus fragilisées, accompagner les parents, favoriser la formation et les partenariats entre professionnels du livre et de la petite enfance et promouvoir une littérature jeunesse de qualité apparaissent comme essentiels. Pour ce faire, l'équipement développera un espace dédié à la petite enfance et à la parentalité où il développera un fonds documentaire adapté aussi bien aux jeunes enfants qu'à ses accompagnants mais aussi des animations à travers lesquelles le langage et la lecture seront favorisés. Il investira également pleinement le dispositif « Première pages » mis en place par la Médiathèque départementale du Nord et soutenu par la Direction régionale des Affaires culturelles qui permet de sensibiliser les enfants au livre dès le plus jeune âge. A ce titre, il aura pour ambition de devenir « une médiathèque relais Premières pages ».

Action 48 : ludothèque comme support éducatif

Le jeu est depuis longtemps un support éducatif. Il renforce la facilité d'apprentissage mais aussi l'engagement des apprenants. La ludothèque pourra ainsi devenir un complément à

⁶ Rapport de la commission des 1000 premiers jours, septembre 2020

l'enseignement et offrir des supports adaptés à l'épanouissement de l'enfant comme du jeune ou de l'adulte. Les professionnels de l'éducation (professeur, éducateurs spécialisés, etc.), de la petite enfance (puéricultrices, assistantes maternelles, etc.), ou encore les professionnels de santé (orthophoniste, psychologues, etc.) pourront y trouver des ressources pédagogiques ludiques mais aussi un espace adapté à la pratique du jeu. En lien avec les espaces de coworking proposés et activités de séminaires, la ludothèque pourra être également le support d'animation des activités de *team-building* (consolidation d'équipe).

Action 49 : créer un parcours destiné aux enfants

Le tiers-lieu musée-médiathèque se veut être un lieu familial, en conformité avec la population maubeugeoise. En ce sens, cet établissement s'adressera à tous et aussi aux enfants directement. Des parcours de visite spécifiques seront proposés, une signalétique adaptée également leur permettra de s'orienter et des mobiliers leurs seront mis à disposition. Des malles de jeux pourront être disséminées dans l'équipement : à l'exemple des bancs-coffres de La Piscine – musée d'arts et d'industrie André Diligent de Roubaix où se cachent des propositions faites aux enfants, du mobilier pourra être adapté à cet usage et permettre un accès direct par les enfants les plus jeunes. Pour les enfants en âge de lire, un code couleur permettra par exemple de comprendre ce qui leur est spécifiquement adressé : quels livres, quels jeux, quels dispositifs, ... a été fait spécialement pour moi ? Dans les espaces muséaux également, un niveau de médiation reprenant ce code couleur sera dédié à du contenu enfant, poussant par exemple le jeune visiteur à s'interroger sur son ressenti face à une œuvre là où le cartel adulte pourrait se pencher sur l'explicitation d'une technique de gravure par exemple. Ces cartels seront d'ailleurs, à n'en pas douté, lus par des adolescents ou des adultes. Ce parcours dédié aux familles se nourrira des « 10 droits du petit visiteurs » proposés par l'association Mom'Art afin de permettre la découverte par le jeu et sous l'angle du « droit » au lieu des « interdits » souvent édictés dans des établissements. Le jeu sera le garant de l'apprentissage et de l'appropriation des lieux par le jeune visiteur et sa famille.

Action 50 : la Micro-Folie au service des projets des enseignants et de la découverte du monde de l'art

Installée depuis 2018 dans la salle Sthrau, la Micro-Folie rejoindra l'auditorium de l'équipement. Ce dispositif, désormais bien connu des établissements scolaires de la ville, est un moyen riche et apprécié pour aborder les sujets étudiés à l'école par le biais du numérique et de l'art. En effet, les plus de 2 500 œuvres numérisées – chiffre en constante augmentation –, émanant principalement des collections nationales et parisiennes, et présentes dans le dispositif permettent de créer des visites sur mesure, en compagnie d'un médiateur ou non, et prenant le jeu comme meilleur moyen de prendre en mains les œuvres présentées. Ainsi, l'accueil des scolaires au sein de la Micro-Folie sera proposé au sein du tiers-lieu. Toutefois, afin de ne pas remplacer l'expérience de la confrontation à l'œuvre par le numérique, il sera systématiquement proposé de présenter un contrepoint dans les espaces muséaux, face aux « vraies » œuvres. Toute offre sera fondée sur une complémentarité, afin de ne pas priver le visiteur scolaire de l'opportunité de faire connaissance avec des œuvres majeures des collections nationales mais de manière à compléter cette expérience avec la matérialité inhérente à toute création plastique. L'équipement offrira ainsi l'occasion d'une expérience complète.



© La Villette – Micro-Folie, droits réservés

Action 51 : être un lieu d'accueil pour étudier

La population maubeugeoise compte nombre de familles et d'élèves au sein des 26 établissements scolaires de la collectivité. La possibilité d'avoir un espace d'accueil pour réaliser ses devoirs et faire ses révisions est un important facteur de réussite au service duquel l'équipement peut se mettre aisément. Les élèves se verront mettre à disposition des espaces de travail en individuel ou en groupe, trouvant à disposition des accès au numérique mais aussi des ressources documentaires. La possibilité de s'adapter aux périodes scolaires et périodes de révision telles qu'en amont des épreuves du brevet ou du baccalauréat sera également un prérequis indispensable pour s'adapter au besoin de la population.

3.1.2. BENEFICIER DE FORMATIONS TOUT AU LONG DE LA VIE

Même une fois la scolarité achevée, les occasions de reprendre une formation à l'âge adulte sont plurielles. Reconversion professionnelle, réinsertion, curiosité... L'ensemble des personnes empruntant cette voie seront accueillis dans le tiers-lieu musée-médiathèque qui mettra en œuvre les moyens de la réussite. L'équipement sera un médiateur, un lieu de rencontre et un lieu de formation pour tout un chacun.



Chantier-école « Re-Org » © Musées de Sens

Action 52 : ouvrir ses portes aux formations pour les adultes

Comme déjà évoqué, l'équipement se voudra être un lieu qui pourra être mis à disposition de diverses initiatives, à la condition qu'elles aient un lien avec le projet d'établissement ici présenté. Les formations feront partie de ces initiatives qui pourront faire du tiers-lieu un lieu d'accueil. Ainsi, des espaces seront mis à disposition des formateurs ou organismes qui en feront la demande. Actions en faveur de lutte contre l'illettrisme, formations en faveur de la réinsertion professionnelle ou des formations du quotidien ou encore des formations plus spécifiques telles que les cours pour adultes de l'Ecole du Louvre qui peuvent être accueillies par diverses institutions, offriront un large panel.

Ces formations peuvent être collectives et dispensées en « présentiel » ou bien individuelles et suivies en « distanciel ». Chacune des modalités implique donc la nécessité d'un accès à des matériels et espaces spécifiques. Les espaces seront pensés de manière à pouvoir accueillir convenablement formateurs et formés sans enrayer le fonctionnement de l'équipement et le confort des usagers. La modularité des espaces sera de mise.

Action 53 : la formation des professionnels et futurs professionnels des musées et de la lecture publique

Enfin, la formation des professionnels de la fonction publique est constante tout au long de la carrière de l'agent. Les organismes que sont le Centre national de formation pour la fonction publique, l'Institut national des études territoriales, la Médiathèque départementale du Nord ou encore l'Institut national du patrimoine veillent à prodiguer ces formations. Souvent à la recherche de lieux d'accueil, ces organismes trouveront un espace de formation et d'expérimentation pour leurs stagiaires au sein du tiers-lieu musée-médiathèque.

De même, les formations professionnalisantes sont également bien souvent à la recherche d'équipement permettant l'apprentissage sur le terrain des futurs professionnels. L'équipement saura leur ouvrir ses portes.

Enfin, les musées sont régulièrement amenés à mener de grands chantiers sur les collections, par exemple à l'occasion des opérations de récolement ou de déménagement des collections. À ces occasions, des chantiers-écoles sont souvent mis en œuvre, à l'exemple des chantiers de la méthode « Re-org » créée par Gaël de Guichin, conseiller au sein de l'ICCROM (Centre

international d'étude pour la conservation et la restauration des biens culturels). Chacun des chantiers du musée Henri Boëz se tourneront volontiers vers la possibilité de créer des chantiers-écoles.

Action 54 : une programmation tournée vers l'ouverture sur le monde

Outre la formation, l'équipement aura à cœur d'offrir la possibilité à ses usagers de s'ouvrir sur le monde via des formats accessibles au plus grand public. Ainsi, des conférences seront proposées au sein de l'auditorium. Littérature, histoire de l'art, histoire ou histoire locale seront autant de sujets privilégiés de ces conférences. Les historiens et chercheurs locaux seront ainsi conviés à partager leurs recherches tout comme les conférenciers non originaires du territoire.

3.1.3. FAVORISER LA PRATIQUE, L'EXPERIMENTATION ET LE « FAIRE » COMME MOTEUR DE L'APPRENTISSAGE

Les pratiques culturelles sont multiples et la contemplation est loin d'être le seul moyen de les appréhender. En effet, le « faire » est le meilleur moyen de comprendre et d'apprendre. L'expérimentation est essentielle pour les plus jeunes comme pour les adultes et offre une panoplie de possibilités. L'équipement ne se vivra donc pas uniquement « avec les yeux » mais aussi avec les mains. La pratique servira l'apprentissage, le toucher sera un sens sollicité, l'expérience servira la compréhension.



FABLAB de la ludo-médiathèque Jean d'Ormesson, © Nîmes

Action 55 : expérimenter, prototyper, collaborer grâce au Fablab

L'expérimentation, la collaboration peuvent être vecteur de découverte, d'apprentissage et de lien social. En cela le Fablab pourra permettre à tout un chacun de venir expérimenter et fabriquer ces propres créations à l'appui de machines numériques. Par essence, le Fablab est basé sur un principe d'ouverture et de collaboration. Il s'appuie à la fois sur des machines difficiles d'accès

pour le particulier et sur un réseau d'utilisateurs, non-spécialistes, qui partagent leur expérience, leur connaissance, au service d'une communauté. La formation intervient dans le cadre de passage de connaissance entre utilisateurs plus expérimentés et novices. L'école s'est d'ailleurs saisie de cet outil et a déployé un dispositif dans le cadre du réseau Canopé et en partenariat avec universcience : il permet, en milieu scolaire, de diffuser la culture de la fabrication numérique. Le fablab pourra ainsi se positionner en tant qu'outil qui permet d'apprendre à fabriquer et d'apprendre à partager ses découvertes, ses expériences auprès des divers publics : écoles, particuliers, associations, partenaires, etc.

Action 56 : un parcours muséographique éclairant les techniques de l'art et privilégier une médiation au service de l'expérimentation

Un axe du parcours permanent du musée a pour ambition d'explicitier les techniques de création des œuvres. Il s'agit de présenter les œuvres et le travail des artistes par le biais des possibilités et contraintes qu'offrent chaque technique. Une œuvre est aussi le résultat d'un savoir-faire qui ne doit pas être omis, sa technique et les circonstances de sa création sont les premières étapes de son histoire qui l'a menée jusqu'aux murs du musée. La médiation explicitera les techniques aux moyens de dispositifs ludiques et imagés. En complément, les matériothèques permettront de toucher les matières telles que le marbre, le bronze, le plâtre, ou encore de percevoir ce que sont les outils qui doivent être utilisés pour les travailler. Des dispositifs interactifs, tels que les cartels tactiles mis en place dans l'exposition « l've got a feeling, les 5 sens dans l'art contemporain » présentée au musée d'Angers en 2023 et invitant le public à toucher un échantillon du matériau de l'œuvre à proximité de celle-ci, permettront de proposer une approche originale et moderne des œuvres. Les ateliers et autres médiations veilleront également à proposer l'expérimentation des techniques de création comme axe majeur de l'expérience du musée.

Les expositions temporaires, déjà évoquées comme étant l'occasion de produire des dispositifs innovants et comme lieu d'accueil d'un espace d'expérimentation, seront également le lieu tout indiqué pour ériger l'expérimentation et le faire dans ses axes de lectures et d'explicitation des œuvres.

3.2. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS NUMERIQUES ET FAIRE DU NUMERIQUE UN ALLIE

Au-delà de l'accès aux demandes administratives, le numérique concerne tous les champs de la vie quotidienne : santé, mobilité, finances, consommation, insertion, emploi, éducation, loisirs, etc. Ainsi, les situations d'exclusion numérique peuvent être extrêmement variées. Dans ce contexte, la dématérialisation des documents n'a fait qu'accélérer ces inégalités face au numérique. Dans ce cadre, l'équipement peut jouer un rôle en faveur de l'inclusion numérique en se positionnant comme lieu ressources. Offrir un accompagnement à l'appréhension des nouvelles technologies, multiplier les ressources ou encore permettre un accès facilité aux ressources numériques sont autant de voies pour nourrir cette démarche d'inclusion numérique.

3.2.1. FORMER POUR REDUIRE LA FRACTURE NUMERIQUE

Si l'Association des bibliothécaires français édite un billet qui déclarait que la formation des publics aux outils informatiques est une nécessité en 2014, force est de constater que dix ans plus tard, cette déclaration est toujours d'actualité tant l'environnement numérique des lieux culturels et plus particulièrement des bibliothèques a évolué. Désormais, un lieu culturel offre de nombreux services numériques pour lesquels certains publics ne sont pas acculturés. Accompagner ces publics et leur fournir un environnement numérique favorable sont alors des enjeux, notamment dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme.



Médiathèque du Cannet © Nice-matin

Action 57 : former le personnel et susciter l'entraide

Pour accompagner les publics à appréhender leur environnement numérique, le personnel de l'équipement doit lui-même être au préalable formé d'une part aux outils numériques de l'équipement et aux usages génériques numériques, et d'autre part aux méthodes pédagogiques qui permettent de transmettre les usages et contenus de manière optimum. Être formé aux divers usages, avoir une connaissance des divers outils numériques existants, exercer une veille sur les diverses ressources numériques qui voient le jour feront partie de la qualité de l'accueil attendu dans un équipement culturel tel que le musée-médiathèque. Dans l'esprit tiers-lieu entretenu par l'équipement, sera aussi encourager les démarches d'entraide entre les personnels mais aussi entre les usagers. Une personne ayant une expertise dans un domaine particulier pourra mettre en place des actions de partage au sein de la structure dès lors qu'elles répondent aux objectifs et aux valeurs de l'équipement.

Action 58 : accompagner les publics

Un personnel formé sera à même d'accompagner le public tant pour faire connaissance avec le numérique (bureautique, navigation web, etc.) que pour un petit coup de pouce pour appréhender les ressources numériques mises à disposition de l'équipement (catalogue en ligne, portail web, réservation en ligne, etc.) ou encore bénéficier d'outils numériques de pointe (imprimantes 3D, logiciels spécifiques, scanners haute définition, etc.). Cela pourra prendre la forme d'ateliers, de supports-guides, ou encore d'accompagnement spontané.

Action 59 : permettre l'accès à des équipements numériques de qualité

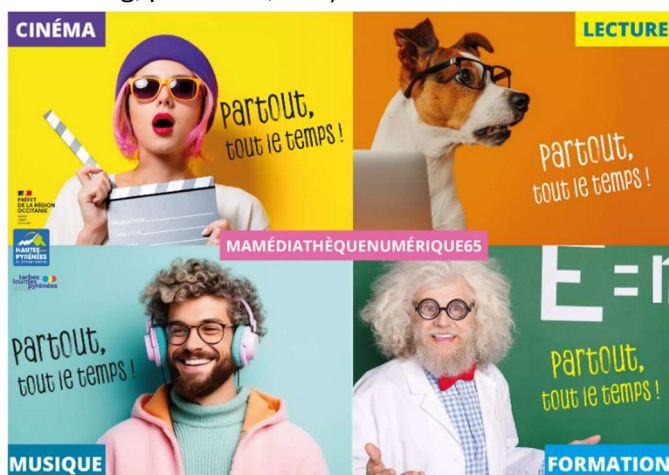
Être acteur de l'inclusion numérique c'est aussi engager les moyens d'accès au numérique par des équipements de qualité, récents et en nombre suffisant. Ceci afin de permettre un accès pour tous à des PC, des tablettes, des liseuses, des consoles de jeux mais aussi des imprimantes 3D ou des logiciels spécifiques. Dans ce cadre, une démarche qualité devra être mise en place pour garantir l'accès aux divers outils dans les meilleures conditions possibles.

3.2.2. DEVELOPPER L'OFFRE NUMERIQUE

Le manifeste IFLA-UNESCO sur la bibliothèque publique préconise de « faciliter le développement de l'éducation aux médias et à l'information et des compétences numériques pour tous les individus, à tous les âges, dans une logique de construction d'une société informée et démocratique »⁷⁷. A ce titre, l'équipement doit pouvoir déployer les moyens nécessaires à l'accès à ses ressources en ligne qui sont de plus en plus nombreuses. L'accès aux ressources numériques c'est aussi le développement d'une offre d'autoformation qui permet à l'utilisateur d'accéder à des contenus divers et variés en autonomie et depuis la médiathèque comme depuis son canapé.

Action 60 : permettre l'accès aux ressources en ligne

Dans l'idée que les ressources de la médiathèque peuvent être démultipliées par les ressources numériques, une politique documentaire, au même titre que celle mise en œuvre pour les documents physiques proposés dans l'équipement, devra être déployée. Il s'agit de développer la presse numérique, les livres numériques, les vidéos, les audios, la musique, etc. Dans ce cadre, une attention particulière devra être portée à la nécessaire orientation des publics dans l'objectif, toujours, de participer à leur ouverture vers des segments qui leur sont inconnus en favorisant les synergies entre la médiathèque et le musée. Divers dispositifs pourront être imaginés allant de la sectorisation en univers qui pourront aussi bien associés des œuvres physiques à des contenus numériques (secteur « frisson », « ici on danse », etc.) à la mise en place d'espaces dédiés à l'écoute ou au visionnage de contenus en ligne (accès à une offre de streaming, podcast, etc.).



⁷⁷ Manifeste IFLA-UNESCO, 18 juillet 2022

Action 61 : développer l'offre d'autoformation

L'offre d'autoformation s'est largement développée ces dernières années et offre aux publics la possibilité d'accéder à une multitude de ressources qui vont de l'apprentissage du code de la route ou des langues, à l'initiation à la méditation ou encore au crochet et la poterie. Les possibilités sont infinies tant les ressources sont importantes pouvant recouvrir les champs de l'éducation (code de la route, concours, soutien scolaire, apprentissage des langues), des arts et loisirs (photographie, loisirs créatifs, etc.), du développement personnel (yoga, relaxation, etc.) ou encore de l'informatique (initiation au codage, prise en main de logiciels, etc.). L'équipement mettra en place une offre d'autoformation gratuite et accessible facilement par les publics.

Action 62 : élargir l'offre par une intégration au réseau des médiathèques du territoire

Depuis 2023, un projet de mise en réseau des médiathèques du territoire est en construction. Porté par l'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre, il vise à mettre en réseau les 21 équipements de lecture publique du territoire et ainsi permettre à l'utilisateur de bénéficier d'une offre élargie de documents, d'un accès facilité et simple au catalogue commun aux médiathèques adhérentes comme d'une facilité d'usage grâce à la possibilité d'emprunter et rendre ses documents dans n'importe quelles médiathèques du réseau.

3.3. ENRICHIR LA CONNAISSANCE ET LA RECHERCHE ET LA RENDRE ACCESSIBLE

Le tiers-lieu musée médiathèque entend prendre sa part en participant à l'enrichissement de la connaissance. A cette fin, plusieurs actions en faveur de la collecte et de la transmission de cette connaissance sont à explorer par l'équipement qui garantit là encore son rôle de mise à disposition du savoir.

3.3.1. ASSURER L'ACCESSIBILITE DES FONDS PATRIMONIAUX

La Ville de Maubeuge dispose d'un service d'archives qui conserve un fonds d'archives patrimoniales ancien. De même, un fonds d'ouvrage patrimoniaux est également conservé par la médiathèque. Le tiers-lieu se propose donc d'assurer l'accessibilité de ces fonds.

Action 63 : créer les conditions de la consultation des différents fonds municipaux

Outre les fonds documentaires de la médiathèque, il existe un fonds patrimonial aux archives municipales et un fonds de monographies d'artiste au musée. Ces deux fonds méritent d'être davantage diffusés aux publics. Dans cet objectif, la mise en place de conditions de consultation facilitées sera un enjeu.

Dans le cadre de l'accès aux divers fonds municipaux, l'équipement aura un rôle à jouer dans la mise en place de conditions de consultation. Un accès numérique centralisé permettrait, par exemple, la consultation des documents numérisés.

3.3.2. ASSURER UN DEVELOPPEMENT ET UNE MISE A DISPOSITION DU FONDS LOCAL ET PRESSE LOCALE

Le fonds local de la médiathèque constitue une exception à la logique de non-conservation et de renouvellement régulier des fonds documentaires. Toutefois, ce fonds préexiste à l'équipement et est en lien avec la volonté de documentation de l'histoire et histoire de l'art – locales notamment –, besoin exprimé par la population. Aussi, le fonds local sera sorti de la logique documentaire de la médiathèque au service de la constitution d'un fonds cohérent et qualitatif, accessible tant aux chercheurs qu'aux curieux.

Action 64 : constituer un fonds cohérent et qualitatif, régulièrement alimenté

Le fonds tel qu'il existe à ce jour gagnerait à être alimenté et nourri pour devenir un fonds qualitatif et à la hauteur de l'attente. Ce fonds aura pour vocation de s'adresser à tous afin tout autant de constituer un fonds de référence pour tout chercheur que ses recherches conduiront nécessairement à l'équipement que pour s'adresser aux curieux amateurs de l'histoire du territoire ou encore aux scolaires en charge de la rédaction d'un exposé. Il s'agira ainsi de permettre « l'éveil au patrimoine » des élèves à partir de l'environnement quotidien, comme le préconisent les programmes scolaires. L'équipement entend bien, là aussi, constituer cet environnement quotidien. Ce fonds sera ainsi composé des publications des ouvrages des historiens et historiens locaux et une veille sera assurée pour s'assurer de son alimentation et de sa cohérence.

Action 65 : assurer la collecte, conserver et diffuser la presse locale

Afin d'assurer la permanence de cette mission de collecte et conservation déléguée à la médiathèque de Maubeuge, il est impératif d'assurer les conditions permettant le maintien des abonnements, la conservation en bonne condition des volumes existants et à venir et la reliure des volumes. Aussi, la réserve destinée à la préservation de ces volumes sera choisie avec attention et trouvera tout naturellement sa place à proximité des archives patrimoniales confiées à l'établissement. Par ailleurs, l'équipement veillera à mettre en place les conditions d'accès à ces archives.

3.3.3. ETRE ACTEUR DE LA TRANSMISSION DE LA CONNAISSANCE

Être un tiers-lieu guide c'est aussi apporter sa pierre à l'édifice du savoir. Le savoir est une co-construction réalisée en vue de sa transmission et de son enrichissement constant, tout autant en interne qu'en externe. En effet, l'équipement aura à charge de documenter ses collections mais le travail peut et doit également se mener de concert avec des chercheurs et notamment lors de temps forts, tels que les expositions temporaires. Par ailleurs, l'équipe, en tant que professionnels dédiés, porte également sa part dans la transmission de la connaissance et dans l'alimentation de la recherche.

Action 66 : constituer une documentation éclairante sur la collection et la rendre accessible sur demande

Pourvoir à la documentation et à la connaissance de la collection muséale est l'apanage des équipes du musée. Il s'agit d'une mission essentielle des équipes scientifiques, mission qui connaît des temps forts, par exemple lors des expositions temporaires, mais également une

veille quotidienne et une attention de tout instant lors des procédures d'acquisition. Cette documentation a vocation à être accessible aux chercheurs et visiteurs qui le souhaitent. L'ensemble des œuvres disposent d'un dossier qui est créé et nourri dès le moment de l'inscription de l'œuvre à l'inventaire puis la suivra tout au long de sa vie, relatant sa vie matérielle (récolement, restaurations, ...) tout autant que sa vie scientifique (publication, exposition, numérisation, ...). Ces dossiers d'œuvres sont nourris de toute l'histoire de l'acquisition de l'œuvre, de son histoire avant d'arriver dans les collections du musée et de son contexte de création. Ces dossiers d'œuvres, dans leur version anonymisée concernant les coordonnées des donateurs ou vendeurs, sont à disposition des chercheurs et visiteurs qui en feraient la demande. A cette fin, la documentation sera consultable à des horaires définis et sur rendez-vous, à l'instar des fonds patrimoniaux et des archives patrimoniales.



Centre de documentation Albert Kahn © Département Hauts-de-Seine

Action 67 : numériser et publier les collections pour enrichir la recherche et la connaissance sur les collections

Œuvrer à la connaissance de la collection muséale c'est également œuvrer à leur diffusion pour permettre d'alimenter la recherche à leur sujet. Ainsi, la numérisation des œuvres sera faite aussi régulièrement que possible et ce, grâce à l'atelier de photographie présent dans le centre de conservation et de restauration du musée. Ces numérisations permettront la mise en ligne des collections sur différentes plateformes et notamment la plateforme du Ministère de la Culture « POP » (Plateforme ouverte du patrimoine), la plateforme Musenor (branche régionale de l'Association des Conservateurs des collections publiques françaises) et sur la base du musée Henri Boëz. Cette mission sera confiée au chargé de la documentation et de la valorisation des collections via l'informatisation, la numérisation, la publication et la gestion de l'iconothèque. Un même travail de mise en ligne sera mis en œuvre pour le fonds de la presse locale conservé par la médiathèque, la médiathèque étant la seule dépositaire des numéros de presse locale en France. Une collaboration avec les plateformes nationales qui permettent la consultation de la presse agira également en faveur de la recherche.

Action 68 : mettre la programmation scientifique et des expositions temporaires au service de la connaissance des collections

Les expositions temporaires ont pour objectif premier de présenter l'avancée de la recherche et de la connaissance des collections. La programmation veillera ainsi à sélectionner des sujets et thématiques en lien avec la collection afin que les recherches, le propos et les publications assurent avant tout la mise en valeur d'un pan de la collection du musée. La programmation sera dressée de manière pluriannuelle et déterminée par le responsable scientifique des collections. Le choix d'un commissaire extérieur en fonction du sujet pourra également servir la connaissance. Tout projet d'exposition a ainsi pour finalité la mise en mot et la traduction d'un propos scientifique à destination des visiteurs.

En outre, la programmation scientifique de l'équipement sera également mise au service de l'avancée de la recherche par la valorisation des recherches menées via un ensemble de conférences ou autres colloques.

Action 69 : adhérer et animer les réseaux locaux, nationaux et internationaux : les professionnels du tiers-lieu comme passeur de la connaissance

Les réseaux professionnels ont pour vocation de réunir des professionnels d'un domaine commun de manière à créer des actions collectives et à échanger sur des problématiques communes dans l'objectif de se nourrir des expériences de plusieurs établissements. Dans les domaines muséaux, ces réseaux professionnels prennent souvent un format associatif, à l'exemple du Conseil international des musées (ICOM), notamment dans sa branche française, ou encore de l'AGCCPF, association générale des conservateurs des collections publiques françaises, et notamment sa branche régionale « Musenor ». Côté lecture publique, l'association AR2L, Agence régionale du Livre et de la Lecture des Hauts-de-France ou, de manière plus locale, la Médiathèque départementale du Nord coordonne les réseaux régionaux.

Les adhésions à ces réseaux professionnels sont ainsi à préserver. Ils garantissent le rayonnement de l'équipement par la mise en valeur des solutions et partis pris professionnels mis en œuvre dans l'équipement, ceci afin de participer aux avancées dans ce domaine. Participer activement à ces rencontres passe également par l'accueil de ces rencontres professionnelles organiser par les réseaux susmentionnés, rencontre qui font tout autant partie de la formation tout au long de la vie de chaque professionnel de la culture.



3.4. SENSIBILISER AU **DEVELOPPEMENT DURABLE** ET ECO-RESPONSABILITE

3.4.1. FAVORISER LES GESTE ECO-RESPONSABLES

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030, avec 17 objectifs de développement durable 2015-2030. Dans ce cadre, les collectivités territoriales ont intégré peu à peu la notion de développement durable dans la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques. Dans ce contexte, les politiques culturelles sont ainsi concernées par ces enjeux et doivent, à leur échelle, pouvoir contribuer au développement durable. De nombreux équipements culturels ont entamé cette démarche que ce soit par des actions à petites échelles ou pour mener une politique globale. Dans ce cadre, l'équipement a une carte à jouer pour encourager les initiatives en faveur du développement durable et les valoriser car un équipement culturel est aussi un grand consommateur de ressources et il peut, par de petites actions, contribuer à réduire son impact.



Médiathèque de Villeneuve d'Ascq © Hélène Brochard

Action 70 : encourager les gestes éco-responsables

Les gestes éco-responsables pourront être encouragés à l'échelle de la structure, aussi bien pour les visiteurs et les usagers que pour le personnel de l'équipement. Encourager l'éco-responsabilité c'est, par exemple, valoriser les mobilités douces par des aménagements adéquats (garage à vélo, trottinette), ou encore des offres privilégiées (tarif préférentiel sur présentation du billet de train, etc.). Cela peut être également la valorisation des petites actions du quotidien comme le tri des déchets ou encore la limitation de l'utilisation de produits non recyclables comme les bouteilles d'eau. Cela peut être aussi la valorisation des bonnes pratiques favorisant la sobriété énergétique comme la gestion des éclairages, du chauffage, l'utilisation du papier, ou encore la rentabilisation des transports (y compris pour les transports d'œuvres).

Action 71 : recycler, réemployer

L'équipement veillera à favoriser le recyclage dans ses pratiques professionnelles. Ainsi, les documents désherbés devront faire l'objet d'une politique de réemploi ou recyclage. La médiathèque pourra ainsi mettre en place des partenariats avec des établissements scolaires qui cherchent à enrichir leur centre de documentation/bibliothèque scolaire, avec des associations humanitaires ou encore avec des organismes de recyclage d'ouvrages (pour les documents obsolètes ou trop abîmés pour être réutilisés). Le musée veillera également à réutiliser les mobiliers de scénographie d'une exposition à l'autre ou encore mettre en place des partenariats avec d'autres équipements muséaux pour céder son mobilier inutilisé et/ou récupérer du mobilier. Une même vigilance sera accordée au matériel de conditionnement des œuvres qui pourra être réutilisé et dont l'utilisation sera optimisée.

Action 72 : pratiquer l'achat raisonné

Sur l'ensemble de l'équipement, pourra être appliquée une politique d'achat raisonné qui favorisera les circuits courts et les produits recyclables. Les produits de la boutique de l'équipement pourront faire l'objet, par exemple, d'une attention particulière tout comme les fournitures et achats de matériel de la structure. Par ailleurs, la politique documentaire devra également intégrer cette dimension dans l'achat des documents (éditions qui favorisent le recyclage, l'éco-conception, etc.) comme aux achats dédiés aux équipements de ces mêmes documents (film plastique, étiquettes, etc.).

3.4.2. SENSIBILISER, INFORMER SUR LE SUJET

La prise de conscience des enjeux environnementaux s'incarne aussi à travers des actions explicites en faveur de la sensibilisation à la transition écologique. L'équipement aura tout intérêt à s'emparer de sa mission pédagogique pour sensibiliser le public, susciter une prise de conscience, favoriser le dialogue avec les publics et promouvoir des formes alternatives à la consommation par le biais des échanges et du partage. Ses collections documentaires comme muséales ainsi que ses nombreux équipements seront un appui certain à cette démarche trouvant ici des ouvrages de qualité sur le sujet, là des jeux de sensibilisation au tri des déchets ou encore là-bas un atelier de réparation d'objets ou un troc de plantes.



Atelier compost à la médiathèque de Maubeuge © Ville de Maubeuge

Action 73 : former un fonds documentaire « vert » attractif

Pour favoriser la sensibilisation au développement durable, l'équipement veillera à mener une politique d'acquisition sur ce domaine et le valoriser. Il s'agit ici de transmission d'information pour comprendre, pour prendre conscience et pour pouvoir agir. Le fonds documentaire mis en place devra pouvoir interroger les enjeux environnementaux comme permettre leur compréhension à tout âge. Il s'agira de développer un fonds technique, un fonds scientifique mais aussi un fonds ludique qui permettra une approche facilitée de ces contenus.



Grainothèque © Médiathèque Jean Degoul, Eysines

Action 74 : mener des actions et animations en faveur du développement durable

Au-delà de l'information, la mise en action des publics sur ces sujets fera partie de la démarche. Les possibilités sont vastes tant la structure, par son hybridation et les services qu'elle proposera, possède de nombreuses ressources. L'équipement pourra notamment s'appuyer sur

ses collections documentaires et muséales et les passerelles systématiques mises en place dans tout l'équipement ou encore sa ludothèque, sa grainothèque, son auditorium, son Fablab ou son jardin. Il pourra accueillir des conférences, des bourses d'échanges diverses, des ateliers (atelier de mobilier recyclé, de réparation, de bombes de graines, de fabrication de nichoirs, etc.), d'animations et événementiels (journée zéro déchet, semaine du développement durable, défi pour la planète, etc.).

Action 75 : valoriser les actions en faveur du développement durable, de la transition écologique

Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux cela passe aussi par la capacité de l'équipement à valoriser les grandes actions comme les plus petites. La production d'évaluation et la construction d'un bilan comme la communication des diverses actions mises en place sur les canaux de communication de l'équipement et de la ville pourront venir nourrir la démarche. Outre la communication externe, une valorisation interne via des supports variés tels que des expositions de productions, des reportages photographiques ou encore des vidéos déployés dans les lieux de vie de l'équipement pourra être mise en place.

4. **AXE 4 : UN TIERS-LIEU, LIEU DE VIE** : FAVORISER LA PARTICIPATION, LA COOPERATION, PLACER LA POPULATION AU CŒUR DE L'ÉQUIPEMENT

Le tiers-lieu musée-médiathèque souhaite devenir un véritable lieu de vie. Il est en effet important de pouvoir être adopté et pris en main par chacun, ceci afin d'être un outil pour tous. En ce sens, les publics seront invités à se saisir de l'équipement et à participer activement à l'ériger en lieu de vie à leur mesure.

Ainsi, le public se verra réserver des **espaces d'expression** au sens où **la collaboration au sein de l'équipement sera érigée en principe**. Il s'agira ainsi de rassembler une communauté et de lui aménager des zones de suggestions et de recommandation par exemple.

L'équipement s'intégrera pleinement dans le paysage urbain et culturel de Maubeuge. En tant qu'établissement municipal recevant du public, il fera partie des lieux garants du service public mais ce service public ne s'arrêtera pas aux murs du bâtiment. Il pourra allégrement les franchir pour **aller à la rencontre des publics et des acteurs de la cité** avec pour ambition d'amener chacun d'eux à s'approprier l'équipement, sur le modèle du troisième lieu.

Cette ambition portée au regard du public n'a de sens que si l'équipement et son équipe se l'appliquent à eux-mêmes. En effet, les valeurs de l'établissement doivent tout autant être dirigées envers lui-même, étant entendu que **l'équipe est le garant de la transmission de ces valeurs**.



4.1. CULTIVER L'ESPRIT COLLABORATIF

Si l'on considère que l'équipement a vocation à être plus qu'un service d'accès à une collection muséale et une collection documentaire, on approche davantage l'esprit tiers-lieu souhaité. Les collections font alors partie d'un écosystème à travers lequel les équipes comme les publics ont un rôle à jouer, venant chacun l'enrichir et étant co-responsables. En ce sens, le public n'est plus placé comme simple utilisateur, usager, mais comme contributeur de l'équipement à des degrés qui peuvent être variés. On parle ainsi de communauté, de participation, d'implication, de collaboration à la vie de l'équipement et au-delà, d'une pratique culturelle qui est, ou devient, familière.

4.1.1. CREER UNE COMMUNAUTE D'USAGERS

Cultiver la collaboration, le vivre ensemble convoque spontanément l'idée de tiers-lieu dont l'essence s'appuie sur un fonctionnement participatif et donc l'apport d'une communauté. Cette communauté pourra recouvrir divers niveaux d'implication, de la simple suggestion lors de passages réguliers dans l'équipement à l'implication dans des instances dédiées telles que des comités.

Action 76 : créer les conditions de participation, cultiver sa communauté

Dans l'esprit tiers-lieu, la création d'une communauté d'utilisateurs est essentielle. Elle garantit l'implication de la population dans la vie de l'équipement et permet, par ailleurs, de créer un sentiment d'appartenance propice à l'appropriation de l'équipement par tous. Il s'agira de mettre en place un noyau actif qui pourra être composé de partenaires (éducatifs, sociaux, culturels, etc.), d'utilisateurs ou encore d'associations, d'associer des acteurs satellites qui pourront prendre part à la vie de la cité régulièrement ou occasionnellement selon leur envie et d'intégrer des soutiens identifiés. Dans ce cadre, un suivi et une animation de la communauté devra être mise en place afin de l'entretenir et la valoriser. Cet accompagnement définira, en outre, les conditions d'accueil, les règles de fonctionnement, les missions et définira les valeurs partagées par l'équipement et sa communauté. Il veillera également à célébrer, valoriser sa communauté, tout comme évaluer et faire le bilan de son activité.

Action 77 : créer les conditions pour susciter les suggestions

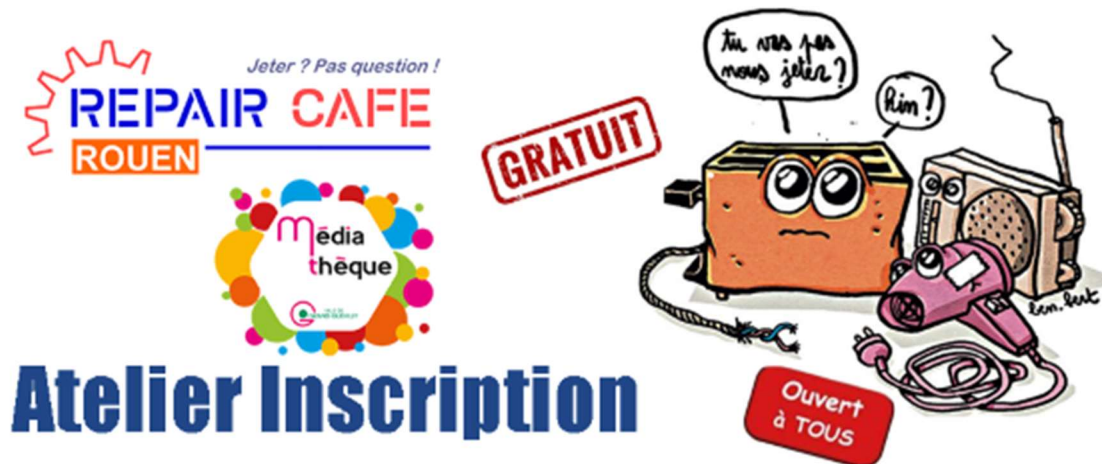
Placer la population au cœur de l'équipement c'est lui permettre d'émettre un avis, de suggérer. Dans cette idée, l'équipement pourra mettre en place des conditions qui facilitent la suggestion et incite à la participation. Il s'agira de mettre en place des espaces qui permettront de voter pour la sortie de telle œuvre des réserves et de son association à tel ouvrages ou documents. Il s'agira aussi de permettre de suggérer des acquisitions côté médiathèque, que ce soient des ouvrages, des jeux ou encore des documents audios, vidéos. Cela pourra aussi bien prendre la forme de comités d'utilisateurs que de boîtes à suggestion ou plateformes de vote en ligne. Chaque prétexte à donner son avis et venir enrichir la pratique de l'équipement sera exploité. Cela pourra aussi valoriser les avis du public avec, par exemple : « Sarah vous recommande son coup de cœur ... », « La classe de l'école Debussy a aimé ... ».

Action 78 : valoriser et travailler de concert avec une association des amis du musée

Les associations des amis des musées sont aussi nombreuses qu'anciennes en France. Ces associations rassemblent des amateurs de l'histoire artistique locale ou des bénévoles convaincus des missions d'un musée et souhaitant y prendre part. Ainsi les associations sont des ressorts précieux pour permettre par exemple l'acquisition d'œuvres qui sont ensuite transmises au musée, pour permettre d'aider ou de financer des projets de restaurations ou encore pour fournir des bénévoles lors d'événements par exemple. Les associations d'amis sont de véritables chevilles ouvrières pour les musées. Ainsi, le musée Henri Boët ambitionne aussi de fonder une telle association qui permettrait de rassembler une communauté autour du musée et de l'équipement. Les amis du musée auront ainsi un statut privilégié et se verront proposer des médiations spécifiques et autres avantages. Cette association sera un noyau supplémentaire dans cette communauté d'utilisateurs que l'équipement entend fonder.

4.1.2. DEVENIR UN LIEU FAMILIER

Lorsque qu'on parle de vivre ensemble, de collaboration, s'insinue naturellement l'idée de tiers-lieu, qui se définit comme un lieu où les personnes se plaisent à sortir, se regrouper de manière informelle, en dehors de leur domicile et de leur lieu de travail. C'est aussi le lieu du faire ensemble, qui offre des espaces de rencontre et de partage et qui encourage les collaborations et les projets collectifs. Dans cet esprit, créer des espaces de liberté à travers lesquels chacun peut s'exprimer, se réunir ou échanger jouera un rôle majeur dans l'appropriation de l'équipement par tous les publics.



Action 79 : créer des espaces de liberté

Pour se sentir libre de s'exprimer ou de partager son expérience, son avis, il est nécessaire de proposer des espaces de liberté accessibles à tous, sans discrimination et sans prérequis. Pourront être développés des outils qui permettent l'expression tout en nourrissant l'équipement et en l'améliorant. On pourra y proposer des murs d'expression, des marque-pages « coups de cœur » des lecteurs en passant par des boîtes à idées, des boîtes à émotions ou encore des livres d'or dynamiques qui invitent à exprimer ce que l'on a aimé et ce que l'on a détesté. Ces espaces

de liberté pourront également prendre la forme de sessions ouvertes dans les divers lieux de l'équipement en s'appuyant sur le partage de compétences. Un tel pourra ainsi proposer son expertise pour la vidéo, une telle sa passion pour les insectes, ou encore tel autre sa pratique évoluée du tricot, pourvu qu'une compétence soit partagée.



© Médiathèque La Malle d'Allionis, Chatillon-Plage

Action 80 : inciter à l'échange, au partage

Développer l'échange, c'est aussi inviter chacun et chacune à rencontrer l'autre. Là encore, les possibilités sont infinies pour créer des occasions de discuter et de partager. Cela pourra prendre de petites formes disséminer dans tout l'équipement comme des écriteaux sur les tables de l'espace de convivialité qui questionnent (« si vous étiez une œuvre, vous seriez ? », « vous êtes, plutôt roman ou polar ? », etc.), ou encore des messages sur les miroirs des sanitaires qui intriguent (« aujourd'hui, vous ressemblez à *La Femme en bleu* de Michel Debiève ou au personnage de *La loge* de Edouard Rosset-Granger ? »⁸). Cela pourra être aussi l'organisation d'animations, de rassemblements qui allient culture et convivialité à l'image de « ciné-soupe » ou encore de soirées jeux de société. Les propositions pourront être aussi variées que créatives.

Action 81 : cultiver la collaboration, favoriser l'entraide par le Fablab

Le Fablab est par essence un outil collaboratif qui fonctionne sur un principe d'accès à des outils numériques et de contribution à un réseau d'utilisateurs. La charte des Fablab met d'ailleurs l'accent sur la nécessaire mutualisation des ressources et connaissance afin de garantir les usages entre usagers. Le Fablab pourra permettre à tout un chacun de venir faire des essais de fabrication, prototyper un projet, le tout dans un principe de collaboration affirmé. Des dispositifs pourront favoriser l'entraide et le partage d'expérience. Cela pourra prendre des formes de nature différentes : journal de bord du créateur, fichiers partagés, plateforme de ressources en ligne, tutoriels divers, etc.

Il s'agira de se positionner en tant que laboratoire, capable de fournir les conditions adaptées pour créer son objet, son prototype, et en aucun cas de devenir une fabrique où l'on viendrait produire en grande quantité dans l'ignorance des principes collaboratifs. Il sera par exemple facile de venir écrire, illustrer, maquetter et imprimer son propre livre ou encore de fabriquer le prototype d'un nouveau jeu, les possibilités sont infinies.

⁸ Michel DEBIEVE *Femme en bleu*, 1957, huile sur carton, Maubeuge, Musée Henri Boëz

Paul Edouard ROSSET-GRANGER, *La Loge*, 1908, huile sur toile, collection municipale de Maubeuge, Musée Henri Boëz

4.2. S'INSERER DANS LA VIE DE LA CITE

4.2.1. ALLER A LA RENCONTRE DES PUBLICS

S'insérer dans la cité convoque la nécessité de rencontrer tous les publics, y compris les publics qui ne peuvent pas se rendre sur place pour profiter de l'offre de l'équipement. L'impossibilité de se rendre dans l'équipement peut avoir diverses causes : un handicap physique, un handicap psychologique, une immobilisation à l'hôpital ou encore une incarcération. Dans ce cadre, l'équipement a un rôle à jouer pour inclure tous les publics maubeugeois, qu'ils soient des seniors en perte de mobilité, des personnes hospitalisées ou encore des détenus.

Aller à la rencontre des publics c'est aussi susciter la rencontre, faire le premier pas vers des publics qui ne seraient pas aller spontanément vers l'équipement mais dont on peut capter l'audience par la simple démarche de rencontre, de découverte. Il peut s'agir des établissements scolaires comme des centres sociaux, des associations maubeugeoises ou encore des établissements médico-sociaux. Les formes d'approche peuvent être variées et s'adapter au contexte territorial de la ville.



Médiabus, ville de Fontenay © Fontenay

Action 82 : permettre l'accès aux collections aux publics empêchés

Dans la continuité du portage à domicile initié par la médiathèque il y a maintenant de nombreuses années, des systèmes variés pourront être mis en place pour permettre à tous de bénéficier de l'offre de l'équipement. Dans ce cadre un fonds documentaire adapté et attractif assortis d'outils de médiation permettant de créer les passerelles avec la collection muséale pourront être mis en œuvre. Les approches comme les outils seront différenciés selon les usages et les attentes des différents publics. On pourra aisément imaginer des concepts de portages de documents associés à des œuvres de la collection par une thématique commune, un coup de cœur du personnel ou encore une période historique partagée ... Ici encore, les possibilités sont infinies. L'apport en milieu carcéral pourra, quant à lui, se matérialiser par un accompagnement de la personne en charge de la bibliothèque de la prison en apportant conseils et méthodologie pour gérer et mettre en valeur le fonds documentaire du centre pénitencier. Des outils de

médiation et des séances de médiation pourront également être mis en place dans l'objectif de créer des ponts avec les collections muséales et documentaires de l'équipement (séance de jeux de société, atelier créatif, etc.).

Action 83 : susciter le premier pas pour engager le second pas vers l'équipement

Aller à la rencontre des publics revient à provoquer la rencontre, l'échange. Les freins à fréquenter l'équipement peuvent être de l'ordre culturel parce que la pratique culturelle n'est pas innée et qu'elle demande parfois un accompagnement. Faire un premier pas vers ces publics afin d'inciter à faire un second pas vers l'équipement. Cela peut être également un manque de moyens ou l'accumulation de difficultés pratiques qui font renoncer à une visite (transport, mobilité, etc.). Le hors-les-murs peut ainsi prendre le relais auprès de structures variées telles que les établissements scolaires, les crèches, les équipements médico-sociaux, etc. Il peut également prendre la forme d'outils itinérants comme un bibliobus, des malles pédagogiques ou encore des prêts de reproductions d'œuvres.



La médiathèque lors de l'événement « Maubeuge en plage » © Ville de Maubeuge

Action 84 : être présent à l'extérieur de l'équipement

Faire en sorte que les œuvres et les livres viennent à la rencontre du visiteur ou de l'utilisateur au sein même de son quotidien est une ambition importante. Les actions de médiations hors-les-murs sont en effet courantes et essentielles dans de tels équipements, elles permettent d'amener la culture, par le biais d'un médiateur, à la rencontre d'un public qui ne peut ou ne veut pas se déplacer.

D'autres dispositifs permettent également susciter cette rencontre de manière presque fortuite, par exemple au détour d'un panneau publicitaire. Et si les œuvres s'affichaient en ville ? Outre toute action publicitaire, permettre par exemple aux commerçants d'habiller leurs commerces avec des reproductions des œuvres peut être une occasion à saisir. Le Musée des Beaux-Arts d'Arras propose même, à proximité de reproductions de ses œuvres, des pastilles « Mus'Air » qui permettent d'accéder à une médiation audio via un QR code pour approfondir la rencontre faite au détour d'un chemin.

4.2.2. RENFORCER LES LIENS AVEC LES ACTEURS DE LA CITE, DEVENIR UN OUTIL INCONTOURNABLE

La ville bénéficie d'un tissu associatif très important constitué de plus de 350 associations dont plus d'une centaine sur les champs culturels, patrimoniaux et du loisir. Par ailleurs, elle regroupe également de nombreuses structures médico-sociales avec des maisons de retraite, des centres médico-psychologiques, un établissement d'aide sociale à l'enfance, des hôpitaux et maisons d'accueil spécialisées. Dans ce contexte, il sera primordial de tisser les liens avec ces structures à la faveur de partenariats et d'invitations à participer régulièrement à la vie de l'équipement. Une façon de mailler le territoire maubeugeois et d'inscrire l'équipement dans la vie de la cité.

Action 85 : tisser les liens avec les associations maubeugeoises

S'insérer dans la vie de la cité c'est avoir une place parmi les acteurs du territoire notamment les associations. Il s'agit par-là de provoquer la rencontre et susciter les partenariats afin de faire connaître la structure comme de tisser les liens nécessaires à des collaborations durables et de qualité. Les partenariats peuvent alors s'exprimer de différentes formes : dans l'événementiel, dans les projets culturels de la structure comme dans la ville, dans l'animation, etc.

Action 86 : tisser les liens avec les commerces maubeugeois

Positionné en cœur de ville et en toute proximité des toutes nouvelles halles gourmandes, l'équipement aura à cœur de participer à l'attractivité du secteur. L'objectif est de créer les opportunités de collaborer avec les nombreux commerçants maubeugeois. Ces collaborations peuvent être créées dans le cadre d'événementiels ou d'animations, d'opérations commerciales, de mise en valeur des savoir-faire locaux ou encore de mise en valeur de l'offre de l'équipement. Des formes variées et créatives, à l'image de l'équipement, peuvent être imaginées. Un kit de jeux pour inciter à découvrir l'équipement peut être mis à disposition des restaurants qui accueillent des familles, des billets couplés peuvent être mis en place avec les équipements de loisirs (cinéma, *lasergame*, etc.) lors d'une exposition temporaire d'envergure proposée dans l'équipement, etc.

Action 87 : être un outil des politiques municipales

Doté d'équipements variés (espace de travail collaboratif, auditorium, ludothèque, etc.) et de ressources importantes (collections muséales, collections documentaires, etc.), la structure pourra facilement se positionner comme un outil des politiques municipales. Il s'agira d'identifier les ressources mobilisables pour répondre à un projet mené par un des services de la Ville, de collaborer pour co-construire des projets à enjeu municipal ou encore, plus simplement, de mettre à disposition des espaces.

Action 88 : devenir un outil incontournable de la cité

Bénéficiant d'une offre de services importante (ludothèque, espace petite enfance, salle d'exposition, espaces de travail collaboratif, etc.), l'équipement pourra prendre sa place parmi les projets menés par les acteurs du territoire. Il pourra ainsi se positionner comme un incontournable outil au service des acteurs du territoire. Que ce soit pour mener un projet culturel ponctuel ou un projet à long terme, les acteurs locaux pourront bénéficier de

l'accompagnement de la structure tout comme de son équipement. L'équipement se positionnera comme étant en capacité de répondre à des sollicitations spécifiques en proposant des réponses sur-mesure. Il pourra ainsi créer des parcours, des animations, des outils qui permettront de nourrir le projet personnel des structures demandeuses. Cela pourra prendre la forme d'un atelier sur l'estime de soi dans le cadre de l'accompagnement des personnes en réinsertion ou encore d'un projet alliant découverte culturelle et parentalité avec la PMI. Là encore les possibilités sont infinies et peuvent prendre autant de formes qu'il y a de structures et de projets.



© Les Echos Solutions

4.2.3. S'INSPIRER DU 3^{ÈME} LIEU : CREER DES ESPACES DE VIE POUR SE DETENDRE, POUR ECHANGER, POUR TRAVAILLER.

S'insérer dans la cité c'est aussi créer des conditions d'accueil et des espaces adaptés à la vie quotidienne des habitants en s'inspirant de la notion de 3^{ème} lieu, le lieu de rencontre et de lien social qui vient compléter le premier lieu qui est la maison et le deuxième qui est le lieu de travail. Trouver dans l'équipement la possibilité de se détendre que ce soit en participant aux activités proposées où tout simplement en profitant des espaces agréables et confortables de la structure, ouvert gratuitement à tous et de manière égalitaire, pour un court moment ou pour la journée. C'est aussi créer des conditions pour faciliter les échanges et le lien social par le biais des espaces proposés, des activités mais aussi la mise en place de supports prétextes à l'échange. Enfin, positionné en toute proximité des entreprises, des établissements scolaires et du pôle gare, c'est aussi pouvoir être un lieu d'accueil des étudiants et travailleurs en offrant des conditions adaptées et agréables.



© Les Franciscaines, Deauville

Action 89 : offrir un cadre agréable propice à la découverte et la détente

La ville a engagé de nombreuses démarches pour offrir aux Maubeugeois des espaces propices à la détente (espaces verts, espaces de promenade, aire de jeux pour les enfants, etc.) et la découverte (salle Sthrau, Muse découverte, etc.) afin de rendre la vie à Maubeuge agréable. Dans ce cadre, l'équipement pourra s'inscrire en continuité de ces aménagements en offrant des espaces de détente et de contemplation qui participent au bien-vivre en ville. L'espace de convivialité, la ludothèque, l'espace de jeux vidéo, le jardin, les salles d'exposition et de consultation de documents seront traités pour garantir le confort du visiteur. Que ce soit pour prendre sa pause du midi dans un lieu agréable, venir se balader avec son enfant ou encore prendre un temps pour soi, l'équipement pourra être une réponse agréable à toute visite.

Action 90 : créer du lien, favoriser les échanges

S'inspirer du 3^{ème} lieu c'est être en phase avec la société d'aujourd'hui et considérer que chacun peut s'exprimer, avoir une opinion, un goût qu'il est nécessaire de respecter. Dans ce cadre, l'équipement, outre la mise en place d'espaces de convivialité, pourra mettre l'accent sur le lien social par le choix d'animations capables de créer du lien social. Cela peut aller de l'atelier multimédia à l'atelier couture, en passant par le troc de plantes. Au-delà des animations, l'ambiance pourra aussi être au service des échanges entre les publics. Il s'agira de proposer d'échanger sur son roman préféré ici, de s'identifier à tel artiste là, de jouer à un nouveau jeu avec son voisin de table là-bas. L'ambiance pourra aussi être cultivée par le personnel de l'équipement qui se placera dans une relation de partenariat plus que de prescription afin d'installer une relation facile et propice à l'échange.

Action 91 : offrir des espaces de travail

Maubeuge concentre de nombreux établissements scolaires dont une université et des logements étudiants. Dans ce contexte étudiant en devenir, la recherche de lieux équipés (wifi, prise, mobilier confortable, etc.) et chaleureux (avec possibilité de prendre une boisson, d'échanger avec son voisin si on le désire, etc.) est récurrent. Par ailleurs, la proximité avec le pôle gare, qui draine de nombreux travailleurs en transit, invite également à positionner l'équipement en lieu d'accueil de ces travailleurs en attente de leur prochain train. Enfin, dans un contexte d'entrepreneuriat fort (on observe une hausse de 51% d'entreprises créées en 10 ans sur le territoire), offrir des espaces de co-working ainsi qu'une offre d'accompagnement singulière en lien avec l'identité du lieu (parcours/animations hybridées entre musée et médiathèque) pourra pleinement insérer l'équipement dans la vie de la cité.

4.3. FAVORISER LA COLLABORATION DANS L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT

4.3.1. FAVORISER LE TRAVAIL EN MODE PROJET ET DEVELOPPER DES METHODES DE TRAVAIL COLLABORATIVES

La coopération est un facteur de réussite établi, qui plus est dans un équipement qui voit ses services hybridés. L'équipement réunira ainsi un personnel scientifique de musée comme des bibliothécaires, des médiateurs culturels, un chargé de communication ou encore un gestionnaire administratif et financier. Dans ce cadre, la collaboration apparaît comme un pan essentiel pour construire une organisation dans laquelle chaque personnel pourra trouver sa place et sera reconnu dans ses missions. Partager les procédures, connaître le travail de l'autre, collaborer entre les divers services seront les ciments d'une organisation au bénéfice d'un meilleur service pour le public.



Les équipes musée et médiathèque travaillant sur le projet d'établissement
© Ville de Maubeuge

Action 92 : favoriser le travail en mode projet

Si chaque entité a besoin de personnel spécifique à leurs missions (régisseur d'œuvre, responsable d'exposition, bibliothécaire, ludothécaire, etc.), la volonté de ne pas fonctionner en silo est particulièrement forte. Dans ce cadre, le mode projet sera privilégié afin de créer un environnement collaboratif établi et connu de tous. Un fonctionnement horizontal permettra d'optimiser les compétences de chacun au service d'un but commun : satisfaire tous les publics et rendre l'équipement familier à tous.

Action 93 : établir des procédures partagées par tous

Dans cette même continuité, pour bien travailler ensemble et pour un même but, il faut avoir le même cadre. L'équipement veillera ainsi à mettre en place des procédures partagées par tous et connues de tous. Il s'agira de partager aussi bien des procédures de sécurité que d'utilisation des outils partagés comme le réseau informatique ou encore les procédures d'accueil du public. Ces procédures pourront être établies de manière collaborative, favorisant ainsi l'appropriation de tous.

4.3.2. FAVORISER L'USAGE DES RESSOURCES DE L'EQUIPEMENT PAR LE PERSONNEL

L'esprit tiers-lieu qui se caractérise par l'appropriation des espaces et le fonctionnement participatif et collaboratif recouvre un intérêt dans l'organisation interne de l'équipement. Être conscient des ressources de l'équipement tant en termes de moyens techniques que de moyens humains et de compétences ne peut qu'optimiser son organisation et sa capacité à produire un service de qualité pour le public. A l'instar de la communauté d'usagers, l'équipement pourra bénéficier de sa communauté interne dans un fonctionnement collaboratif entretenu.

Action 94 : utiliser les ressources de l'équipement

Favoriser la collaboration à tous les niveaux de l'organisation c'est aussi mettre à profit les ressources de l'équipement. Un jeu de la ludothèque peut devenir un outil d'animation d'un groupe de travail, le Fablab peut permettre de prototyper de nouveaux outils de médiation ou de valorisation des collections muséales et documentaires, l'espace de convivialité peut accueillir les points info sur la programmation, les collections documentaires peuvent aider à la réalisation d'un projet, le jeu vidéo peut devenir le support d'un projet scolaire. Là encore, tout est imaginable et les possibilités sont infinies.

Action 95 : mettre en place des actions en faveur du décroisement

Dans de nombreux cas, la difficulté de collaborer provient d'une méconnaissance du travail de l'autre. Comment penser à intégrer telle compétence ou telle autre si l'on ne sait pas qu'elle existe au sein de l'organisation ? Comment prendre en compte la charge de travail et les obligations de l'autre si l'on ne connaît pas ses missions ? En ce sens, l'équipement encouragera les actions en faveur d'un décroisement des services. Il s'agira ici de mettre en place des journées « vis mon job », là de tester des nouvelles actions de médiation avant de les proposer au public, et là-bas de « donner un coup de main » lors de pics d'activité ponctuels.